



Gestionnaire COMMUNE La Londe

PROJET D'ETABLISSEMENT

Orientations de la période 2026-2030



Petite Crèche Multi-Accueil
La Maison de la Souris Verte

40 Rue des fusillés
76500 LA LONDE
02 35 81 38 11

maisondelasourisverte@mairielalonde.fr

Site : mairie-la-londe.fr

Mise à jour : 10 mars 2026



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2025 : BILAN ET PERSPECTIVES.....	3
1. L'Enfance : un Engagement de la Commune	3
2. Rétrospective des derniers mois avant l'ouverture de l'établissement.....	3
3. Un avenir de défis et d'ambitions.....	4
LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	4
1. La Londe, un territoire au carrefour de deux départements.....	4
2. Services et équipements : un environnement florissant et complet pour l'enfant et sa famille	5
3. Des passerelles actives pour l'Enfant	6
4. Les locaux : un cadre architectural au service des besoins et du développement des enfants	6
5. Diagnostic Démographique et Offre d'Accueil (Sources INSEE 2022)	8
6. Les partenaires et le travail en réseau.....	8
7. La Famille au cœur de la vie de l'Établissement.....	10
8. Accompagnement spécifique des enfants et des familles en situation de vulnérabilité	11
9. Projet de développement durable	13
LE PROJET D'ACCUEIL.....	15
1. La politique des ressources humaines de La Londe	15
2. L'intégration des nouveaux salariés.....	17
3. Les instances représentatives du personnel.....	17
4. Les compétences professionnelles mobilisées.....	18
5. Les prestations d'accueil proposées	22
LE PROJET EDUCATIF	23
1. L'accueil de l'enfant et de sa famille	24
2. L'Eveil	26
3. Modalités de prise en charge : les repas, le repos, les soins, le sommeil et l'accueil des enfants malade en unité d'accueil avec mixité des âges.....	36
4. La place des écrans auprès des enfants.....	41
CONCLUSION.....	42

ANNEXES

Charte d'accueil du jeune enfant – 10 principes pour bien grandir

Articles Londe Contact sur le quotidien des enfants à « La Maison de la souris verte »

Règlement de fonctionnement de « La Maison de la souris verte »

Règlement intérieur de la Commission Attribution des Places Petite Enfance

Projet éducatif du territoire

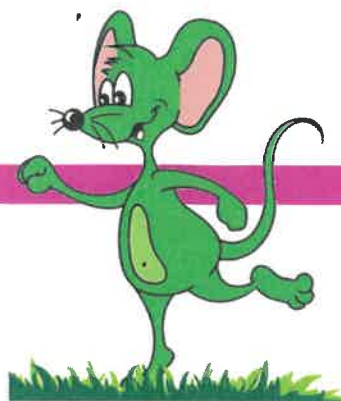
Le projet d'établissement est porté par :

- Le projet politique de la collectivité territoriale gestionnaire et son diagnostic petite enfance ;
- Le soutien technique de la collectivité territoriale gestionnaire et des partenaires identifiés (services de Protection Maternelle et Infantile du département et la CAF) ;
- Le cadre des politiques publiques relatives à la petite enfance (Décret petite enfance - COG-Référentiels qualité et bâtimentaire...) ;
- La mise en conformité avec le Code de la Santé Publique relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (Articles R.2324-16 à R.2324-48) ;
- Les compétences professionnelles mobilisées ;
- Les temps de concertation avec les familles.

Le projet d'établissement a pour ambition d'évoluer et d'être ajusté en fonction de ces variables.

Le projet d'établissement a également pour objet de :

- Rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des enfants et des familles ;
- Fixer des objectifs d'amélioration et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans.



LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2025 : BILAN ET PERSPECTIVES

1. L'Enfance : un Engagement de la Commune

Depuis 2000, la Commune de La Londe a fait de la création et du maintien des services pour l'enfance et la jeunesse une priorité absolue de son développement.

Si la Commune s'est rapidement dotée de structures et d'actions diversifiées pour l'enfance et la jeunesse, des carences persistaient : l'accueil de la petite enfance (0-3 ans).

Il était légitime de développer une nouvelle offre d'accueil pour les jeunes enfants.

S'appuyant sur un diagnostic de territoire précis et une enquête de population rigoureuse, l'objectif s'est concrétisé en créant un véritable Pôle Petite Enfance.

Le 4 juin 2018, "La Maison de la Souris Verte" ouvrait officiellement ses portes au public.

Cet Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est classé juridiquement comme « petite crèche » (capacité entre 13 et 24 places) ; son agrément a été modulé en 2019 (20 places, ramenées à 15 les mercredis et petites vacances scolaires).

Nous avons l'autorisation de pratiquer l'accueil en surnombre réglementaire, conformément au règlement de fonctionnement (arrêté du 8 novembre 2021).

A noter : Après sept années de gestion par le CCAS, la Commune de La Londe prend directement le relais gestionnaire au 1er mars 2026. C'est une simplification administrative et financière qui devra faciliter les passerelles essentielles entre les structures petite enfance, enfance, jeunesse et culture.

2. Rétrospective des derniers mois avant l'ouverture de l'établissement

L'ouverture réussie de 2018 a été le fruit d'un travail coordonné :

- Octobre 2017 - Le Maire dépose la première pierre à l'édifice.
- Février 2018 - Première Commission d'attribution des places. Les inscriptions sont closes pour l'ouverture.
- Mars-Avril 2018. La construction est achevée. L'équipe de professionnelles diplômées est constituée.

- Avril-Mai 2018. La direction (Éducatrice de Jeunes Enfants et Infirmière) finalise l'opérationnel en coopération avec les services municipaux, la PMI et la CAF (aménagement de l'espace, achat du mobilier, gestion des habilitations, élaboration du Règlement de fonctionnement, du Projet d'Établissement, des Périodes d'Adaptation...).
- 30 mai 2018 - Journée Portes Ouvertes pour les futures familles.

Ces étapes fondatrices ont bâti le socle solide de « La Maison de la Souris Verte ».

Huit années de consolidation et d'adaptabilité

- 80 % de l'équipe originelle de 2018 est toujours en mission. Leurs compétences sont consolidées par la formation continue, l'expérience, les analyses de pratiques professionnelles.
- Le taux d'occupation théorique est en progression constante.
- L'accès à tous. L'établissement répond activement aux besoins de garde les plus spécifiques et les plus complexes des familles. Nous assurons un fonctionnement inclusif et flexible, intégrant l'accueil des enfants en situation de handicap ou affectés par une maladie chronique, la prise en charge des accueils dits d'urgence, réguliers classiques et réguliers atypiques (horaires décalés, besoins variables) et les bouleversements familiaux.
- Résilience : L'équipe a fait preuve d'une adaptabilité remarquable face aux défis de la crise sanitaire de la Covid-19.
- Un lieu d'ancrage : Les familles identifient la crèche comme un lieu clé de la Commune où la bienveillance, la fantaisie, la convivialité et la coopération sont au cœur de l'action.

3. Un avenir de défis et d'ambitions

La structure affirme sa vigilance permanente et sa détermination à relever les enjeux majeurs.

L'accueil de l'enfant, centré sur son bien-être et le rôle clé de sa famille, est constamment évalué et amélioré notamment grâce aux outils de référence que sont la Charte nationale d'accueil, le Référentiel Qualité et les APP.

Nos objectifs sont guidés notamment par la Convention Territoriale Globale (CTG), la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) et le Décret du 30 août 2021 relatif aux modes d'accueil petite enfance. Il se déclinent en plusieurs axes majeurs :

- Pérenniser l'offre existante et préserver l'équipement ;
- Assurer la mise en conformité et l'amélioration continue et visible de la qualité d'accueil ; notamment en intégrant les réformes de la petite enfance lancées depuis 2021 ;
- Mettre en œuvre le Service Public Petite Enfance (SPPE) ;
- Consolider des partenariats solides et défendre les valeurs éducatives de bienveillance ;
- Consolider les acquis tout en se réinventant pour s'adapter aux évolutions du secteur.

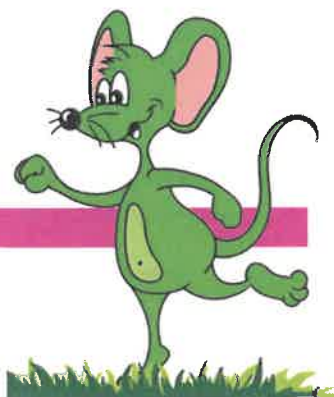
LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Article R.2324-29-3° du CSP

1. La Londe, un territoire au carrefour de deux départements

Le positionnement géographique de La Londe est un atout majeur qui explique en grande partie l'attractivité de notre établissement.

- **Localisation** : c'est la seule commune de l'ancien Roumois-Pays de Rouen non rattachée à l'Eure. Située en Seine Maritime, à l'extrême sud de la Métropole Rouen Normandie (Territoire Elbeuvien), avec la moitié de son territoire enclavée dans l'Eure.
- **Accessibilité** : son positionnement stratégique avec de multiples axes routiers facilite les trajets domicile-travail.



- **Superficie** : c'est la plus vaste commune du Territoire Elbeuvien (3098 hectares), dont 2548 hectares de forêt (plus de 80% du territoire).
- **Démographie** : elle compte 2404 habitants (sources INSEE 2022). La population a doublé en 50 ans, avec une faible densité (75,5 hab./km²) qui témoigne de son caractère villageois et recherché.
- **Habitat** : elle est composée de 96% de maisons (villages champêtres et actifs), ce qui renforce l'identité et l'attractivité pour les familles en quête de cadre de vie résidentiel, spacieux, tout en assurant un accès rapide au bassin d'emploi et aux services urbains de la Métropole Rouen Normandie et de la Communauté de communes du Roumois.
- **Attractivité Trans-Territoriale de notre Pôle Petite Enfance.**

Notre Pôle Petite Enfance bénéficie directement de cette situation privilégiée.

Le Règlement Intérieur de la Commission d'Attribution des Places Petite Enfance autorise les inscriptions des enfants résidant sur le Territoire Elbeuvien et le Plateau du Roumois, faisant de notre crèche un acteur intercommunal essentiel.

Depuis 2018, nous accueillons des enfants provenant de communes proches :

- Territoire Elbeuvien (Elbeuf-sur-Seine, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Orival).
- Roumois (Saint-Ouen-du-Tilleul, Bosroumois, Grand Bourgtheroulde).

Nous observons depuis deux ans une augmentation des demandes d'inscription provenant de zones plus éloignées (Communauté de Communes de Roumois-Seine, Le Thuit de L'Oison, La Saussaye, Grand Couronne).

Perspective : analyser cette nouvelle attractivité pour ajuster notre communication.

2. Services et équipements : un environnement florissant et complet pour l'enfant et sa famille

La Londe est un village champêtre et actif, bénéficiant d'une dotation en services, exceptionnelle pour sa taille. Cette richesse facilite l'intégration et le développement du jeune enfant.

Nos équipements sont récents ou rénovés.

- **Petite Enfance** : La Maison de la Souris Verte (EAJE, 20 places).
- **Scolarité** : Groupe Scolaire Léonard de Vinci – petite section maternelle (année de naissance anniversaire 3 ans) au CM2- L'école est récemment rénovée énergétiquement. Dès la 6ème, les élèves fréquentent les collèges puis les lycées d'Elbeuf ; ils peuvent s'y rendre par les transports en commun du réseau du territoire elbeuvien qui desservent la Commune.
- **Service Extra et périscolaire** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (l'année de naissance anniversaire 3 ans à 12 ans), Secteur Jeune (13-18 ans), Maison du temps libre. (Cf. Projet Educatif de Territoire de La Londe).
- **Culture et Loisirs** : Médiathèque Marlène Jobert (inaugurée en 2025), Maison des Sports "Thierry Omeyer", Stade de football avec terrain synthétique Jean Claude Guérinot (inauguré en 2025), Salle des Fêtes.

A noter : La cantine scolaire, qui assure également les repas de la crèche, bénéficiera d'une rénovation architecturale et mobilière durant la période de ce projet.

- **Pôle Santé et Médico-Social** : la Maison Médicale (attenant à la crèche), le cabinet paramédical (sophrologie, orthophonie), l'antenne du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) Victor Hugo (PEP 76). La présence de ces structures de santé de proximité sécurise l'environnement des familles et de la crèche.

La vie à La Londe est également facilitée par un maillage dense de services essentiels.

- **Commerces** : L'existence de petits commerces (boulangerie, boucherie, café-presse, épicerie avec relais poste) assure la vie de village et la proximité.
- **Loisirs et Nature** : La commune offre un jardin public avec aire de jeux, un jardin privatif à la Mairie, un centre équestre et la proximité de la forêt.

3. Des passerelles actives pour l'Enfant

La centralité et la proximité de ces équipements sont des atouts majeurs. Elles facilitent activement les sorties, les promenades et les passerelles entre les pôles :

- **Culture** : La Maison de la Souris Verte bénéficie de créneaux hebdomadaires réservés à la Médiathèque Marlène Jobert. Un partenariat grandissant avec le Service Culture est établi. Il permet aux enfants de la crèche d'accéder à des actions d'éveil et des événements de la commune, assurant un accès précoce à la culture.
- **Sport** : Utilisation régulière de la salle de dojo à la Maison des Sports pour les activités dites de motricité.
- **Ecole maternelle** : partenariats ponctuels en fonction du projet éducatif. Ce lien avec l'école a pour vocation d'assurer une transition fluide pour les enfants qui quittent la crèche. Nous continuerons de questionner et d'adapter chaque année les modalités de ce partenariat.
- **Accueil extrascolaire** : la coopération avec l'ALSH et le Secteur Jeune est activement renforcée. Cela se traduit par des actions communes, notamment lors de "La Journée de l'Enfant". Ce partenariat connaît un regain de dynamisme, renforçant la cohérence du parcours de l'enfant au sein de la commune.

Ces services sont répertoriés annuellement dans un Guide Saisonnier Sport Loisirs Culture, assurant une information complète aux familles et une intégration optimale de l'établissement dans le tissu local. La Commune organise chaque année une Journée des Associations pour découvrir les activités proposées et rencontrer les bénévoles.

4. Les locaux : un cadre architectural au service des besoins et du développement des enfants

Une visite virtuelle de la crèche est disponible sur le site internet de la commune.

« La Maison de la Souris Verte » est un bâtiment en conformité avec le référentiel bâtiminaire des établissements d'accueil du jeune enfant, conçu pour le bien-être et la sécurité :

- **Superficie et Structure** : 392 m² de plain-pied, construit en ossature bois, garantissant un cadre chaleureux et durable.
- **Confort thermique** : Équipé d'un chauffage au sol pour un confort thermique optimal et d'un climatiseur dont l'usage est strictement réglementé selon les épisodes de canicule.
- **Qualité air intérieur** : pour optimiser la qualité de l'air intérieur, un capteur de dioxyde de carbone est installé. Ce dispositif permet de déterminer précisément les moments opportuns pour renouveler l'air de la salle de jeu par aération.
- **Sécurité et Nature** : Entouré d'un jardin clos arboré et sécurisé.

L'aménagement intérieur et extérieur n'est jamais figé. Il est le fruit d'une réflexion d'équipe constante et dynamique, en coopération avec les services techniques municipaux.

Organisation des espaces pédagogiques et leur fonctionnalité

- **Zone d'Accueil sécurisée** (visiophone, parking). Composée d'un SAS (poussettes/sièges auto), d'un vestiaire (rangements individuels, zone de déshabillage/change, siège d'aide aux parents), d'un Sanitaire visiteurs PMR.
C'est une zone stratégique pour la vie quotidienne et réglementaire de la structure, assurant la transmission d'informations importantes aux familles (affichage réglementaire obligatoire, diffusion des menus et de l'actualité de la structure, communication des infos santé, sécurité et sanitaires et culturelles, diffusion de la communication sur les événements locaux pour ancrer la structure dans son environnement).
- **Unité Pédagogique** (90 m²) pour les enfants de 2 mois et demi à 3 ans.
Espace lumineux doté de baies vitrées. Il regroupe l'accueil/transmission, la restauration, les espaces ludiques.
- **Espaces spécifiques cloisonnés et insérés dans l'unité d'accueil**

Trois espaces de repos distincts.

Une salle de soin complète partiellement vitrée pour assurer un lien visuel avec l'unité pédagogique tout en offrant l'intimité nécessaire (change, baignoire, douche, toilettes enfant cloisonnés).

Une office-biberonnerie (conforme aux normes HACCP). Cet espace est essentiel pour garantir la sécurité alimentaire des nourrissons et des jeunes enfants, assurant un traitement, une préparation et une conservation des biberons et des aliments dans les conditions d'hygiène les plus strictes.

- **Salle Polyvalente : un espace de créativité modulable, cloisonnée**

Ce véritable "caisson créatif" est conçu pour offrir un lieu dédié et adapté aux propositions éducatives nécessitant une concentration ou un environnement spécifique. L'extérieur est habillé de trois murs ardoises, transformant l'espace en un support d'expression permanent pour l'équipe et les enfants. Sa partie partiellement vitrée assure aussi un lien visuel avec l'unité pédagogique principale. L'ajout d'un lavabo intégré permet d'y organiser des activités propres et salissantes (cuisine, peinture, etc.).

Bien qu'il suscite continuellement des questionnements professionnels, cet espace est essentiel pour soutenir des projets variés, de la bibliothèque au calme aux ateliers d'éveil culinaire. Il est voué parfois à offrir un environnement serein et adapté pour l'accueil, l'éveil et le repas des bébés, garantissant le calme et l'intimité nécessaires à leur bon développement.

Sa capacité à alterner entre activités de groupe stimulantes et moments de sérénité en fait un pilier de notre projet éducatif.

- **Un jardin de verdure et de jeux**

Le jardin est clos ; une clôture ajourée sépare la crèche de l'école permettant les interactions visuelles entre les enfants des deux structures. Trois portillons ont été positionnés stratégiquement pour permettre les accès sécurité, les accueils des familles, les interactions avec l'ALSH et l'école.

L'aire de jeux est dotée d'un revêtement synthétique et d'un espace de verdure et arboré ; il est dédié aux expérimentations sensorielles ; il facilite le besoin des enfants de se récréer, de proposer un jardin potager, des repas et repos dit « outdoor ».

La sécurité de l'enfant est notre priorité absolue. Notre matériel (mobiliier, puériculture, éveil) est sélectionné rigoureusement pour répondre systématiquement aux Normes Françaises de Sécurité en vigueur.

- **Les locaux techniques** sont excentrés du lieu d'accueil des enfants et sécurisés

Ils sont composés :

- ✓ D'un bureau de direction attenant à la zone d'accueil et tout proche de l'Unité d'accueil pédagogique (pour faciliter la coordination avec les professionnelles et les familles) ;
- ✓ D'une salle repas-repos équipé pour le repas et la pause des salariés ;
- ✓ De deux vestiaires et sanitaires pour les salariés ;
- ✓ D'une lingerie et d'un local ménage ;
- ✓ D'un couloir d'accès vers le jardin.

Aménagements sur la période 2018-2025

De nombreux projets de réaménagement ont été menés à terme avec le soutien logistique et financier de la Commune et de la CAF, visant à la fois l'amélioration du service et la conformité au référentiel bâtimentaire (Décret d'août 2021) :

- Installation d'un climatiseur encastré depuis 2019 (avec protocole d'usage strict) ;
- Installation d'un dispositif d'ombrage dans le jardin depuis 2021 ;
- Création d'une salle polyvalente cloisonnée et réaménagement d'une salle de soins depuis 2022 ;
- Réaménagement du jardin pour faciliter les actions éducatives et des temps festifs sécurisés, de 2024 à 2026 ;
- Installation de barrières de sécurité (2025).

5. Diagnostic Démographique et Offre d'Accueil (Sources INSEE 2022)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-76391>

Démographie et Typologie Familiale

Nous relierons les indicateurs suivant avec le taux d'activité outil d'évaluation de l'offre de mode de garde pour les enfants.

- **Naissances annuelles** : environ 19,2 (Moyenne 2020-2024). Cela assure un flux constant de jeunes enfants nécessitant un mode de garde.
- **Population 0-14 ans** : 18,2% de la population totale (431 enfants). Malgré une légère baisse (-0,7% en 10 ans), la présence d'enfants reste significative.
- **Enfants 0-3 ans** : environ 55 enfants (Fin 2024). C'est le cœur de cible de la Petite Enfance.
- **Couples avec enfants** : 33,6% des ménages (281 familles en couple). Cela indique une forte proportion d'habitants pouvant nécessiter une organisation de garde stable.
- **Familles Monoparentales** : 6,5% des ménages (65 familles, toutes composées de femmes seules). Cela souligne le potentiel besoin d'un mode de garde flexible pour soutenir l'emploi de ces parents.

Le Taux d'Activité, un facteur déterminant

Le taux d'activité général est exceptionnellement élevé à 79,8% (et 79,9% pour les femmes).

Ce taux confirme la nécessité de garantir une offre de garde.

Notre offre est un levier essentiel pour la continuité de l'emploi des parents, en parfaite cohérence avec les objectifs de la Loi Plein Emploi et les missions du futur Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

L'offre Petite Enfance (0-3 ans)

La Londe se distingue par une offre d'accueil remarquable et supérieure à la moyenne.

Le taux de couverture de la Petite Enfance à La Londe atteint un niveau exceptionnellement élevé de 94,10%.

Cet indicateur est supérieur à la moyenne départementale de la Seine-Maritime, qui est de 64,7%.

Nombre de places totales : 78 opportunités.

L'offre est structurée autour d'une complémentarité entre le collectif et l'individuel :

- Petite Crèche multi-accueil "La Maison de la Souris Verte » -mode de garde et d'accueil collectif (20 places) ;
- Mode de garde et d'accueil individuel (58 places), réparti entre :
- 10 assistantes maternelles indépendantes
- 2 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) "Les Tchoupinets" et "Au pays Imaginaire" (12 places chacune).

Une organisation structurée :

L'implantation des structures sur le territoire a été pensée pour la simplicité et l'efficacité pour les familles.

La proximité immédiate entre la Crèche, le Groupe Scolaire, le Périscolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) facilite la gestion des fratries et les transitions pour les enfants.

6. Les partenaires et le travail en réseau

L'établissement a développé une stratégie d'intégration locale.

Gouvernance et politique Institutionnelle

- **Direction Politique** : La gouvernance est assurée par le Maire et le Directeur Général des Services. Ils entendent conserver un pilotage stratégique rigoureux et dynamique.
- **Partenariat stratégique avec la CAF** : La Commune, en tant que gestionnaire, est engagée dans une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. Ce partenariat essentiel vise à pérenniser l'offre Petite Enfance et à la développer en s'appuyant sur la richesse et les spécificités du territoire.

Nos engagements avec la CNAF, co-financeur de l'EAJE :

- Mettre en œuvre la Charte de la Laïcité de la Branche Famille (CNAF) ; l'objectif est d'assurer un vivre-ensemble serein et l'intérêt supérieur de l'enfant.

- Fournir des données statistiques anonymisés (après adhésion des familles) via l'outil Filoué ; l'objectif étant d'éclairer les décisions politiques territoriales en matière d'accueil petite enfance.
- Mettre à jour les places disponibles sur le portail national monenfant.fr ; l'objectif est de faciliter la mise en relation directe entre les parents et la structure.

Commission d'Attribution des places : un levier d'équité, d'inclusion et de soutien à l'emploi

Cf annexe Règlement intérieur Commission Attribution des Places en Accueil Régulier

La Commission d'Attribution des Places est un outil stratégique pour assurer l'adéquation optimale entre l'offre d'accueil et les besoins réels des familles.

C'est le premier instrument qui favorise la mixité sociale au sein de l'établissement et le soutien à l'emploi. L'utilisation de données précises permet d'assurer que les besoins de garde de chaque famille sont pris en compte. L'objectif est de garantir une place ou, à défaut, d'offrir un accompagnement et une orientation vers une solution alternative.

Nos choix sont transparents notamment grâce à la représentativité d'un collège de parents représentants dans cette instance.

Nos critères d'attribution sont particulièrement orientés vers :

- Le soutien à l'emploi et faciliter le retour et le maintien à l'emploi des parents.
- L'équité sociale et ainsi faciliter l'accès aux familles monoparentales et celles dont la spécificité nécessite un accompagnement.
- L'ouverture territoriale puisque, conformément au règlement intérieur, l'établissement étend son accueil aux familles des communes voisines du Plateau du Roumois et du Territoire Elbeuvien, renforçant son rôle de pôle d'attractivité.

Rôle central dans le Service Public Petite Enfance (SPPE)

En l'absence de Relais Petite Enfance (RPE) sur la commune (non obligatoire pour moins de 10 000 habitants), la direction de la crèche prend en charge directement les missions du Service Public Petite Enfance (SPPE).

Le Réseau Périphérique RPE (Relais Petite Enfance)

Bien que La Londe n'en dispose pas, les relais petite enfance sont des instances importantes d'information, d'accompagnement et d'aide pour les assistants maternels et les familles en recherche de mode de garde. Ils participent également au soutien de la professionnalisation des assistants maternels.

Perspective : nous appuyer sur la proximité des structures environnantes pour répondre aux attendus du Service Public Petite Enfance.

- **Territoire Elbeuvien** : RPE "Le Grain de Sable" (Elbeuf), RPE Halte-Garderie (Caudebec-lès-Elbeuf).
- **Roumois-Seine** : RPE à Grand Bourgtheroulde, Saint-Ouen de Thouberville et Saint-Pierre du Bosguérard.

Partenariats locaux, territoriaux et institutionnels clés

La proximité de l'établissement avec les services municipaux et sociaux encourage activement les partenariats qui enrichissent le projet éducatif.

Alliances locales

- **Éducation** : Passerelles possible avec l'école maternelle et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour des événements comme la "Journée de l'Enfant".
- **Culture** : Partenariats avec le Service Culture pour l'organisation d'actions culturelles (Spectacles, Graine de public, Rendez-vous Jardin, projets d'actions culturelles ponctuelles).
- **Social/Solidarité** : actions ludiques en faveur du téléthon, participations aux initiatives solidaires ponctuelles (relais aux familles pour encourager les dons de vêtements, de fournitures scolaires, de jouets lors d'initiatives ponctuelles du CCAS, des associations soutenues par la Commune).
- **Réseau Médico-Social et de Protection de l'Enfance**
 - ✓ Les services de l'Enfance et La Famille du Département et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Centre Médico-Social (CMS) d'Elbeuf sont les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance. Il y a une volonté commune de coopérer davantage sur des projets spécifiques (soutien à la parentalité, besoins particuliers).

- ✓ Les partenariats restent à travailler avec les acteurs locaux spécialisés pour une meilleure inclusion (CMP Antenne La Londe).
- ✓ Les partenariats médico sociaux ponctuels sont toujours encouragés en fonction des besoins exprimés ou observés chez l'enfant et sa famille (cf. *Section modalités de l'accueil des familles vulnérables*).

Perspective : Un souhait fort de la Direction émerge ; sur le modèle des RPE, mettre en place un travail en réseau entre les directeurs d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du Territoire Elbeuvien. Ce réseau permettrait d'échanger les pratiques et de mutualiser les réflexions sur les défis communs.

7. La Famille au cœur de la vie de l'Établissement

Notre ambition réside dans la recherche constante d'une entente et d'une complémentarité entre les parents et les professionnelles et dans le respect de la spécificité et du rôle de chacun.

Deux principes s'imposent :

- L'enfant est au centre de notre projet éducatif.
- Ses parents ou substituts parentaux sont les premiers acteurs de son éducation.

La Première Rencontre

Le premier contact avec les familles est bien plus qu'une simple formalité ; c'est le fondement de la relation de confiance et de la future coopération entre les parents et l'équipe.

● Organisation et déroulé de la première rencontre

Ce premier rendez-vous est organisé avant l'admission de l'enfant ; il est individualisé, il se présente comme une visite guidée et un échange approfondi.

Les parents sont invités à visiter la crèche, découvrant les différents espaces de la crèche.

Les parents rencontrent les professionnelles qui accompagneront leur enfant, permettant une première mise en relation humaine directe.

Un temps d'échange est réservé pour répondre à toutes les questions des parents (organisation, hygiène, alimentation, sommeil) avec transparence et expertise. La directrice expose clairement le règlement de fonctionnement ; elle présente le calcul prévisionnel de la facture mensuelle, le rôle de la crèche et détaille les grands axes du projet éducatif.

Ce moment est centré sur les besoins de la famille, l'écoute de leur projet parental tout en considérant les adaptations liées à notre fonctionnement.

Ce premier rendez-vous est la pierre angulaire qui permet de poser les bases d'une coopération sincère, respectueuse des modèles parentaux, de notre projet éducatif et axée sur le bien-être de l'enfant.

Nous assurons ce lien avec les familles grâce à un calendrier d'événements qui allie festivité, information et soutien à la parentalité.

Calendrier des Rendez-vous Annuels : rythmer le partenariat famille- professionnels

Le conseil d'établissement de rentrée (avant les premières vacances scolaires d'octobre)

Il se veut une instance consultative privilégiée pour :

- Accueillir les nouveaux parents et présenter le programme annuel de la crèche.
- Discuter les grandes orientations du Projet d'Établissement.
- Recueillir les propositions et les besoins du terrain des familles.
- Permettre aux familles de faire connaissance et de s'entraider sur des situations parentales quotidiennes.

Perspective : actuellement limité à un conseil par an, notre objectif est de d'accroître le nombre de conseil à 2 par an et d'inviter à évaluer ensemble les actions mises en place.

Les "Cafés Parents Thématiques" animés par la psychologue ou le RSAI et la directrice et l'équipe

- Ces rendez-vous organisés 2 à 3 fois par an sont des moments privilégiés d'échange et de partage d'expertise sur des thèmes éducatifs ;
- C'est un soutien concret à la parentalité et une préparation aux étapes futures (acquisition de la propreté, passage à l'école maternelle) ;

- C'est un partage d'expériences et d'informations basées sur les besoins exprimés par les familles (les échanges sur le sommeil, l'alimentation, la gestion des émotions ou le cadre éducatif).

Les Festivités, jeux et sortie

La crèche organise aussi une séance photo annuelle avec un photographe. Il s'agit d'un événement très attendu par les parents, qui ont l'opportunité d'acquérir une pochette souvenir incluant des portraits individuels et des clichés de groupe avec tous les enfants et les professionnels.

Actions de Soutien à la Parentalité

Entretiens Individuels : Au-delà des transmissions quotidiennes, des entretiens sont proposés par la direction pour aborder le développement de l'enfant ou toute question spécifique.

La crèche propose aussi d'autres actions concrètes pour soutenir la fonction parentale :

- Rendez-vous avec psychologue du service. Ils offrent un espace d'écoute et d'analyse confidentiel, permettant d'aborder les questions liées au développement de l'enfant, aux modèles éducatifs, ou aux difficultés parentales.
- Espace Allaitement. La mise à disposition d'un espace pour allaiter son enfant en toute intimité est une marque de soutien au choix des parents.

Ateliers parents :

- Ateliers Parents-Enfants : ateliers cuisine, lecture, nature ou autres activités créatives ou favorisant le lien relationnel.
- "J'ai un talent" : Invitation aux parents à venir partager leurs passions ou leurs savoir-faire avec les enfants.
- Fêtes Immersives et événements fédérateurs : les familles en sont partie prenante. Ils apportent des plats fait maison qui constitueront le buffet. Ils font preuve de beaucoup de recherche et d'originalité pour le choix des déguisements des carnavals ou des pyjamas « pyjama party ».

Perspective :

Afin de répondre à l'intérêt manifeste exprimé par les familles, nous souhaitons leur offrir la possibilité d'une immersion dans des temps forts de la journée, comme le repas. Cette expérience enrichissante est une occasion unique pour eux d'observer l'aménagement des locaux, les repas servis, les compétences réelles de leur enfant dans ce contexte, ainsi que l'influence de l'environnement (repas en groupe, ambiance sonore, posture des professionnels).

Participation à la commission attribution des places

La présence d'un parent londaïs et d'un parent d'une commune extérieure y est fondamentale ; elle garantit une transparence et l'équité de traitement des demandes.

Ils sont la voix des familles usagères et futures usagères, veillant à ce que les réalités et les contraintes de la vie familiale (horaires atypiques, situation familiale ou de l'enfant) soient prises en compte dans les décisions.

L'établissement est pensé comme un lieu ouvert, de partage et de convivialité pour donner la place légitime aux parents.

Pour autant, il s'accompagne de règles de savoir-vivre et d'un cadre qui sécurise la relation :

- Respecter les horaires d'accueil et d'ouverture-fermeture de la structure.
- Communiquer tout changement impactant les besoins de leur enfant et/ou le fonctionnement.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
- Respecter les règles d'accès aux locaux techniques et du personnel.
- Respecter l'accès aux espaces intimes des enfants (espace soins, sanitaires des enfants, repos). Ces deux espaces ne sont pas interdits mais nécessitent l'autorisation d'un membre de l'équipe éducative et la discrétion du parent.

8. Accompagnement spécifique des enfants et des familles en situation de vulnérabilité

Notre structure est fondée sur le principe de l'accessibilité et de l'inclusion de tous les enfants et leur famille, quelle que soit la situation vulnérable vécue.

Ainsi notre premier engagement c'est d'accueillir le besoin de la famille, de l'enfant et construire ensemble un projet d'accueil qui garantisse le bien-être de l'enfant et/ou réponde aux besoins d'aménagement souhaité par la famille.

Notre approche repose aussi sur un accompagnement personnalisé, bienveillant et coordonné.

- **Soutien aux familles en situation de précarité et de réinsertion professionnelle**

L'établissement garantit l'accessibilité financière de l'accueil.

Le coût est systématiquement adapté, via la tarification PSU, lors de difficultés économiques ou d'événements de vie affectant la famille.

Face à l'évolution constante des modes de vie familiaux (horaires atypiques, temps partiels, recherche de solutions souples, impact d'une séparation sur l'organisation), une adaptation continue de notre offre d'accueil est possible.

Nous devons rester identifiés par les familles comme un lieu d'écoute privilégié face à toute situation de vulnérabilité. Cette approche nous permet d'entendre leurs besoins et être force de proposition pour y apporter des solutions concrètes et adaptées.

Dès la préparation de la commission d'attribution des places, les critères légitiment l'accès à l'accueil des familles vulnérables.

L'établissement utilise des données précises pour garantir que le besoin de garde de chaque famille, quelle que soit sa spécificité (précarité, recherche d'emploi), soit entendu.

L'engagement est d'attribuer une place ou, si ce n'est pas possible, d'accompagner et d'orienter vers une autre solution de garde.

A noter : L'habilitation AVIP (À Vocation Insertion Professionnelle) n'est pas envisagée sur la période du projet.

Cependant, nous nous engageons à identifier les acteurs locaux de l'insertion professionnelle. Cette démarche vise à mieux orienter les familles et à répondre efficacement à leurs besoins en matière de réinsertion.

Nous observons des demandes provenant de mères provenant de communes extérieures. L'accès à un mode de garde est souvent le levier essentiel pour permettre aux mères de se former ou d'accéder à l'emploi. Malgré l'opportunité d'accueil proposée, la dépendance aux transports collectifs peut parfois créer un obstacle à l'utilisation de notre service.

- **Soutien aux situations de handicap ou de maladie chronique de l'enfant ou d'un membre de sa famille**

L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou affectée d'une maladie chronique est un droit fondamental, rappelé par les lois d'orientation du 30 juin 1975 et 2005.

Un enfant en situation de handicap a besoin d'être reconnu comme tout enfant avec ses besoins et dans l'intégralité de son corps.

Il faut :

- Avoir une connaissance du développement moteur, psychologique du jeune enfant.
- Restituer ce développement dans son contexte de vie.
- Prendre conscience que ce sont des enfants fatigables du fait des rendez-vous multiples avec les professionnels du champ de la rééducation.

Notre rôle est de :

- Garantir le bien-être de l'enfant en lien avec sa famille.
- Faire confiance aux parents, leur accorder un espace de parole et ne pas les entraver dans leur fonction parentale.

Pour la direction, la formation à l'accueil de l'enfant en situation de handicap constitue l'une des principales priorités.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap permet cet effet positif de questionner nos pratiques sur le regard que l'adulte pose sur les enfants en général.

Si besoin, nous mettons en place un projet d'accueil individualisé ou un projet d'accueil personnalisé pour garantir le bien-être de l'enfant.

L'élaboration de ces documents nécessite systématiquement la coopération de tous les acteurs accompagnant l'enfant : ses parents, le Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI), la directrice, le médecin de l'enfant et les autres professionnels du champ médico-social.

Nous y définissons les objectifs, les modalités d'accompagnement quotidien, et les éventuels aménagements nécessaires (matériel, sommeil, alimentation, etc.).

Avec l'approbation de sa famille, nous faisons appel aux acteurs des champs disciplinaires du soin de l'enfant (orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, etc.).

Ces experts sont invités à observer l'aménagement de l'espace de la crèche et à confronter leurs observations aux nôtres, et nous prodiguer tout conseil pertinent pour un accompagnement qui réponde aux besoins de l'enfant.

En plus de leur rôle d'accueil, les professionnelles veillent à l'inclusion de l'enfant et sa famille.

Les transmissions constituent un moment privilégié pour partager les acquisitions de l'enfant, recueillir les inquiétudes parentales, apporter la réassurance nécessaire et aborder ouvertement toutes les questions pour maintenir un dialogue transparent.

9. Projet de développement durable

Notre établissement intègre le développement durable et l'économie circulaire dans son fonctionnement quotidien.

- **Alimentation des enfants**

Le service de restauration collective de la commune élabore les repas texture morceaux pour les tout petits âgés à partir de 10 mois.

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable s'inscrit dans le projet de développement durable de la crèche.

Le service de restauration applique les dispositions de la loi EGalim de 2021 dans le choix des menus, tout en respectant les recommandations nutritionnelles relatives aux besoins des jeunes enfants (le GEM-RCN).

Ainsi, la composition des repas servis inclue les proportions requises de produits locaux, de produits issus de l'agriculture biologique et de produits sous signes officiels de qualité (Label Rouge, Appellation d'Origine Protégée –, Indication Géographique Protégée).

- **Utilisation d'une vaisselle durable**

L'interdiction de contenants de cuisson, de réchauffe ou de service en plastique dans les établissements de restauration collective accueillant des enfants de moins de six ans est opérationnel depuis notre ouverture.

Depuis 2019, les repas des enfants sont servis dans des assiettes en porcelaine ou plateaux repas compartimentés, des couverts en inox, des contenants en verre.

Nous recommandons aux parents de fournir des biberons en verre.

- **Lutte Anti-Gaspillage**

Nous nous engageons dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment en sensibilisant les enfants et les professionnelles.

Ainsi, nous servons leur plat en veillant à ce que la quantité globale consommée réponde à leur besoin nutritionnel et à leur goût puis nous resservons chaque enfant selon son appétit.

- **Réduction des déchets**

Notre philosophie : "Utiliser plusieurs fois plutôt qu'une fois et poubelle."

Équipés d'un lave-linge professionnel, nous privilégions le matériel réutilisable (serviettes, gants de toilette, bavoirs) lors des soins et des repas, des temps sommeil, l'usage unique étant réservé aux situations d'exception (absence de professionnels impactant l'organisation de l'intendance ou situations épidémiques).

Dans le cadre de notre projet éducatif, nous favorisons l'acquisition de jouets de seconde main, qu'ils soient achetés ou donnés par les familles.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre objectif d'économie circulaire et solidaire.

Nous assurons cette approche écoresponsable tout en veillant scrupuleusement au respect des normes de sécurité en vigueur pour le matériel destiné aux jeunes enfants.

Perspective

Un partenariat est en préparation avec Kintsu jouets, une association -recyclerie à Petit Quevilly spécialisée dans la collecte et la revente de jeux et jouets seconde main.

Chaque jouet est restauré avec soin par leur équipe en transition professionnelle, afin de retrouver un aspect proche du neuf et de les revendre. Cette association contribue donc à l'insertion sociale et professionnelle et propose une alternative durable et solidaire dans laquelle notre structure est déjà intégrée.

- **Innovation interne pour de l'aménagement durable « seconde main »**

L'équipe petite enfance, en coopération avec les services techniques municipaux, promeut une culture du "home staging" et de la création interne pour aménager et valoriser les espaces de manière durable et fonctionnelle.

Les aménagements sont pensés avec le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

- Création par une professionnelle de deux tableaux d'activité muraux dit « busy-board » avec des matériaux de récupération ;
- Réalisation par les agents techniques de mobiliers esthétiques et spécifiques pour l'organisation de l'accompagnement : porte-bottes, arbre à doudous...
- Organisation de semaines thématiques et d'ateliers spécifiques au développement durable pour sensibiliser les enfants (rendez-vous jardin).

Sensibilisation des Familles

Nous mettons en avant les événements des associations. Exemples : les bourses de puériculture, les initiatives comme « opération benne » qui permet de collecter les déchets papiers et nos actions en faveur de l'économie solidaire.

- **Nature et Éveil Sensoriel**

L'environnement naturel de La Londe est un pilier de notre projet de développement durable.

✓ **Le potager** : nous l'avons créé dans le jardin de la crèche, en coopération avec le service espace vert de la commune. Les professionnelles l'entretiennent pour l'éveil des enfants aux cycles de la nature et à la culture des aliments.

Le défi : Maintenir notre action « jardiner à la crèche ». Il est actuellement en phase de réévaluation face à certaines contraintes sanitaires et à la prévention des risques d'intoxications. Un plan de formation est établi sur la période.

✓ **Les sorties et promenades en lien avec la Nature**

Les promenades se font à pied en poussettes dans le village ;

Jouer dehors dans le jardin et découvrir l'écosystème riche de notre jardin (les coccinelles, les escargots, les verres de terre, les gendarmes). Nous encourageons les familles à équiper leurs enfants de combinaisons de pluie et de bottes en caoutchouc pour les saisons pluvieuses ;

Les sorties hors établissement favorisant l'éveil à la Nature sont privilégiées (Va Nu Pied à Elbeuf, en forêt, la ferme aux escargots à Saint Ouen du Tilleul, Séance Médiation animale).

Le défi logistique :

Comment mettre en adéquation nos souhaits de découvertes Nature hors commune et la réglementation sur le transport véhiculé de jeunes enfants en collectivité ?

Perspective à moyen terme : envisager d'intégrer le dispositif d'accompagnement au label de développement durable de la petite enfance proposé par Label Vie en coopération avec la CAF.

1. La politique des ressources humaines de La Londe

La politique des ressources humaines a pour but de faire correspondre la gestion du personnel aux objectifs de la Commune et aux besoins des services publics, tout en respectant les règles de la fonction publique territoriale.

Un organigramme des agents territoriaux intègre la place de la crèche au sein des Ressources Humaines de la Commune.

En tant qu'unique établissement municipal de petite enfance, « La Maison de la Souris Verte » dépend directement de la Direction Générale des Services (DGS), qui en assure le pilotage et le suivi.

Afin d'assurer la coordination des projets, la DGS organise régulièrement des réunions Interservices rassemblant l'ensemble des responsables de services.

Règlement intérieur des services

Ce règlement mis à jour en 2025 est remis à chaque agent.

La validation par le Comité Social Territorial est un gage de légitimité et de transparence.

C'est le document fondamental qui encadre l'organisation du travail, les droits et les devoirs des agents territoriaux dont ceux de la « crèche ». Il doit assurer un cadre de travail clair et équitable pour l'équipe.

La politique RH s'articule autour notamment des priorités suivantes :

- Veiller au respect du temps de travail (les 1607 heures),
- S'assurer que les agents ont les bonnes compétences grâce à un plan de formation adapté.

L'Entretien Professionnel annuel garantit que chaque professionnelle dispose d'une feuille de route claire.

Mené par la Direction de l'EAJE, il est aussi dédié à l'évaluation, à l'accompagnement et l'écoute des agents ; il permet aussi de faire le point sur :

- L'évaluation des missions accomplies et des objectifs atteints l'année précédente ;
- L'identification des besoins de formation pour développer les compétences et répondre aux évolutions du projet éducatif ;
- La définition des objectifs individuels et collectifs pour l'année à venir ;
- Le recueil des souhaits d'évolution ;
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Une reconnaissance formelle des compétences qui renforce la motivation.

Investir dans la formation pour l'épanouissement professionnel.

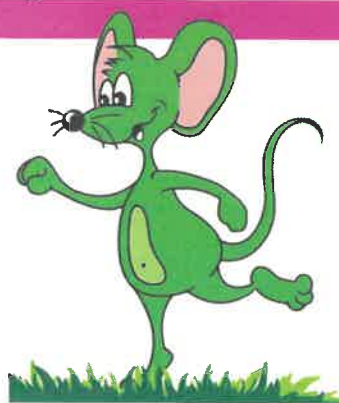
La formation continue est considérée comme un droit pour chaque agent.

Les formations sont un moyen de prendre de la distance avec le quotidien de la structure.

Nous nous engageons aussi à garantir que chaque professionnel maintienne un niveau d'expertise, pour être à jour des dernières avancées pédagogiques, sanitaires.

Les actions de formation sont mises en œuvre en étroite collaboration avec le CNFPT et se déploient selon plusieurs axes pour répondre à tous les besoins :

- Formations sollicitées directement par les professionnels ;
- Formations souhaitées par le gestionnaire pour développer des compétences clés transversales (SST, Laïcité, Gestes d'urgence, HACCP, Habilitation électrique) et répondre aux besoins concrets du projet éducatif et aux exigences réglementaires ;
- Le travail en crèche est physiquement exigeant : la formation aux gestes et postures pour le portage des enfants et les soins est importante pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) ;
- Formations organisées en inter-collectivités (*formation union*) ;
- Formations proposées par nos partenaires privilégiés, notamment la CAF.



La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) est un enjeu important en crèche.

Nos engagements

Nous impliquons activement l'équipe dans les décisions qui impactent leur quotidien (choix du matériel éducatif, aménagement des espaces) et encourageons les initiatives individuelles dans le respect du projet éducatif.

L'Équilibre Vie Professionnelle / Vie Personnelle

Les plannings de travail, incluant les réunions et les temps festifs, sont communiqués à l'avance pour l'année scolaire. Une rotation équitable entre les horaires d'ouverture et de fermeture est systématiquement appliquée et changé chaque année scolaire.

Prendre soin des professionnels, c'est également garantir un accueil de qualité pour les enfants.

- Nous communiquons auprès des familles et des partenaires sur la qualité et l'engagement des équipes, et l'excellence des qualifications ;
- Nous souhaitons favoriser le dialogue interprofessionnel des temps d'échange réguliers, au-delà des transmissions obligatoires, pour partager les ressentis et les bonnes pratiques ;
- Nous souhaitons valoriser le rôle des professionnels et célébrer les réussites ;
- Nous assurons la disponibilité et l'entretien du matériel ergonomique adapté (autolaveuse, matériel d'entretien des locaux ergonomiques, tables à langer à hauteur ajustable, chariots de repas adéquats, chaises repas avec dossier et roulettes, petits sièges pour être à hauteur d'enfant sans être au sol) ;
- Nous veillons à la qualité de l'air, à l'éclairage naturel et à l'aménagement de lieux de pause agréables pour l'équipe.

Nos attentes auprès de l'équipe éducative

- Être capable d'accomplir rigoureusement les missions fixées dans la fiche de poste, d'évoluer dans son travail, de proposer des projets en fonction des besoins des enfants, de coopérer avec les parents dans le respect de leur fonction ;
- Savoir relever le degré de l'urgence, les dysfonctionnements et prioriser les informations ;
- Exprimer son opinion dans le respect des collègues et de la hiérarchie ;
- Faire preuve de distance et discrétion professionnelle (conformément au statut du cadre d'emploi de la fonction publique territoriale).

Les professionnels doivent travailler dans la transparence avec les familles

- Le règlement de fonctionnement permet à tous de se situer dans le cadre institutionnel ;
- Le projet éducatif réunit l'équipe autour de valeurs éducatives communes ;
- Les protocoles sanitaires sont mis en place pour protéger chaque usager de l'établissement.

Les journées des agents : une nouvelle initiative impulsée par le gestionnaire

Dans le but d'améliorer le bien-être professionnel et de consolider la cohésion de travail entre agents territoriaux et avec les élus, un comité de pilotage composé d'agents de tous les services communaux a été créé pour redynamiser l'organisation de deux journées festives pour les salariés et leur famille.

Le Duo day

C'est un dispositif qui met en relation des personnes en situation de handicap dans un parcours d'insertion professionnelle et des professionnels d'entreprise, d'association ou de collectivités.

Ainsi, depuis 2020, à l'occasion d'une journée nationale en novembre, la Commune se fait le relais de cette cause en accueillant plusieurs personnes qui travailleront en duo avec les professionnels des différents services (restauration, technique, administratif, loisirs, culture et petite enfance)

Chaque année une professionnelle de la crèche se porte volontaire pour faire découvrir notre métier de la petite enfance à un jeune.

La Commune depuis quelques années travaille en étroite coopération avec l'association Près de la Bataille (IME Max Brière de Saint Pierre les Elbeuf et l'ESAT).

Cette journée se construit aussi autour d'un repas partagé à la cantine scolaire entre tous les participants, une cérémonie d'accueil et aussi l'invitation de l'association à visiter leur structure autour d'un repas.

2. L'intégration des nouveaux salariés

L'accueil des nouveaux professionnels est géré par un processus structuré.

Le salarié bénéficie d'un entretien avec la direction des ressources humaines (la directrice générale des services et le secrétariat administratif).

Il reçoit notamment une information sur les Instances Représentatives du Personnel avec la présentation notamment des futurs avantages sociaux liés à l'adhésion au CNAS, au dispositif de prévoyance MNT « garantie maintien de salaire » et des instances de dialogue social (CST).

L'intégration, au sein de la structure, est ensuite assurée collectivement par la directrice et les professionnels expérimentés.

Ce rôle de "parrainage" doit permettre une immersion réussie permettant la compréhension du fonctionnement éducatif, l'acquisition des tâches d'intendance ainsi que l'assimilation des fondamentaux pédagogiques.

Nous nous appuyons sur les outils suivants :

- Tableau hebdomadaire des missions décrivant l'organisation du travail quotidien et le positionnement précis de chacune auprès des enfants, avec les familles, dans les fonctions d'intendance satellite. Il est affiché dans l'espace de transmission. C'est un outil qui contribue à la distribution équitable des missions.
- Nous présentons aussi les mesures de sécurité et d'ergonomie spécifiques au poste (manutention, utilisation du matériel professionnel ergonomique), en lien avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Le projet d'établissement et du règlement de fonctionnement de la crèche sont remis afin de comprendre les valeurs éducatives à destination de l'enfant et sa famille.
- Familiarisation avec les pratiques spécifiques de l'établissement (Calcul des taux d'encadrement, Signes Associés à la Parole, posture lors des Ateliers du Rien, organisation quotidienne des sorties dans le jardin, modalités des exercices d'évacuation et de confinement ...).

L'objectif de ce parcours est de faire en sorte que le nouveau salarié soit non seulement opérationnel le plus rapidement possible, mais qu'il se sente immédiatement membre à part entière de la dynamique de La Maison de la Souris Verte.

3. Les instances représentatives du personnel

Adhésion au CNAS

La Commune de La Londe soutient activement le bien-être de ses agents par l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) : c'est une association de référence qui propose des prestations sociales et des avantages aux agents des collectivités territoriales, pour compléter les dispositifs communaux et nationaux.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Elles jouent un rôle essentiel pour garantir la qualité de l'environnement professionnel, ce qui a un impact direct sur le bien-être des équipes.

Le lien avec ces instances est assuré par la Direction Générale des Services (DGS) et le Service administratif communal.

- Comité Social Territorial (CST) – Il est consulté sur les questions d'organisation du travail, d'effectifs, de temps de travail et de formation.
- Commission Consultative Paritaire (CCP)- Il aborde les questions individuelles (avancement, discipline, promotion) pour les agents territoriaux. Il assure l'équité de traitement et la gestion des carrières des professionnelles.
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT ou CST en formation spécialisée) : il veille à l'application des règles de sécurité, notamment celles issues du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

La médecine du travail

La surveillance de la santé des professionnelles est assurée par le service de Médecine Préventive (Médecine du Travail) rattaché à la fonction publique territoriale

Elle assure un suivi médical régulier de l'ensemble du personnel (visites médicales périodiques), garantissant l'aptitude au poste et le dépistage précoce des problèmes de santé liés au travail.

Les remontées, les avis, les recommandations de l'ensemble de ces instances influencent directement l'amélioration des conditions de travail et l'investissement en matériel ergonomique.

4. Les compétences professionnelles mobilisées

Une équipe pluridisciplinaire engagée au service de l'Enfant

Nous garantissons un accueil de qualité en respectant scrupuleusement le cadre réglementaire relatif aux modes d'accueil petite enfance. (Décret du 30 août 2021).

Notre structure va au-delà des exigences légales puisque notre proportion de professionnels diplômées Auxiliaire de puériculture est supérieure aux ratios attendus, assurant un encadrement renforcé pour les enfants.

Notre structure s'appuie sur une équipe éducative pluridisciplinaire qualifiée, composée de 7 agents communaux en contact direct avec les enfants, complétée par des expertises clés pour garantir un accueil de qualité.

Le Directeur est un Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) diplômé d'État, garant du respect des normes réglementaires.

Ses Missions Stratégiques :

- Garantir la Bienveillance et la Santé des enfants.
- Piloter le Projet d'Établissement : le concevoir, l'animer et s'assurer de sa mise en œuvre en équipe.
- Piloter les réformes institutionnelles en coopération avec le gestionnaire et les instances CAF et PMI
- Gérer administrativement la logistique, le budgétaire, ainsi que la veille sanitaire (en coopération avec le RSAI).
- Manager : Accompagner les professionnels et leurs responsabilités d'agents territoriaux, dans une culture du "bien vivre au travail".
- Coordonner la relation avec les familles, les institutions et les intervenants extérieurs.

Assurer la continuité de la direction :

C'est capital pour la sécurité affective des enfants et le bon fonctionnement administratif de l'établissement, garantissant la permanence du service même en cas d'absence du titulaire.

Un plan de délégation est établi. En l'absence du directeur, la prise de décision est relayée par un professionnel suppléant présent ce jour-là, dans le respect d'un ordre hiérarchique communiqué (niveau de diplôme et ancienneté dans la structure et des délégations).

La délégation définit précisément les missions essentielles transférées à la suppléante :

- Les modalités de pilotage de l'équipe et l'organisation du planning (en lien avec l'organisation polyvalente du travail).
- La sécurité sanitaire (en lien avec le RSAI, application des protocoles validés).
- L'application du projet éducatif.
- Les transmissions urgentes à la Direction Générale des Services de la Commune.

La suppléante désignée dispose d'un accès aux informations administratives et logistiques nécessaires (dossiers familles, contacts des urgences, protocoles en cours).

La continuité du dialogue et des suivis projets avec la CAF et la PMI est assurée par la Direction Générale des Services.

Le contact avec le gestionnaire est maintenu avec la hiérarchie de la collectivité pour la prise de décision stratégique et le soutien en cas d'incident majeur.

Cette organisation formalisée assure la stabilité du management, permettant à l'établissement de maintenir sa qualité d'accueil et son adhésion au projet éducatif sans rupture.

Tous les professionnels sont formés pour garantir le respect du taux d'encadrement légal auprès des enfants. Par conséquent, en l'absence de la direction, l'équipe est légitime pour assurer l'organisation de l'accueil, notamment en cas d'absence imprévue d'un collègue, de demande parentale de créneaux supplémentaires, ou de besoin de temps de travail additionnel suite au retard d'un parent.

L'équipe d'encadrement quotidien est le cœur de l'accueil et de l'accompagnement quotidien des enfants

Elle est composée de professionnelles diplômées petite enfance (4 Auxiliaires de Puériculture + 2 CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance).

Elles accomplissent toutes l'intégralité des missions essentielles à l'accueil de l'enfant :

- Réalisation des soins quotidiens (change, hygiène), défendus comme des moments privilégiés de relation individuelle et de communication.
- Assurer l'accueil et la transmission aux familles, instaurant la confiance et la continuité avec le milieu familial.
- Accompagnement du rythme et soutien au sommeil et au repas, en respectant au mieux les rythmes et les besoins individuels de chaque enfant.
- Mise en œuvre des propositions éducatives (éveil culturel, à la nature, jeux, motricité...).

Ce mode d'organisation assure plusieurs bénéfices majeurs :

- Chaque professionnelle développe une compréhension globale du développement de l'enfant, observant ses capacités motrices lors du jeu et ses besoins affectifs durant le soin.
- Il favorise la flexibilité des plannings et renforce l'esprit d'équipe, puisque toutes sont capables d'intervenir sur l'ensemble des besoins de la crèche.

Les fonctions d'intendance, l'esprit d'équipe, la polyvalence au service de l'Enfant, de sa famille et des professionnels

Il s'agit des tâches logistiques critiques qui garantissent l'hygiène, le cadre de vie et le fonctionnement optimal de la crèche. Ces responsabilités sont polyvalentes et assumées collectivement par tous les agents, sous l'impulsion et avec la participation active de la Directrice, partie prenante de cette fonction.

Notre organisation du travail repose sur un principe fondamental d'égalité des missions et de polyvalence au sein de l'équipe. Cette approche garantit une prise en charge globale et cohérente de l'enfant tout au long de sa journée.

Hygiène et entretien des locaux

L'hygiène des locaux est assurée quotidiennement par les agents éducatifs selon une organisation très rigoureuse, respectant les normes HACCP.

- Cette organisation respecte le taux d'encadrement auprès des enfants, le temps de travail des agents, les bonnes conditions d'ergonomie pour ces missions.
- Les agents sont formés aux règles d'hygiène de locaux, à la manipulation et l'utilisation des produits d'entretien à l'aide de matériel d'entretien ergonomique (autolaveuse, etc.) pour garantir la sécurité et le confort du personnel.
- Chaque professionnelle petite enfance est missionnée une journée par semaine (7h) pour assurer l'hygiène rigoureuse des locaux, du mobilier et du matériel, garantissant un environnement sain et sécurisé.

Les autres missions d'intendance polyvalente

- Logistique des repas : elle consiste à la vérification HACCP des repas morceaux livrés en liaison chaude (service restauration scolaire attendant à la crèche et en charge des repas morceaux) et le service des repas
- Tâches partagées : Tous les agents participent aux missions de l'intendance selon le planning défini (organisation du goûter, entretien des jouets, gestion des stocks etc.), reflétant l'égalité des missions
- Coordination par la directrice : La directrice assure la planification, le contrôle et l'évaluation de ces tâches par le biais d'outils précis et sur une fréquence hebdomadaire. Elle veille également à

l'approvisionnement des produits (couches, plats bébés, alimentation, eau ...), en coopération avec l'équipe.

Cette coopération transversale garantit que l'établissement maintient un niveau d'hygiène optimal et que l'environnement est toujours propre, sécurisé et agréable, condition essentielle au bien-être des enfants.

Référent Santé, Accueil Inclusif (20h/an)

La fonction de Référent Santé et Accueil Inclusif est un atout récent et structurant pour garantir la sécurité sanitaire et la qualité de l'accueil individualisé.

Sa mission est d'informer l'équipe et les parents sur la santé du jeune enfant. Elle met en œuvre la veille sanitaire en se portant disponible si besoin, elle veille à la mise en œuvre de l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques, elle met en place les protocoles d'urgence et d'hygiène, de santé et elle forme les professionnelles de la structure.

Elle est joignable pour une veille téléphonique permanente afin de répondre aux questions d'actualité et aux moindres doutes de l'équipe sur la conduite à tenir face à une problématique de santé imprévue.

Elle est infirmière puéricultrice diplômée d'état et expérimentée. Elle intervient sur une base de 20 heures par an, réparties stratégiquement :

Elle alterne un temps de travail avec la direction (3h) avec un temps formatif en équipe (2h)

Le temps dédié de 3 heures est alloué pour un travail d'analyse et d'ajustement (veille réglementaire, adaptation des protocoles, gestion des cas complexes).

La session formative d'équipe de 2h est organisée avec l'équipe au complet pour expliquer, former et s'assurer de la bonne compréhension des protocoles obligatoires de santé et d'hygiène.

L'établissement profite de ce nouveau partenariat pour revoir et valider tous les protocoles obligatoires de soins et d'urgence. Ces protocoles réglementaires et obligatoires sont compris par la direction, l'équipe et expliqués aux familles

Elle assiste l'équipe et les familles dans l'élaboration et la mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) et des PAP en garantissant que les protocoles sont sécurisés et respectés.

Ce partenariat récent est la preuve de notre engagement à consolider notre expertise sanitaire et à renforcer la sécurité et l'inclusivité de notre accueil.

Psychologue (6h minimum/an)

- Spécialiste du développement de l'enfant.
- Missions : Animer les Analyses de Pratiques Professionnelles obligatoires (hors présence des enfants) pour garantir la qualité de l'accompagnement, organiser des "Cafés Parents" sur des thèmes éducatifs, et réaliser des observations/restitutions pour soutenir la parentalité.

Le RSAI et la Psychologue sont deux fonctions supports et deux expertises essentielles pour garantir la qualité de l'accompagnement.

Les intervenants extérieurs

La structure s'ouvre sur son environnement pour enrichir l'éveil des enfants.

Nous faisons appel à plusieurs types d'intervenants externes pour diversifier les expériences :

- Intervenants culturels : à la bibliothèque, les enfants bénéficient de moments de lecture et des animations autour de l'« objet livre » (Raconte Tapis - Kamishibai).
- Nous accueillons des intervenants spécialisés du champ médico-social en fonction des attendus (infirmière PMI du CMS d'Elbeuf, professionnels accompagnant les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique).

Exemples de projets collaboratifs récents :

- Projet Immersif "La boîte à musique des p'tites souris" : Invitation de la Chorale Londe Gospel à la crèche, dans le cadre d'un Carnaval immersif.
- Projet Culturel Territorial (2020-2021) : Collaboration avec une compagnie de danse et un photographe professionnel pour la création d'un "Imagier du Mouvement".
- Spectacle Graine de Public, Compagnie du Chat Bada ou autres compagnies artistiques petite enfance

Ces collaborations ciblées permettent d'offrir aux enfants un accès privilégié à la culture et aux arts au sein même de la crèche ou lors de sorties organisées.

Les stagiaires

Ils sont admis après entretien et sont intégrés et encadrés par des professionnels référents désignés au sein de l'équipe. Ils ne sont pas inclus dans le taux d'encadrement légal et ne sont pas autorisés à rester seul avec un groupe d'enfants.

Perspective

Après des années d'accueil intensif, une réflexion est engagée par la Direction pour limiter et mieux cibler le nombre d'élèves accueillis, afin de garantir une qualité d'encadrement optimale.

La crèche est fortement sollicitée par des demandes de stages d'observation de courte durée, émanant notamment d'élèves (de la 4e à la Seconde).

Malgré nos efforts pour gagner en visibilité auprès des centres de formation, nous constatons une faible sollicitation de la part des écoles d'Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) et d'Auxiliaires de Puériculture (AP). Nous souhaitons rééquilibrer cette situation pour devenir un lieu de stage privilégié pour les futurs diplômés.

Les réunions

Les réunions permettent aux professionnelles de verbaliser et de partager leurs observations et analyses.

L'analyse de pratique professionnelle

Assurées par une psychologue qualifiée, c'est un moment structurant et régulier de notre projet d'établissement. Elles sont organisées pour assurer la prise de recul et l'amélioration continue des postures professionnelles. Les séances se déroulent en dehors des heures d'accueil des enfants pour permettre une disponibilité totale et une concentration optimale de l'équipe.

Depuis l'ouverture de l'établissement, 4 séances de 2h sont planifiées sur le calendrier annuel des réunions, assurant un suivi constant des situations vécues.

Le cadre fixé garantit la neutralité, la confidentialité et la méthodologie des échanges.

L'organisation des séances est centrée sur l'étude de situation concrètes : difficultés de sommeil, gestion des émotions, observations de troubles du développement ou du comportement....

L'intervenant guide l'équipe dans l'analyse de la situation : identifier les émotions vécues, comprendre les enjeux sous-jacents psychologiques, éducatifs, et explorer différentes options de réponse.

Les séances permettent de confronter les positionnements professionnels, les observations, et de rechercher une cohérence d'équipe.

L'APP a un impact direct sur la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants :

- Elle permet à l'équipe de prendre la distance nécessaire face aux situations complexes ou émotionnellement chargées.
- Elle permet d'analyser les relations avec les parents, de déchiffrer les attentes familiales et d'affiner la posture professionnelle dans le cadre du soutien à la parentalité.
- Les réflexions issues de ces séances « nourrissent » directement le quotidien auprès des enfants, soutiennent la fonction parentale, alimentent directement les ajustements du projet éducatif, et les décisions d'aménagement.

Organisation des réunions de fonctionnement

Les réunions d'équipe, pilotées par la direction, sont un temps de travail qui structure la communication interne, garantit la coordination des actions et assure la cohérence du projet d'établissement.

Les réunions de fonctionnement se tiennent hors temps d'accueil pour assurer la disponibilité de toutes, hors de la présence des enfants, de 18h30 à 20h30, selon une fréquence mensuelle. La direction établit et communique les dates aux agents sur deux périodes (février à juillet puis septembre à janvier)

Un ordre du jour est structuré pour optimiser l'efficacité des échanges.

Elles donnent lieu à un compte rendu qui doit être porté à la connaissance des professionnels.

Les thématiques abordées : logistique, organisation du travail, point sur les stocks, suivi des consignes sécurité et hygiène, préparation des propositions éducatives, des temps festifs, des temps de concertation avec les familles, partage d'observations sur les enfants et le groupe et préparation des APP, discussion sur les situations de familiarisation, évaluation, remontée d'information sur la vie institutionnelle de la crèche, de la commune, sur l'actualité administrative.

Ces réunions sont un lieu de dialogue ouvert pour s'assurer que les décisions sont prises de manière concertée et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les débriefings rapides

Nous mettons en place un point d'information rapide, qui se tient généralement une fois par semaine entre 14h30 et 15h15 maximum, dans la salle de jeu, en présence des enfants (c'est le seul moment identifié réunissant toute l'équipe, comme « le plus calme » de la journée et avant les premiers départs d'enfants de l'après-midi).

Ce court échange vise à garantir une circulation fluide et immédiate des informations importantes. Seuls les sujets rapides et urgents nécessitant une action ou une information immédiate sont abordés : mises à jour sur la santé d'un enfant, changements de planning ou d'encadrement imprévus, problèmes logistiques ou de sécurité détectés ... Les sujets de fond sont réservés aux réunions d'équipe dédiées.

Les journées pédagogiques

Les journées pédagogiques sont des temps forts, dédiés à la réflexion collective et à l'approfondissement de thématiques d'actualité de la petite enfance ou de notre établissement. Elles sont cruciales pour garantir l'évolution constante de nos pratiques.

Ces 3 journées sont planifiées avant la rentrée de septembre et permettent à l'équipe de travailler dans un cadre dédié, hors de l'accueil des enfants.

Focus sur les journées pédagogique 2025 : Le Sommeil du Jeune Enfant

Le choix de thématiques comme "Le Sommeil du Jeune Enfant" illustre notre démarche proactive :

Nous avons de nouveau étudié les cycles du sommeil, les spécificités physiologiques selon l'âge et les dernières recherches sur l'endormissement et l'éveil.

Nous avons débattu des modèles éducatifs parentaux et des rituels de sommeil au sein de la crèche pour garantir une cohérence d'équipe (gestion des pleurs, respect des rythmes individuels).

Nous avons défini la meilleure façon d'accompagner et de conseiller les parents face aux difficultés de sommeil, renforçant ainsi le soutien à la parentalité.

Notre réflexion approfondie a eu un impact opérationnel immédiat :

- Elle a engendré une réorganisation des plannings des agents et de leurs postures éducatives lors des moments repas.
- De plus, elle a conduit à l'adoption d'un nouvel aménagement des espaces et d'une posture éducative renouvelée pour les temps de repas.

Ce travail est continuellement évalué et fait l'objet d'une communication transparente auprès des familles, notamment lors des cafés parents.

En définitive, chaque journée pédagogique se traduit par des actions concrètes ou des ajustements précis au sein du projet éducatif, garantissant que notre accompagnement est constamment aligné sur les meilleures pratiques actuelles.

Perspective : organiser une journée pédagogique interservices (réunir les professionnels de l'EAJE- les animateurs de l'accueil périscolaire, extra-scolaire et les ATSEMS sur un thème identifié.

5. Les prestations d'accueil proposées

Horaires d'accueil, accueil régulier, occasionnel et d'urgence

La Maison de la Souris Verte propose un accueil de type multi-accueil régulier, régulier atypique occasionnel ou d'urgence.

Elle est structurée pour répondre aux besoins de développement des enfants tout en offrant une souplesse d'horaire aux familles.

La crèche fonctionne en journée continue, avec une gestion précise des flux d'arrivée et de départ pour garantir la sérénité des temps d'activité et des repas.

- 7h30 à 9h30 : Les arrivées échelonnées doivent garantir un accueil individualisé et une transition sereine pour l'enfant et le parent.

- 9h30 à 12h00 : Pas d'accueil. C'est le temps dédié aux propositions éducatives, sorties, aux temps repos de plus petits, les ateliers du matin et le repas.
- 12h00 : la reprise de l'accueil est possible (arrivée ou départ)
- 13h00 à 15h00 : Pas d'accueil. L'après-midi peut débuter parfois par des repas donnés à des p'tites souris ayant dormi le matin ; c'est surtout la période de repos sommeil de la majorité des enfants. Les réveils sont échelonnés en fonction de leur rythme
- 15h -15h30 : la reprise de l'accueil est possible (départs)
- 15h30 à 16h30 : Fermeture de l'accueil/départ temps d'organisation interne : Cette heure est dédiée à l'installation et à l'organisation du goûter collectif.
- À partir de 16h30 Reprise des départs échelonnés après le goûter, échanges avec les familles (transmissions) et jeux.

Cette organisation est conçue pour concilier la souplesse horaire attendue par les familles (arrivées échelonnées) et la nécessité de protéger les temps pédagogiques et de repos de l'enfant (fermetures intermédiaires strictes).

Les modalités d'inscription : un processus encadré

L'inscription de l'enfant à « La Maison de la Souris Verte » est gérée par un processus clair et transparent, dont le pilotage est assuré par la Commission d'Attribution des Places (CAP).

- Le premier contact (téléphonique, mail ou physique) permet de fournir le dossier de pré-inscription et la liste des pièces justificatives demandées.
- Le règlement intérieur de la commission et ses annexes sont également communiqués et les critères d'éligibilité expliqués.
- La famille est invitée au premier rendez-vous (cf section précédente).

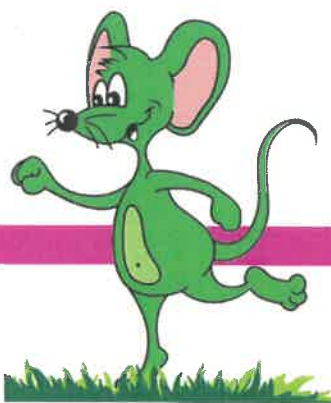
Conformément au Règlement Intérieur de la Commission d'attribution des places, l'établissement est ouvert aux familles de nombreux territoires renforçant son rôle de pôle d'attractivité :

La commission se tient au moins une fois par an, ses réunions étant adaptées au flux de demandes et de disponibilités. Son rôle est d'attribuer les places en accueil régulier, avec un accent particulier sur la rentrée de septembre, période durant laquelle un nombre significatif de places devient vacant en raison du passage à l'école maternelle.

Une fois la place attribuée, l'admission est formalisée par la signature du contrat d'accueil financier.

Elle déclenche ensuite l'organisation d'une période de familiarisation progressive et individualisée, essentielle pour l'enfant et ses parents, avant l'accueil régulier.

Le processus d'inscription est conçu pour être à la fois rigoureux dans l'application des critères et humain dans l'écoute des besoins de chaque famille.



LE PROJET EDUCATIF

« Chaque enfant est un individu unique et nous interroge avec sa spécificité ».

Le projet éducatif de l'ouverture a tenu sa promesse de mettre **l'Enfant au cœur de la réflexion** et d'être pensé, en coopération avec l'équipe éducative.

Il continue également d'être guidé par la réflexion qu'engendre la mise en œuvre **des dix principes** composant **la charte nationale d'accueil du jeune enfant**.

Notre projet éducatif articule le bien-être (sécurité affective et physique) comme condition première de l'éveil (développement des potentialités).

<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille

Les enjeux de la séparation et des retrouvailles sont différents en fonction de l'âge, du développement affectif du tout petit, du vécu familial.

- **La familiarisation : une adaptation pour tous, un moment clé de l'accompagnement**

La familiarisation est une période de transition progressive et individualisée.

La familiarisation est abordée dès le premier entretien avec les parents, leur permettant de réserver la période. Bien qu'un planning puisse être proposé, il doit être flexible en fonction des réactions de l'enfant.

Son objectif principal est de sécuriser l'enfant en lui permettant de construire de nouveaux liens d'attachement avec les professionnels et de nouveaux repères, tout en sécurisant les parents dans leur rôle et dans leur choix de mode d'accueil.

Dans un premier temps, afin de favoriser la répétition de situations similaires, d'assurer une transition douce, la présence du parent est demandée : nous leur demandons de répondre à notre "Questionnaire sur les habitudes de vie de l'enfant ». Ce moment est mené par une professionnelle, durant le premier jour, dans l'unité d'accueil, dans un cadre confortable.

Dans un second temps, le temps de présence de l'enfant seul s'allonge progressivement (quelques minutes, puis une heure, puis une demi-journée pendant une à deux semaines).

Les premières séparations sont très courtes, le parent restant souvent à proximité ou pouvant être joint facilement.

Pour garantir le succès de la familiarisation, il est essentiel que le professionnel adopte une écoute active et transparente afin de répondre aux besoins de sécurité émotionnelle de l'enfant et d'offrir un soutien rassurant au parent.

- **Place de l'objet transitionnel : le doudou, la tétine**

Nous reconnaissons pleinement la valeur réconfortante du doudou pour l'enfant.

Le doudou aide à rassurer l'enfant en l'absence de sa mère. Il représente à la fois la mère (car il garde son odeur et symbolise son réconfort) et le bébé lui-même (car il est contrôlé par l'enfant).

Il aide ainsi l'enfant à gérer l'angoisse de la séparation et à passer progressivement de la dépendance à l'autonomie.

Afin d'offrir à l'enfant un environnement respectant son besoin de réassurance, le doudou a toute sa place dans le quotidien à la crèche et surtout lors des moments de repos et de transition.

Cependant, nous devons trouver un équilibre entre les besoins de l'enfant et les contraintes pratiques de la structure collective.

Pour des raisons d'hygiène notamment, l'accès au doudou dans certains espaces (comme les repas, la piscine à balles, le jardin) sera limité et géré en tenant compte du besoin de réconfort de l'enfant à ce moment précis.

Si l'enfant traverse un moment de détresse ou de difficulté, nous serons attentifs à proposer son doudou afin de l'aider à retrouver son calme.

Un arbre à doudou à hauteur des enfants est identifié pour le laisser « se reposer » parfois sans l'enfant.

L'odeur du doudou est un élément d'attachement essentiel qui relie l'enfant à son foyer. Bien que nous respectons cette dimension affective, nous devons veiller à son hygiène : le nettoyage du doudou est recommandé si son état le rend nécessaire à condition que l'enfant l'accepte.

La décision de laisser le doudou à la crèche ou de le ramener à la maison chaque soir sera définie conjointement avec les familles, assurant ainsi la meilleure continuité possible pour l'enfant.

Bien qu'ils répondent au besoin évolutif de l'enfant et constituent une sécurité pour la famille en cas de perte ou de nécessité d'hygiène, la multiplication des peluches et des « doudous de rechange » est à éviter en pratique : elle engendre des difficultés de logistique et de rangement, et augmente le risque de perte ou d'échange.

- **La tétine : comprendre le besoin de l'enfant pour un usage raisonnée**

Notre approche de la tétine est basée sur la compréhension que nous avons de son intérêt. Elle est souvent une réponse immédiate à un besoin fondamental de l'enfant, le besoin de succion. Elle peut aussi aider à la

gestion d'un stress. L'objectif est de la proposer de manière raisonnée et temporaire, sans qu'elle devienne une « béquille » constante.

Comprendre le besoin de succion

La succion est un réflexe primaire, essentiel à l'apaisement et à l'alimentation du nourrisson. La tétine répond à ce besoin lorsqu'il n'est pas lié à la faim.

Nous la proposons principalement lors des moments où le besoin de succion est le plus fort : pour faciliter le passage au sommeil et l'apaisement.

La tétine comme réponse à un stress émotionnel

La tétine est reconnue comme un objet de transition ou un substitut qui aide l'enfant à s'auto-réguler face à un stress, une anxiété ou une frustration (séparation, nouvelle activité, émotion liée à un jeu).

Dans ce contexte, la tétine est vue comme une aide temporaire. L'équipe cherche à reconforter l'enfant d'abord par le contact physique (bras, parole, câlin) et propose la tétine si le besoin de succion est nécessaire à l'apaisement.

Pour limiter son usage permanent

Afin de ne pas entraver le développement du langage, de la motricité buccale et de la communication, nous veillons à ce que la tétine ne soit pas utilisée de manière constante.

Nous demandons à l'enfant de nous la remettre pendant les temps d'interaction sociale, de jeux (motricité, manipulation), et de langage pour encourager l'expression verbale.

L'enfant est encouragé à s'exprimer et à communiquer ses besoins par d'autres moyens (gestes, sons, mots) que la tétine.

Nous échangeons régulièrement avec les parents sur l'usage de la tétine à la maison afin de maintenir une cohérence dans son utilisation et d'accompagner l'enfant vers son sevrage.

Sa place est matérialisée dans l'espace dédié aux doudous, dans une armoire à tétine, ouverte, à hauteur d'adulte, visible par l'enfant qui peut la demander.

● **Les Transmissions journalières - L'arrivée- Accueil personnalisé**

Elles ont lieu à l'entrée de l'unité d'accueil dans la « zone dédiée », après avoir inscrit l'enfant à la fois sur le registre écrit (consignes de sécurité) et sur la tablette de pointage informatique.

Un membre de l'équipe a pour fonction d'accueillir l'enfant et son parent.

Il fait preuve d'une écoute active auprès du parent, au sujet d'informations utiles pour le bon déroulement de la journée de l'enfant (santé de l'enfant, qualité et temps du sommeil de la nuit, heure du dernier repas...).

Cet échange se veut court mais de qualité.

Ces informations sont écrites dans un registre confidentiel qui sera uniquement partagé avec l'équipe.

Il est important que le parent prévienne simplement de son départ avec le rituel qui lui appartient. Chaque arrivée est gérée avec bienveillance pour minimiser la séparation avec le milieu familial. Les professionnelles sont formées à l'observation pour décoder les signaux et les besoins spécifiques de l'enfant dès son arrivée.

● **Les Transmissions journalières -Le départ - La communication avec les parents**

Chaque départ est personnalisé en veillant à :

- ✓ Restituer des informations concises, claires qui ont du sens, adaptées à la situation de l'enfant et sa famille (information santé, rythme, éveil, émotions...)
- ✓ Respecter au maximum la confidentialité des échanges dans un lieu ouvert.
- ✓ Contenir, rassurer et assurer la surveillance physique et affective des autres enfants dont les parents sont absents.

Plutôt que de réduire la journée de l'enfant à un tableau de bord (heures de sommeil, quantités de repas), nous privilégions le récit de son expérience.

La communication peut être un témoignage du quotidien de l'enfant. Nous partageons avec les parents ses progrès, ses moments de complicité avec les professionnels ou les enfants, ses petites victoires quotidiennes, des anecdotes ou les moments plus difficiles (épisodes d'agressivité, de tristesse...).

L'accompagnement du bébé peut demander plus de précisions (rythme, repas, sieste...).

Cette approche humanise la relation.

L'enfant peut avoir besoin de temps pour retrouver « sa figure d'attachement » et chaque enfant peut le traduire à sa manière : pleurs, joie, aller et retour entre le parent, l'espace de jeu et l'équipe.
Le pointage écrit et informatique du départ de l'enfant se fera après ce temps de communication.

2. L'Eveil

Nos pédagogies de référence

Notre approche pédagogique est éclectique et centrée sur le respect du rythme et des besoins fondamentaux de l'enfant, en nous inspirant des grands courants éducatifs.

Nous mettons l'accent sur la **motricité libre** (inspirée par Pikler et Loczy) pour permettre à l'enfant de développer naturellement ses compétences corporelles, en veillant à ne pas le mettre dans une position qu'il n'a pas acquise seul.

La recherche d'autonomie est importante (selon Montessori), encourageant l'enfant à "faire seul" dans un environnement préparé et sécurisé.

Par ailleurs, nous valorisons l'importance des liens affectifs sécurisants et de l'objet transitionnel (Winnicott), tandis que l'itinérance ludique favorise l'exploration et l'expérimentation.

Enfin, des espaces d'éveil sensoriel, comme l'approche Snoezelen et l'importance de l'environnement comme "troisième éducateur" (inspiration Reggio), enrichissent l'expérience et la créativité de chaque enfant. À cela s'ajoute la vision de Jean Piaget, pour qui **le jeu est le travail de l'enfant** : par l'action et l'expérimentation, il assimile le monde qui l'entoure et construit les bases de sa structure cognitive."

« Nous restons également attentives aux évolutions pédagogiques grâce à une veille théorique active et des échanges réguliers en équipe. Notre réflexion se nourrit des apports de nos lectures, de sources de référence telles que Le Journal des Professionnels de la Petite Enfance et de conférences de figures clés du secteur, de la parentalité. Cette culture du débat nous permet de ne jamais figer nos pratiques. »

Notre projet d'établissement est aligné sur les 10 principes fondamentaux de la Charte (cf. Annexe).

« La Maison de la Souris Verte » continue d'être un lieu d'accueil où la feuille de route est claire :

« L'éducation bienveillante vise à accompagner l'enfant dans son développement moteur, cognitif, émotionnel et social en luttant notamment contre toute forme de Violence Éducative Ordinaire (VEO), tout en lui offrant un cadre sécurisant et des limites claires. »

La posture professionnelle de l'équipe éducative

La direction s'engage à faire preuve de disponibilité auprès des membres de l'équipe pour impulser, accompagner leur action.

Mettre en œuvre les valeurs éducatives de ce projet nécessite une cohérence de point de vue au sein de l'équipe, où chacun ne peut pas travailler seul de manière isolée où chacun doit travailler son positionnement de professionnel vis à vis de l'enfant et de sa famille.

L'Observation professionnelle

L'observation est définie comme un des outils fondamentaux de notre démarche professionnelle. La direction « Éducatrice de Jeunes Enfants » encourage chaque professionnelle à effectuer une formation de sensibilisation.

Nous avons trois objectifs :

- Identifier chez l'Enfant ses centres d'intérêt, ses jeux et ses interactions pour orienter les futures propositions éducatives,
- Décoder ses besoins, suivre l'acquisition de ses capacités motrices, sociales et langagières, en respectant toujours son rythme sans l'anticiper.
- Évaluer la pertinence de l'aménagement de l'espace pour ajuster l'environnement et maximiser les opportunités d'exploration et de sécurité.

Cette démarche est intégrée aux missions de l'équipe :

- Observation bienveillante et détaillée pour assurer la sécurité affective et noter les réelles capacités de l'enfant.

- Observer la situation d'un enfant en particulier, une dynamique de groupe ou une situation spécifique (conflit, temps de repas, etc.).
- Les observations sont partagées lors des réunions d'équipe, des séances d'analyse des pratiques, et avec les parents.

Cette démarche garantit que l'accueil n'est jamais figé, mais évolue continuellement pour répondre aux besoins réels et individuels de chaque enfant.

Lutter contre les Violences Éducatives Ordinaires (VEO) signifie exclure de notre pratique tout acte ou parole qui pourrait nuire à l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant et privilégier toujours l'écoute, l'empathie.

Des règles sociales de vie claires et en adéquation avec leur développement

Tout un chacun a besoin d'un cadre, de limites, pour se développer et vivre ensemble.

Pour les jeunes enfants aussi, les règles sont indispensables et les limites doivent être claires concrètes, précises, adaptées en fonction de l'âge de l'enfant. Les interdits doivent être accompagnés d'une explication simple et cohérente.

La LIMITE définit « ce qui est interdit » et surtout tout le champ des possibles.

Il faut tenir compte aussi du « tempérament » spécifique de chaque enfant. Les limites sont établies par l'équipe (en accord avec les valeurs portées par ce projet éducatif) et portent sur la sécurité physique ("Tu ne jettes pas les objets sur les Autres") et le respect des autres ("Attends ton tour").

Nous alternons entre le langage positif (ce qu'il faut faire) et la négation (ce qu'il ne faut pas faire) ce qui reflète parfaitement l'équilibre complexe pour garantir le bien-être du jeune enfant et répondre à ses besoins fondamentaux.

Bien que la tendance actuelle privilégie la formulation positive, la réalité du quotidien impose parfois une certaine mixité.

La force de la formulation positive

Dire "Parle doucement" ou "Je préfère que tu fasses comme cela" présente plusieurs avantages :

- Le cerveau traite plus rapidement une action directe qu'une interdiction (qui nécessite d'abord de comprendre l'interdit, puis de chercher l'alternative).
- Nous montrons le "chemin à suivre" plutôt que de simplement mettre des barrières.

L'utilité de la négation et du cadre

Dire "Ne crie pas" ou "C'est interdit" reste nécessaire dans certains contextes :

- L'urgence et la sécurité : Face à un danger, le "Stop !" ou le "Non !" est un signal d'arrêt immédiat indispensable.
- La clarté des limites : Le mot "Interdit" pose un cadre ferme. Il définit les zones non négociables, ce qui est aussi rassurant (notamment pour un enfant).
- La levée de l'ambiguïté : Parfois, proposer une alternative ne suffit pas à faire comprendre qu'un comportement spécifique doit cesser immédiatement.

Les limites sont appliquées de manière identique par tous les professionnels. Cette cohérence rassure l'enfant et lui permet d'intégrer rapidement les règles.

L'accent est mis sur le geste à corriger (le comportement), et non sur l'enfant lui-même.

Accompagner les émotions

Nous respectons et accueillons les émotions de l'enfant parce qu'il est une personne, et de plus une personne fragile et sans expérience.

Chez l'enfant, les réactions émotionnelles sont parfois intenses et il n'est pas toujours facile pour les adultes de les comprendre, de les accueillir.

L'équipe observe l'enfant pour être à l'écoute de son besoin, l'aider à exprimer avec ses mots son ressenti.

Nous offrons un lieu et un temps pour que l'enfant puisse vivre son émotion (colère, tristesse) sans pour autant perturber les émotions des autres enfants du groupe.

Nous proposons de la médiation et nous essayons de poser des mots sur les besoins de chacun.

Nous valorisons et encourageons les gestes d'empathie et de soin de tous les enfants envers tous les autres enfants (d'un grand vers un bébé, entre deux enfants du même âge).

Nous essayons d'identifier les signes de fatigue ou de sur stimulation et les signes d'énervement ou de frustration avant qu'une interaction ne devienne problématique.

L'équipe s'efforce de nommer et de valider les émotions de l'enfant ("Je vois que tu es très en colère parce que tu voulais ce jouet mais ce n'est pas possible").

Reconnaître l'émotion permet de l'apaiser, sans pour autant céder à la demande.

Les signes associés à la parole, un outil pour comprendre les émotions

Lancée depuis 2021 par deux professionnelles de la crèche, l'initiative vise à utiliser les signes associés à la parole (ou "signer avec bébé") comme action éducative pour faciliter la communication chez les jeunes enfants *avant* l'acquisition du langage verbal.

L'objectif principal est de permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins (faim, doudou, fini, etc.) et de nommer leurs émotions (joie, colère) en réduisant ainsi la frustration et les pleurs liés à l'incompréhension.

L'expérience a démontré que signer soutient et enrichit l'acquisition du langage oral, sans le freiner.

La pratique se base sur l'association constante de trois éléments : SIGNE / ACTION / PAROLE en utilisant des mots clés (Exemple : signer "CHANGER" et "PIPI" en parlant).

En 2023, l'intérêt des familles étant manifeste, l'équipe a développé plusieurs outils pour garantir leur implication essentielle et assurer la cohérence de la pratique à la crèche et à la maison :

- Création d'un livret illustré « Ma journée à la crèche » remis aux familles ; il permet de visualiser la journée en signes. Il répertorie les signes du quotidien et des émotions les plus utilisés.
- En 2024, à l'occasion de la fête de Noël, nous avons choisi de mettre en scène et valoriser ce livret devant les enfants et leur famille. Ce « spectacle » célèbre les nouvelles compétences acquises par les enfants, notamment des chansons signées.

L'équipe se forme continuellement grâce à des supports numériques et des ouvrages spécialisés. Ils observent que cette pratique amorce très tôt le langage parlé et facilite la compréhension des émotions des enfants.

Le Phare dans le quotidien de l'enfant et du groupe d'enfant- passeport pour l'activité libre

Nous souhaitons incarner le rôle crucial de "phare" dans le développement de l'enfant.

Le phare est, par nature, un point de référence fixe et inébranlable. Il n'est pas un bateau remorqueur qui pousse l'enfant, ni un bateau sauveteur qui intervient à la moindre difficulté.

Son rôle est de garantir deux choses essentielles :

- Le phare assure que l'environnement (la mer) est balisé, ce qui permet à l'enfant (le navire) d'oser s'éloigner et explorer. Une présence adulte stable libère l'enfant de l'inquiétude de l'abandon et l'invite à l'autonomie.
- En se tenant en retrait, l'adulte exprime une confiance fondamentale dans les compétences intrinsèques de l'enfant à trouver sa propre voie. Il n'anticipe pas les besoins ni ne comble immédiatement les vides, laissant l'enfant maître de ses découvertes et de ses éventuelles erreurs.

L'outil principal du phare n'est pas l'action, mais l'observation active.

L'adulte est en retrait, mais disponible. Il regarde les stratégies déployées par l'enfant, l'évolution de sa pensée, sa frustration, et ses moments de persévérance. Cette observation fine lui permet d'intervenir uniquement lorsque cela est indispensable :

- Pour prévenir un danger réel, physique ou émotionnel.
- Pour aider les enfants à trouver ensemble une solution, sans leur donner la réponse, renforçant ainsi leurs capacités d'autonomie et de socialisation.
- Pour mettre des mots sur l'expérience de l'enfant ("Je vois que tu es très concentré", "Tu es très fâché que ta tour tombe"), reconnaissant ainsi son effort et son émotion, sans juger ni surévaluer la performance.

L'activité dite libre

Le développement vient des moments d'attention *et* des moments de lâcher-prise.

C'est important d'éviter de remplir chaque minute de la journée, on permet à l'enfant de se reconnecter à ses propres envies. C'est dans ce "vide" qu'il va puiser les ressources pour inventer ses propres jeux, ce qui est essentiel pour son autonomie, sa créativité, la construction de sa pensée.

Le jeu libre permet à l'enfant de :

- Construire sa pensée. L'enfant explore, expérimente les causes et effets, fait des hypothèses et résout des problèmes (comment empiler une tour, par exemple).
- De nourrir sa créativité. Il invente des scénarios et utilise des objets de façon symbolique (un simple légo devient un micro pour chanter), développant ainsi son imagination.
- De développer la sociabilisation. En jouant avec les autres, il apprend à négocier, à partager, à gérer ses frustrations et à faire preuve d'empathie.
- A améliorer la motricité. Il teste ses limites physiques, ce qui augmente son agilité et sa motricité globale et fine.
- A renforcer son estime de soi. Le fait de réussir des initiatives par lui-même augmente son autonomie et son estime de soi.

Pour que le jeu libre soit vraiment efficace et permette aux enfants de s'engager profondément, l'aménagement de l'espace doit être pensé et organisé avec soin. Il ne s'agit pas de jeter des jouets dans une pièce, mais de structurer un environnement qui invite à l'exploration et à l'autonomie.

« Pour favoriser ce lâcher prise, le rôle du professionnel c'est :

- Laisser l'enfant se poser avec son doudou, jouer seul. Son rôle est d'empêcher que chaque moment de la journée soit programmé ou occupé par une activité. »
- Être le gardien des moments de calme. Il protège l'enfant de la suroccupation pour lui laisser le temps de rêver, d'imaginer et de créer par lui-même. »

L'Autonomie : un état d'esprit qui imprègne l'ensemble des propositions éducatives et des moments de la journée à la crèche.

Nous encourageons l'enfant à "faire seul" pour développer sa confiance et sa compétence.

L'autonomie se développe à travers des gestes concrets du quotidien, adaptés à l'âge et au rythme de chaque enfant :

- Accompagnement individualisé vers l'acquisition de la propreté (passage au pot ou aux toilettes).
- Incitation à s'habiller et se déshabiller seul (mettre son manteau, ses chaussures, etc.), même si cela prend du temps.
- A table, l'enfant est encouragé à se servir seul (verser de l'eau, se servir en nourriture) sous la surveillance bienveillante de l'adulte.
- L'enfant peut aider l'adulte dans les petites tâches logistiques, comme faire avancer le chariot de repas vers l'office, aider à plier le linge, ramasser les jouets, arroser les plantes d'intérieur).

Point d'attention essentiel : l'acquisition de l'autonomie est un chemin fait de tentatives et de réussites, d'envies ou de refus. Si un enfant sollicite de l'aide, l'adulte répond toujours positivement. Il est essentiel de ne jamais refuser une main tendue, car cela permet de préserver la confiance de l'enfant dans l'adulte et dans son propre processus d'apprentissage.

Fantaisie, Légèreté, Humour et Spontanéité

« Convaincues que le plaisir est le premier moteur de l'épanouissement, nous faisons du jeu et de l'humour des piliers de notre quotidien. Bien plus qu'une distraction, l'approche ludique nous permet de désamorcer les tensions, de renforcer les liens de confiance et de transformer les rituels de la journée en moments de partage joyeux, de lâcher prise. En cultivant cette légèreté et cette spontanéité, nous offrons aux enfants un environnement sécurisant où l'apprentissage passe avant tout par le sourire. »

Nos principes c'est « Travailler sérieusement sans se prendre au sérieux et encourager les initiatives rigolotes ou les idées "hors-piste avec les enfants et leur famille".

- Nous pratiquons La Fantaisie : transformer un gant de toilette en marionnette, inventer une chanson pour annoncer le repas, danser avec eux, lancer des confettis, pour rendre le quotidien imprévisible et joyeux.

- Nous pratiquons La Légèreté : dédramatiser les petits incidents (un verre renversé, une chaussette perdue). En restant serein et souriant, l'adulte transmet à l'enfant, ses parents que l'erreur fait partie de la vie et n'est pas une source d'angoisse.
- Nous pratiquons l'Humour : selon les neurosciences, le rire crée un climat de sécurité. C'est un outil de médiation puissant qui remplace le "non" autoritaire par une pirouette ludique, favorisant la coopération sans conflit.
- Nous pratiquons La Spontanéité : C'est savoir saisir l'instant présent. Si un enfant s'émerveille à la vue d'un insecte, l'adulte s'arrête et partage cette émotion, même si ce n'était pas "prévu au planning". C'est être réellement présent à ce que vit l'enfant.

L'aménagement de l'espace dans une mixité des âges

Un aménagement qui transforme la crèche en un laboratoire d'exploration pensé pour l'enfant.

L'unité d'accueil pédagogique avec mixité des âges est l'un des premiers acteurs de nos actions éducatives. Dans cet environnement inter-âge, l'aménagement doit répondre simultanément aux besoins de sécurité et de motricité des plus petits (bébés) et aux besoins de motricité, d'autonomie et de complexité de jeu des plus grands (18 mois-3 ans).

L'inter-âge, géré par un aménagement réfléchi, transforme l'unité en un lieu riche d'échanges et d'apprentissages mutuels, loin d'être un simple mélange d'enfants.

La sobriété de l'installation qui permet à l'enfant d'avoir de la place pour se mouvoir et l'unité d'accueil sont des choix pédagogiques assumés.

Nous y créons des espaces ludiques évolutifs.

L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs encourage l'enfant à se déplacer librement et à explorer ses capacités motrices par lui-même, sans être mis dans une position qu'il n'a pas acquise (pédagogie Pikler).

Une tenue confortable est recommandée pour que l'enfant puisse se mouvoir plus aisément, nu pieds.

L'aménagement doit permettre aux professionnelles d'avoir une vue d'ensemble sur la plupart des zones pour garantir la sécurité sans devoir être physiquement au milieu du jeu.

Les meubles équipés de roulettes à frein peuvent être déplacés facilement. Cela permet de transformer l'espace rapidement si une activité particulière (comme un grand jeu de construction collectif) le nécessite.

L'aménagement est flexible mais il prévoit toujours des zones adaptées aux différents besoins et âges :

- Un espace « sanctuaire » est toujours disponible pour les bébés qui ont besoin de se reposer ou s'éveiller au sol ;
- Un espace pour la motricité ;
- Un espace jeux d'imitation avec un grand miroir. Notre objectif c'est de permettre l'imitation de la vie quotidienne et le développement de scénarios d'imagination ;
- Un espace symbolique pour les jeux de construction. Différents types de blocs, objets de récupération (boîtes, tubes) sont proposés pour développer la logique spatiale, la motricité fine, et l'expérimentation de l'équilibre ;
- Un espace cocooning, dans laquelle des tapis, coussins sont accessibles. Nous y souhaitons leur offrir un lieu pour le repos.

Les grands apprennent à prendre soin des plus petits et à modérer leurs gestes, développant ainsi l'empathie. Les petits, en voyant les compétences motrices et verbales des grands, sont souvent stimulés positivement dans leur propre développement.

Notre préoccupation permanente : l'espace doit protéger le plus vulnérable tout en stimulant le plus apte.

Le jeu et les espaces ludiques

La rotation des jouets et le besoin de permanence sont deux facettes de notre pratique pédagogique. Il est essentiel de trouver un équilibre entre le changement qui stimule la créativité et la stabilité qui sécurise l'enfant. Pour concilier les deux, l'équipe doit être stratégique dans ces propositions. Nous mettons en place une rotation des jouets sur une période de 15 jours.

Jouer, observer, découvrir, expérimenter, explorer, agir, être en activité...

« L'enfant joue, agit pour son plaisir : il ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue... »
Jouer c'est :

- Éprouver le sentiment d'exister.
- Reconnaître l'existence de l'autre ce qui enrichit les interactions humaines (besoin de complicité et découverte de la socialisation).
- S'entraîner à exprimer ses émotions (être inquiet, puis rassuré...).
- Créer de la pensée dans la relation (deviner, anticiper, choisir...).

Les jeux en crèche

Ils sont choisis pour favoriser le développement global de l'enfant (moteur, cognitif, social et affectif).

Les jeux avec les objets

Les jouets simples permettent à l'enfant d'être l'auteur de ses actions.

Ce choix permettra aux enfants de découvrir une diversité de gestes : taper, secouer, mettre sous, mettre sur, mettre dans, empiler, superposer, aligner...

Nous « bannissons » les jouets multifonctionnels, bruyants avec lesquels l'enfant est passif ou dépendant.

Les jeux et jouets privilégiés

- Simples faciles à saisir et à relâcher.
- En nombre limité.
- Exploration sensoriels (balles à picot, rubans, pâte à modeler, matériel sonore, livres et imagiers aux textures variées).
- Motricité globale et d'exploration et de déplacement ; ils encouragent le mouvement, l'équilibre et la coordination : les modules de motricité (tapis, tunnels, marches) la piscine à balles, les ballons, balles légères et les porteurs, pousseurs, draisiennes sont privilégiés.
- Représentations mentales, de langage (lotos, dominos, imagiers, puzzles, premiers jeux à règle).
- Récupération de matériaux, pour « bidouiller ».
- Imitation et de rôle dit jeux symboliques (déguisements, marionnettes, poupées, dinette, véhicules, établi ...) ; ils favorisent le développement social, le langage et l'imagination.
- Construction, d'empilement, encastrement pour développer la motricité fine, la logique et la résolution de problèmes...
- Matériel artistique et sensoriel ; ces jeux stimulent la créativité, l'éveil des sens et l'expression : peinture, crayons, feutres adaptés, matériaux à coller, gommettes, papiers
- Lecture et repos : tapis, coussins confortables, livres cartonnés, imagiers, albums illustrés, marionnettes.

Le positionnement du professionnel dans le moment de jeu

- Il ne fait pas à la place de l'enfant.
- Il respecte son envie et le temps qu'il souhaite y consacrer, même s'il peut aussi l'encourager à continuer.
- Il accompagne l'enfant en répondant à ses sollicitations, tout en veillant à ce qu'il apprenne à « attendre ».
- Si l'enfant exprime le désir de vivre une autre proposition, il lui accorde si les conditions sont réunies pour mettre en place la demande.
- Si l'enfant ne veut pas participer, l'observation est déjà pour lui une étape qu'il faut respecter.
- Il n'y a pas d'obligation de résultat ni de production et l'adulte n'attribuera pas la réalisation à un enfant s'il n'y a pas participé.

L'itinérance ludique : liberté et repères

« Nous favorisons l'autonomie par l'**itinérance ludique**, permettant aux enfants de transporter la plupart des jouets entre les différentes zones de l'unité pour enrichir leurs scénarios de jeu.

Par mesure de sécurité et pour préserver la clarté des espaces, seuls les équipements lourds de motricité, les balles de la piscine et les premiers jouets des nourrissons restent fixes. Ce compromis entre liberté de mouvement et structure permet à l'enfant d'explorer son environnement avec confiance. »

L'éveil de l'enfant qui ne déplace pas encore ...un accueil particulier

Avant l'acquisition de la marche, jouer pour un bébé, c'est « être en activité », c'est à dire agir, bouger.

Un espace ludique est aménagé pour les bébés qui ne se déplacent pas encore au sein de l'unité d'accueil.

Un soin est apporté aux éléments sensoriels de l'espace au sol, autour de lui et au-dessus de lui.

Le bébé s'épanouit avec les jeux corporels

Des jouets adaptés à l'exploration buccale et manuelle (hochets, mobiles, objets de préhension) sont disposés uniquement dans cette zone pour éviter que les grands ne les utilisent et pour garantir l'hygiène et la sécurité des tout-petits.

Pour cela nous privilégierons l'usage d'un tapis d'éveil de couleur unie avec peu de jouets, en limitant l'usage du transat qui doit rester un fauteuil de repos.

Le tapis d'éveil peut solliciter ses capacités : plat dos, plat ventre, petit nombre de jouets adaptés, à sa disposition pour l'inciter à aller vers...

Il est important que l'adulte soit assis près de l'enfant en l'accompagnant par le regard et les mots, sans contraindre ses mouvements.

La marche

Pour l'apprenti marcheur, nous veillons à :

- Respecter son choix de déplacement même s'il a fait ses premiers pas.
- Ne pas le tenir les bras en l'air.
- À l'intérieur : un espace suffisamment dégagé mais avec des points d'appui.
- À l'extérieur : autant que possible nous ne laisserons pas l'enfant dans la poussette pour le laisser découvrir les sols, les obstacles.

Les jeux relationnels

Le bébé a besoin d'interactions avec l'aide de :

- Jeux de communication verbale et non verbale (imitation, désignation, les jeux de doigts ...)
- Jeux d'apparition-disparition (caché-coucou)
- Chants.

Les jeux d'eau sont des activités souvent proposées, car elles sont à la fois ludiques, sensorielles et éducatives. L'enfant découvre les propriétés de l'eau (température, texture, sensation sur la peau, le bruit des éclaboussures).

Les actions de transvaser, remplir, vider, presser une éponge, et attraper des objets dans l'eau améliorent la coordination œil-main et la dextérité.

L'enfant apprend les notions de cause à effet ("si je tape, ça éclabousse"), les concepts de flottabilité (ce qui flotte/coule), de quantité (plus/moins, plein/vider) et de poids.

L'eau a souvent un effet apaisant et est idéale pour un retour au calme après des activités plus agitées.

L'utilisation de la semoule extra fine pour les jeux de transvasement est très habituelle car elle offre une expérience sensorielle unique et un niveau de défi intéressant pour la motricité fine.

La semoule extra fine a une texture très agréable au toucher.

La peinture est une activité d'éveil offrant une expérience sensorielle et créative très riche pour le jeune enfant. Elle est adaptée dès le plus jeune âge :

- Découverte des textures, des odeurs et des couleurs sensation de la matière sur la peau,
- Développement de la motricité fine (tenue de l'outil, précision du geste) et de la motricité globale (mouvements amples du bras et de l'épaule),
- Apprentissage des couleurs primaires,
- Compréhension du mélange des couleurs (cause à effet),
- Organisation de l'espace sur la feuille.
- Libération des tensions, renforcement de la confiance en soi par la création.

Jouer Dehors : flânerie, biodiversité, prendre l'air et éveil moteur

Charte nationale du jeune enfant - Principe n°6 : « Le contact réel avec la Nature est essentiel à mon développement ».

Le jeu en extérieur est un droit fondamental de l'enfant et un pilier de son développement à La Maison de la Souris Verte.

Nous garantissons un accès quasi quotidien et adapté à l'environnement extérieur, quelles que soient les saisons.

L'aménagement extérieur propose divers jeux et parcours qui soutiennent les jeux de motricité globale.

Nous encourageons les enfants à s'immerger complètement dans leur environnement naturel :

- Le jardin clos et sécurisé est un espace dédié où les enfants peuvent courir, grimper et se dépenser librement, développant leur coordination et leur équilibre.
- Mettre les bottes et sortir par tous les temps, même sous la pluie, pour sauter dans les flaques d'eau, courir après les bulles soufflées par la professionnelle, lancer les ballons, glisser sur le toboggan ... Ces moments sont des expériences sensorielles intenses et joyeuses.

Les sorties dans le jardin sont des occasions uniques de découvrir les insectes, d'observer la faune et la flore, et de participer aux activités du potager (cf. Projet Développement Durable).

Sortir est essentiel pour l'oxygénation, le renforcement de l'immunité par la luminosité naturelle.

Même les bébés sortent : ils sont installés dans des conditions de confort et de sécurité (poussettes adaptées, couvertures chancelières) pour bénéficier des bienfaits de l'air libre et des stimulations visuelles.

La clôture du jardin permet aux enfants des deux structures (crèche et école) d'interagir visuellement en se faisant coucou, les frères et sœurs s'amuse à se saluer et à communiquer.

Les journées Outdoor (jouer, manger, dormir) sont très fréquentes dans notre quotidien d'accueil et accompagnent en période estivale.

La Maison des Sports : c'est l'aventure de la motricité !

L'activité commence dès la sortie de la crèche ! Équipés de leurs chasubles de sécurité, les enfants quittent le cocon de la crèche pour se rendre au gymnase à pied. C'est une occasion idéale pour :

- Appréhender les premières règles de la sécurité routière.
- Développer la marche en groupe et la vigilance.

Cet espace vaste et sécurisé permet d'explorer le mouvement sans limites (courir, sauter, grimper), découvrir l'immensité du gymnase et s'approprier l'espace, libérer ainsi leur énergie (crier) pour tester leurs limites physiques en toute confiance.

Nous mettons à leur disposition un matériel riche et varié pour :

- L'Équilibre (animaux sauteurs et gros ballons.)
- L'Exploration (tunnels, modules sensoriels et petits ballons).
- L'Imaginaire (chaque séance est rythmée par la musique et ponctuée par des jeux d'imagination et des temps de détente et des scénarios ludiques).

Jeux du parachute, un moment de complicité magique !

Ensemble, les enfants et les professionnelles manipulent cette grande toile multicolore pour créer des vagues, faire danser des ballons ou se cacher dessous. Cette activité collective sollicite la motricité globale et la synchronisation des mouvements. En manipulant la toile, l'enfant prend conscience de son corps dans l'espace et de l'importance de l'action commune (soulever, secouer, stabiliser, faire onduler). C'est un atelier ludique captivant qui renforce la cohésion dans un éclat de rire général.

Cette activité permet aux enfants de sortir du cadre habituel de la crèche et d'appréhender de nouveaux environnements avec confiance. " Elle est très bénéfique pour chaque groupe qui s'y rend et notamment pour les enfants qui restent à la crèche. Le départ d'un groupe permet d'alléger l'unité d'accueil. Les enfants à la crèche profitent ainsi d'une ambiance plus calme, d'un espace de jeu plus vaste et d'une présence plus individualisée des professionnelles.

« Fort du succès de notre première invitation, nous avons à cœur de pérenniser l'accueil des assistantes maternelles de la commune lors de nos ateliers motricité, créant ainsi un véritable espace de partage professionnel. »

Les Ateliers du Rien, pour célébrer l'imaginaire et l'essentiel

Suite à une expérimentation réussie sous l'impulsion d'une professionnelle de la crèche, les ateliers du Rien ont débuté à la crèche, en 2021, sur un rythme bi mensuel.

Inspirée de l'approche Reggio Emilia, c'est une manière très dynamique de présenter l'importance du jeu libre, de démontrer la puissance de l'imaginaire de l'enfant, sans matériel sophistiqué.

Le "Rien" symbolise l'espace laissé à la créativité et à l'autonomie de l'enfant. La salle de jeu est donc vidée de tous ces meubles et jouets.

Nous créons un environnement permettant à l'enfant d'être le seul maître de son jeu, sans objectif pédagogique imposé.

Nous valorisons l'imprévu ; les ateliers invitent l'enfant à s'émerveiller des éléments simples : une ombre sur le mur, sur les stores de la vitre, le bruit de la pluie, courir sans obstacles, imiter les mouvements des autres enfants.

Perspectives

Malgré le succès constant et l'adhésion totale à cette approche, nous procédons à un ajustement de la fréquence d'organisation des ateliers pour mieux répondre aux besoins de tous les enfants.

À partir de 2025, l'atelier est proposé sur une base mensuelle (au lieu de bimensuelle). Réduire la fréquence permet d'assurer une meilleure stabilité de l'environnement pour les enfants accueillis de manière occasionnelle.

Une évolution épisodique du format vers des "Ateliers du Presque Rien" permettra de conserver toute la philosophie du jeu libre et de l'imaginaire, tout en s'adaptant de manière plus flexible aux contraintes opérationnelles et aux rythmes des enfants.

Chaque enfant se développe à son propre rythme

Chacun son rythme

- Même s'il existe des moyennes d'âge (pour la marche ou la parole), chaque enfant suit une horloge unique.
- Ce rythme dépend de facteurs comme son développement, son environnement familial et son état émotionnel.
- Les différences de rythme sont visibles partout : un enfant peut marcher tôt, mais parler plus tard.
- Pour l'adulte, cela signifie qu'il ne faut jamais comparer un enfant à un autre.
- L'adulte doit plutôt observer les progrès de l'enfant lui-même pour l'aider au mieux.
- Il faut faire confiance à l'enfant et ne pas le forcer à acquérir une compétence avant qu'il ne soit prêt.
- Respecter son rythme est la base d'une éducation bienveillante

L'ouverture à l'art et la culture

Charte nationale du jeune enfant - Principe n°5 : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges culturels »

Nous transformons les espaces et les activités quotidiennes en opportunités d'exploration culturelle et d'expression libre de la créativité et la sensorialité de l'enfant.

Nos ateliers sont pensés pour développer le plaisir de faire. L'accent est mis sur le processus créatif plus que sur le résultat final.

Du matériel varié et détourné est souvent mis à disposition pour expérimenter les matières et les techniques (collage, empreintes, patouille, peinture, danse créative avec rouleau de papier).

Nous mettons souvent à disposition des trésors de récupération, des matériaux simples : boîtes en carton, tissus, cotons, éléments naturels (ateliers d'automne avec feuilles, pommes de pin). Ces objets permettent des usages illimités (une boîte devient une maison, un tissu devient une cape, une couverture de survie se transforme en lieu de rassemblement autour du feu du campement indien).

Éveil Musical et Corporel

- Utilisation d'instruments et propositions d'écoutes musicales variés (Le "Music Corner") : classique, musique du monde, variétés françaises, rock, rap...pour explorer les rythmes, les sons.
- Organisation de moments de danse libre et d'expression corporelle pour associer le mouvement à la musique.

La « Peinture Party » : une exploration sensorielle à grande échelle !

Deux à trois fois par an, la salle de jeux se métamorphose, une expérience artistique immersive : la salle de jeux est entièrement vidée pour être investi par des rouleaux de papier et du matériel de peinture, créant un parcours créatif sur l'ensemble de la structure (hors zones bébés et motricité). Équipés de tenues adaptées, les enfants et l'équipe explorent librement les traces et les couleurs sur un fond musical. Tout le monde s'en donne à cœur joie. C'est une parenthèse de liberté totale, de lâcher prise pédagogique et de partage : malgré l'ampleur du nettoyage final, le plaisir des petits aventuriers, leur sourire, efface toute hésitation !

Le livre, un objet -jouet culturel pas comme les autres

Le livre est fondamental en unité d'accueil grâce à sa double nature unique : il est à la fois un objet culturel et un jouet sensorimoteur (livre-objet).

Nous sommes convaincues que Le livre agit sur plusieurs plans

- Il transmet le langage, initie l'enfant au vocabulaire, structure la pensée et ouvre sur l'imaginaire.
- Pour le tout-petit, les livres sont des stimulants sensoriels (mâchouiller, toucher). Leur manipulation développe la dextérité et la coordination œil-main.
- La lecture est un moment privilégié qui renforce l'attachement et procure un sentiment de sécurité (rituel apaisant). Les histoires contribuent à nommer et gérer les émotions (peurs, colère).
- Le professionnel doit jouer un rôle de médiateur essentiel en encourageant d'abord la manipulation libre (jouet) avant d'intervenir pour donner le sens du récit (culturel).

Constat en Unité d'Accueil

- Malgré son importance, l'intégration du livre en unité d'accueil avec mixité des âges rencontre des difficultés : le matériel est souvent abîmé, le livre peine à trouver une place stable, et les pratiques varient entre professionnelles.
- Une réflexion d'équipe s'est engagée pour harmoniser les pratiques et définir le statut du livre.
- Le libre accès est idéalement souhaitable pour favoriser l'exploration spontanée.

Décisions d'équipe

- Le rangement en hauteur, création d'un « book corner » dans l'unité d'accueil (comme le music corner très utile) permet de limiter sa détérioration.
- Mais retirant l'aspect de libre accès, il « impose » au professionnel de proposer régulièrement les livres et la lecture. Les livres les plus résistants (tissu, carton) seront présentés pour l'exploration libre,
- Les livres plus fragiles ou complexes, les livres prêtés par la médiathèque ou un parent seront disposés en hauteur.
- L'adulte veille à ce que le livre ne soit pas *seulement* considéré comme un objet de manipulation physique (jouet), mais qu'il conserve son statut d'objet culturel. Il intervient pour nommer, raconter ou montrer comment tourner les pages. *Exemples* : Si un enfant est frustré par un mécanisme de *pop-up*, l'adulte l'aide. S'il met un livre à la bouche de manière répétée, l'adulte peut proposer un livre en tissu adapté ou réorienter l'activité.
- L'objectif final est de permettre au livre de remplir pleinement sa double fonction tout en préservant le matériel.

Nous utilisons la richesse de notre environnement local et de nos partenariats pour initier les enfants à la culture :

- Nous disposons de créneaux hebdomadaires réservés à la Médiathèque Marlène Jobert, pour assurer un accès régulier et précoce au livre.
- Nous proposons aux familles de souscrire un abonnement regroupé à L'école des loisirs
- Nous participons aux actions culturelles de la Commune, notamment le dispositif "Graine de public", spectacles petite enfance, pour faire vivre l'émotion du spectacle vivant.
- L'environnement de la crèche est conçu pour être constamment stimulant et poétique. La décoration saisonnière -thématique (dessins sur vitres, mobiles) constituent le matériel esthétique considérant que le cadre de vie participe pleinement à l'éveil artistique de l'enfant.

Célébration de Noël à la Crèche – Carnaval Immersif

La période de Noël et du Carnaval sont des moments magiques et festifs au sein de la crèche !

Nous célébrons cette période en créant une atmosphère chaleureuse et joyeuse pour les enfants :

- La crèche est entièrement décorée pour l'occasion, avec l'installation d'un sapin de Noël comme élément central et décorations en lien avec la thématique du Carnaval.
- L'équipe propose des activités d'éveil spécifiques (chants de fêtes, bricolages festifs, histoires de saison) pour stimuler l'imaginaire des enfants.
- Cette célébration s'inscrit dans une démarche visant à leur faire découvrir les rituels et les traditions culturelles dans un cadre sécurisant et stimulant.

Partenariat culturelle – projet du réseau Graine de Public

- Durant 5 mois entre 2020 et 2021, une compagnie de danse et un photographe se sont associés pour intervenir à « La Maison de la souris verte » avec l'ambition de mettre en danse « des verbes d'action ».
- Voyage en bus avec les enfants et leur famille pour se rendre à l'exposition dans un espace culturel « Imagiers géants des enfants » sur le thème de leur action, leur mouvement, leurs émotions « et création d'un livre souvenir. Ces aboutissements artistiques mettent à l'honneur les enfants de la crèche.
- Ces rencontres artistiques culturelles entre enfant et danseurs, photographe, directement dans la crèche, ont donné vie à des moments d'expression corporelle d'une émotion et d'une richesse rare et inoubliable pour tous.

Perspective : en coopération avec le service culture de la Commune, l'accent sera mis pour renouveler de nouveaux projets culturels qui nourriront nos actions éducatives quotidiennes.

3. Modalités de prise en charge : les repas, le repos, les soins, le sommeil et l'accueil des enfants malade en unité d'accueil avec mixité des âges

Les repas des bébés avant la diversification

Lait maternel -Lait infantile c'est le respect du choix parental qui prime et sans stigmatisation

Notre rôle est d'assurer un cadre sécurisant, hygiénique et chaleureux pour l'alimentation de l'enfant, quelle que soit la méthode choisie par la famille.

Le lait infantile est fourni par les parents, dans le respect des protocoles. La structure propose une marque d'eau de source agréée pour la préparation des biberons.

Le biberon est donné par un membre de l'équipe sur un fauteuil adapté et isolé du bruit, si besoin, en fonction de la demande et du besoin de l'enfant.

Allaitement et lait maternel : L'équipe est sensibilisée aux bienfaits de l'allaitement et à la manipulation rigoureuse du lait maternel pour accompagner au mieux le projet du maintien de l'allaitement.

Tout choix parental est soutenu et valorisé.

Nous adoptons une posture d'accompagnement neutre en matière d'alimentation au lait dit « artificiel » ou lait maternel.

L'établissement s'engage activement à soutenir les mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement après la reprise du travail.

- Accueil de la Mère : Un espace calme, adapté et discret peut être mis à disposition si la mère souhaite venir allaiter son enfant sur place durant la journée.
- Conservation du Lait : Nous assurons la réception, l'étiquetage et la conservation du lait maternel tiré selon les normes d'hygiène en vigueur, établi par le RSAI et conformément aux instructions parentales.

Le choix du biberon est pleinement respecté comme mode d'alimentation.

L'équipe veille à ce que ce moment soit un temps privilégié de relation et d'échange affectif avec le professionnel.

Nous respectons scrupuleusement les règles d'hygiène relatives au nettoyage des contenants et les préparations fournies par les parents (dosage, température) dans la limite du respect des besoins nutritionnels de chaque enfant en fonction de son âge, de son poids, de sa santé.

Les repas des bébés au moment de la diversification alimentaire

Lors de la diversification jusqu'avant l'acquisition des morceaux, la structure propose pour les bébés, essentiellement des repas sous forme de petits pots industriels répondant aux normes en vigueur.

Cependant, certaines familles peuvent avoir des besoins ou des préférences particulières. Afin de garantir le bien-être et la sécurité de tous les enfants, il est possible que les parents fournissent le panier-repas de leur enfant dans les situations suivantes :

- Lorsqu'une allergie alimentaire a été diagnostiquée et confirmée par un certificat médical ;

- Lorsque les parents ne souhaitent pas que leur enfant consomme les petits pots industriels proposés par la collectivité.

Un protocole a été élaboré par le RSAI pour accompagner les familles dans cette démarche et préciser, en toute transparence, les modalités permettant d'assurer la qualité, la sécurité et le plaisir du repas pour chaque enfant accueilli.

Le petit pot industriel de la crèche ou le panier repas maison, c'est le choix du parent qui prime et sans stigmatisation.

Les repas des grands

Des temps d'hydratation sont organisés à minima le matin, l'après-midi et pendant les temps repas et à la demande l'enfant.

A partir de 11h30 et 15h30, le déjeuner et le goûter sont proposés en groupe pour les enfants ayant acquis la marche, l'autonomie suffisante pour s'asseoir et utiliser des couverts seuls. Ils sont individualisés pour les petits bébés.

Pour les plus grands, même si des heures sont proposées pour des motifs organisationnels (liaison chaude) et l'intérêt de la socialisation, l'équipe reste attentive aux signaux de faim, de sommeil, de chacun. L'équipe respecte le rythme de l'enfant pour son passage à l'autonomie (manger seul, boire à la tasse), l'encourageant sans jamais ne le presser ni le contraindre.

Les repas morceaux diversifiés et équilibrés sont élaborés par les agents de restauration de la cantine scolaire. Ils sont récupérés en liaison chaude par l'équipe crèche puis vérifiés avant service. Les menus sont élaborés dans le respect des recommandations nutritionnelles pour la petite enfance et affichés pour information aux familles.

Le déjeuner

Le déjeuner est servi à partir de 11h et 13h30 en fonction de l'âge de l'enfant et son rythme de sommeil.

Dès que l'enfant ne fait plus de temps de sommeil le matin et qu'il est suffisamment autonome, les repas sont proposés en groupe, dans un espace de l'unité d'accueil dédié, avec mobilier adapté.

L'enfant autonome peut manger avec aide au milieu du groupe d'enfants âgés entre 15 mois et 3 ans.

L'accompagnement au repas :

- C'est encourager la convivialité et l'éveil au goût ;
- C'est le rituel tant apprécié du lavage des mains ;
- C'est apprendre à manger seul avec l'aide des professionnelles ;
- C'est avoir mon verre à disposition pendant tout le repas ;
- C'est important de goûter et avoir le droit de redemander ou de ne pas aimer...

Goûter

Il est servi à un horaire structurant l'après-midi, garantissant l'apport énergétique nécessaire jusqu'au soir.

Le goûter est un moment de pause et de convivialité, intégré dans le rythme de la journée.

Il est servi à heure fixe (généralement en milieu d'après-midi) et est composé d'aliments équilibrés.

Comme le repas, le goûter est un moment de vie collective qui contribue à l'apprentissage des règles de socialisation et de convivialité.

Le Restaurant à la Crèche – Un concept ludique

Une expérience de repas privilégiée en petit groupe (5 enfants), organisée dans une salle dédiée de manière ponctuelle. L'objectif est de rompre avec la collectivité du repas pour offrir un cadre plus calme, esthétique et pédagogique.

À travers ce moment, l'enfant devient acteur de son repas en participant activement au dressage de la table, au service, ainsi qu'au débarrassage.

Le cadre restreint permet d'instaurer des échanges verbaux riches et apaisés, où l'adulte et l'enfant nomment les aliments et expriment leurs goûts. Ce moment privilégie l'apprentissage de la convivialité et du partage. L'enfant est en immersion totale grâce à une ambiance soignée et des thématiques variées qui stimulent sa curiosité et le langage.

L'atout principal de ce dispositif est d'offrir un véritable sas de décompression. Il est particulièrement bénéfique pour les enfants sensibles au bruit ou ceux qui rencontrent des difficultés alimentaires au sein du grand groupe.

Ateliers Cuisine Éducative et célébration des anniversaires

Les ateliers cuisine sont organisés environ une fois par mois.

Ces ateliers visent à découvrir les textures et les odeurs des ingrédients, favoriser et la motricité fine, renforcer la socialisation et la collaboration en petit groupe.

Nous réalisons des recettes simples, adaptées à l'âge des enfants. Le professionnel applique des règles d'hygiène très strictes et utilise du matériel sécurisé. De plus, nous veillons au respect impératif des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cas d'allergies. Les enfants peuvent déguster leur production au dessert du déjeuner,

Ces ateliers sont suivis de la célébration des anniversaires du mois sur le temps dessert du déjeuner.

C'est un moment festif qui inclut un rassemblement, des chants.

La célébration a pour but de valoriser l'enfant et renforcer son estime de soi, favoriser son intégration et la reconnaissance au sein du groupe, apprendre, le partage et la politesse.

Des photos et vidéos de ces ateliers sont prises.

Le Soins : respect, bienveillance et individualisation

L'individualisation des temps de soins est un pilier de notre pédagogie, essentiel au respect du rythme et de l'intimité de chaque enfant.

L'espace soin est sanctuarisé. Les familles, les visiteurs, les professionnelles doivent respecter cette zone de "bulle" pour ne pas interrompre l'intimité du soin en cours.

Le soin va au-delà des gestes d'hygiène ; il est un moment privilégié de relation et de communication.

Les soins sont des moments personnalisés, de communication et de respect de l'intimité corporelle de l'enfant.

Le professionnel annonce toujours à l'enfant le soin qu'il va recevoir ("Je vais te changer la couche maintenant") pour le rendre acteur et non passif.

Il est technique et relève de règles d'hygiène et de sécurité à respecter dans le cadre de protocole.

Pour autant, le professionnel doit penser son soin en amont pour lui permettre d'être avec l'enfant physiquement et psychiquement et de passer un moment relationnel privilégié avec lui tout en favorisant l'autonomie.

Le soin est réalisé dans le calme, sans précipitation.

Les soins des bébés L'idée est de passer d'un enfant "objet de soin" à un enfant "sujet de son soin", en s'appuyant sur ses capacités motrices et son envie d'imiter.

- L'appel au mouvement : selon les principes de l'haptonomie, l'adulte invite l'enfant à lever les jambes ou à se tourner en posant une main ferme mais douce, plutôt qu'en le manipulant de façon mécanique.
- La prise de conscience : nommer chaque geste ("Je vais nettoyer ", "C'est un peu froid") pour que l'enfant anticipe et collabore par le relâchement musculaire.
- La Coopération : l'enfant commence à vouloir "faire avec ». On peut lui demander de tenir sa couche propre ou un jouet. Cela l'occupe de manière constructive et valorisante.

Les soins des enfants autonomes

- Le change debout : Si l'enfant est prêt, privilégier le change debout pour qu'il soit à hauteur d'adulte, ce qui renforce son sentiment d'équilibre et de contrôle ou le laisser monter l'escalier de la table à langer avec notre aide.
- Le rôle d'assistant : solliciter un enfant autonome pour aider l'adulte auprès d'un plus petit (apporter le gant, une couche. Cela développe l'empathie et la fierté de "savoir-faire".
- Le secret de cette approche réside dans la patience. Laisser l'enfant essayer de remonter son pantalon prend plus de temps, mais c'est un investissement précieux pour sa confiance en lui.

SOINS - Acquisition de la Propreté

Notre approche se veut bienveillante, respectueuse du rythme de l'enfant et basée sur une étroite coopération avec les parents.

Nous considérons l'acquisition de la propreté comme un processus de maturation physiologique et émotionnelle, et non comme un simple apprentissage que l'on pourrait forcer.

Cette étape sera pensée en concertation grâce à l'observation de l'enfant par les professionnels et les parents.

La démarche est initiée lorsque l'enfant montre des signes de maturité et d'intérêt clairs : il exprime son inconfort lorsqu'il est mouillé, il manifeste le désir d'aller aux toilettes, ou il commence à pouvoir se retenir quelques instants.

Nous excluons toute pression, chantage ou comparaison avec d'autres enfants. La propreté doit être vécue comme une victoire personnelle et non comme une contrainte.

Le projet de propreté est discuté en amont avec les parents pour s'assurer que l'approche est cohérente entre la maison et la crèche.

Des pots ou des toilettes adaptées et cloisonnés sont accessibles aux enfants. Ils sont présentés comme des outils qu'ils peuvent utiliser librement et à leur rythme, sans obligation.

Les professionnels encouragent l'enfant dans ses tentatives et le félicitent pour ses efforts (y compris lorsqu'il ne fait "rien" dans le pot), en valorisant toujours la démarche et non le résultat.

Les "accidents" se transforment plutôt en « Ça arrive » sont gérés avec calme et neutralité. Ils font partie du processus d'acquisition et ne doivent générer aucune culpabilité ni sentiment d'échec chez l'enfant.

En résumé, notre rôle est d'être un soutien constant et patient pour l'enfant, en lui offrant un cadre sécurisant qui lui permet d'atteindre cette étape importante lorsqu'il est prêt, et ce, sans stress.

Le sommeil – Chacun à son rythme

Le sommeil est essentiel au développement et au bien-être de l'enfant.

Les espaces de sommeil sont aménagés pour garantir la sécurité (couchage individuel, température ambiante réglementaire, surveillance discrète et régulière) et le respect des consignes de couchage (position sur le dos, gigoteuse jusqu'à 2 ans de l'enfant puis couette ou draps ; oreillers et tours de lits, doudous à piles, à charge proscrits).

Les trois espaces de repos sont identifiés par les enfants et les professionnelles : 2 chambres pour les bébés avec lit barreaux hauts sécurisés (La Girafe et l'Eléphant) et la chambre des 15 mois -3 ans (La grotte des Ours) composés de lits bas favorisant l'accès autonome.

Le linge de lit n'est pas partagé, il est lavé à minima une fois par semaine (selon un protocole strict).

L'enfant dormira le temps nécessaire, il sera réveillé pour le départ de la structure, si urgence ou contexte familial particulier.

Notre organisation des espaces est conçue pour respecter et accompagner au mieux le rythme biologique unique de chaque enfant.

Nous respectons le rythme de sommeil de chaque enfant avec les contraintes du fonctionnement (taux d'encadrement, organisation des goûters...).

Ainsi les enfants de plus de 18 mois, dormant dans la chambre des grands, sur un temps de repos d'après-midi, sera réveillé au plus tard à 16h.

Chez les plus petits dont les temps de sommeil sont multiples dans la journée, le moment du repos n'est pas imposé et l'enfant est couché dès qu'il en manifeste le besoin (ou selon le rythme établi avec les parents) et il sera réveillé quand son parent viendra le chercher.

Si un enfant de plus de 18 mois montre des signes extrêmes de fatigue en fin de matinée, son repas sera alors décalé et individualisé après son réveil.

L'équipe éducative réajuste en permanence les trois espaces de repos afin d'isoler les enfants selon leurs besoins et leur état de veille :

Cette configuration nous permet de respecter au maximum de nos possibilités les rythmes de sommeil individuels, qu'il s'agisse des petits dormeurs, des bébés ayant des cycles courts, ou des enfants nécessitant un environnement calme à des heures décalées.

La sécurité des enfants pendant le sommeil est assurée par un protocole de surveillance rigoureux :

- Une surveillance des 2 chambres bébés est effective et tracée (émargement) toutes les dix minutes.
- Une surveillance est effective dans la chambre des grands.

Ce rythme de vérification stricte et obligatoire permet de s'assurer du bien-être de l'enfant, de repérer immédiatement tout signe d'inconfort ou de besoin, et de répondre promptement aux pleurs ou aux réveils.

À la crèche, à la suite de journées pédagogiques sur le sommeil du jeune enfant, nous avons choisi de placer le respect du rythme biologique de chaque enfant au cœur de nos pratiques. C'est pourquoi nous fonctionnons désormais en "sommeil sans horloge".

A la suite d'une expérimentation concertée avec les familles, pour les enfants plus grands, les temps de sommeil ne sont plus communiqués de manière systématique sous forme d'horaires précis).

Pourquoi ce choix ?

- Nous ne réveillons pas un enfant qui dort sauf cas exceptionnel et nous ne forçons pas un enfant à dormir (pour ce type de situation exceptionnelle nous imposons un temps de repos).
- Nous préférons valoriser le ressenti : Plutôt que de dire "il a dormi 1h30", nous préférons dire qu'il s'est réveillé serein, qu'il a eu un sommeil réparateur et comment il a investi ses activités l'après-midi.
- Nous souhaitons convaincre par cette démarche que le temps sommeil de journée a peu d'incidence sur le sommeil nocturne
- Les professionnelles, libérées de la prise de note permanente des horaires, sont davantage disponibles pour l'observation et l'accompagnement émotionnel.

Pour les plus petits, les besoins physiologiques sont encore très fragmentés. Nous maintenons donc une communication précise sur leurs cycles de sommeil afin de vous assurer une continuité de soins entre la crèche et la maison.

L'accueil de l'enfant malade

Notre engagement est d'assurer leur sécurité et leur santé en toute circonstance. Ainsi, l'établissement applique des protocoles santé rigoureux, qui sont annexés au Règlement de Fonctionnement.

Ces protocoles, qui respectent strictement la réglementation de la petite enfance, sont élaborés par notre Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI), une infirmière puéricultrice diplômée d'État.

Une fois validés par la Direction, ces documents sont systématiquement :

- Expliqués à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire lors d'un temps de formation dédié.
- Communiqués et expliqués à l'ensemble des familles.

Charte nationale du jeune enfant - Principe n°7 : « *Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype (...)* »

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental ancré dans notre projet éducatif. Nous nous engageons à offrir un environnement où chaque enfant peut s'épanouir sans contrainte.

L'étude des dossiers d'inscription se fait sur la base du principe d'égalité : le genre de l'enfant n'influence en aucun cas le choix d'inscription.

Nous agissons directement sur l'environnement pour rendre tous les jeux et jouets accessibles à tous :

- Les poupées et les coins cuisine ne sont pas interdits pour les garçons, tout comme les jeux de construction, les véhicules et les activités motrices pour les filles.
- Nous proposons des ateliers mixtes sans préoccupation de quotas filles -garçons (cuisine, jardinage, peinture, jeux de construction)
- Nous encourageons la liberté d'expression et l'exploration des rôles par le jeu. Tout enfant, qu'il soit fille ou garçon, est libre de choisir n'importe quel vêtement ou accessoire dans notre bac à déguisements.
- Si un garçon choisit de se déguiser en robe, en princesse ou avec un accessoire traditionnellement associé aux filles, l'équipe professionnelle adopte une attitude de neutralité bienveillante.

Les professionnelles sont formées pour désamorcer toute remarque stéréotypée ou tout jugement, que ce soit de la part des autres enfants ou des adultes (y compris les parents). Elles insistent sur le fait que le vêtement n'a pas de genre et que le jeu est une exploration.

Cette approche permet à l'enfant de développer sa créativité, son empathie, et de se construire une identité sans la pression des codes sociaux.

Le rôle des professionnelles est déterminant dans la transmission de l'égalité :

Nous rejetons les commentaires qui renforcent les stéréotypes (ex : "Les filles sont douces," "Les garçons sont forts" « Un garçon ça ne pleure pas » « Oh tu pleures comme une fille »).

Nous encourageons chaque enfant en fonction de ses propres intérêts et de ses talents. Il est donc possible de valoriser une petite fille pour sa force ou son esprit logique, et un petit garçon pour son empathie ou son attention.

Nos supports sont choisis pour refléter la diversité des rôles : tout type de jeux d'imitation (dinette et bricolage, des affiches et photos qui illustrent la diversité des émotions et des activités sans stéréotype).

Il est crucial d'intégrer la réalité des croyances parentales pour présenter un engagement éducatif complet et réaliste.

Comment gérer ces croyances ?

Pour garantir la confiance et la coopération, notre équipe adopte une approche d'écoute sans jugement : face aux préoccupations ou aux réticences des parents concernant, par exemple, le déguisement stéréotypé fille pour un garçon « ou certains types de jeux, dans la mesure du possible et sans compromettre la sécurité ou l'inclusion des autres enfants, l'équipe cherche à trouver un terrain d'entente qui respecte les souhaits parentaux tout en maintenant l'esprit d'ouverture de la crèche.

Notre objectif n'est pas de changer les croyances, mais d'ouvrir la discussion et de garantir que la crèche reste un espace d'exploration libre et sécurisé pour tous les enfants, en partenariat avec les familles.

4. La place des écrans auprès des enfants

En cohérence avec les recommandations de santé publique et la réglementation en vigueur, La Maison de la Souris Verte applique strictement les dispositions du Décret de juillet 2025 relatives à l'usage des écrans.

Ainsi l'établissement garantit un environnement sans écran (télévision, tablettes, smartphones à usage ludique) pour l'ensemble des enfants accueillis de 0 à 3 ans.

Cette interdiction est alignée sur notre projet éducatif qui privilégie l'interaction directe, le jeu libre, l'éveil sensoriel concret, et la motricité globale.

Les outils numériques ne sont pas utilisés par l'équipe pour occuper ou stimuler les enfants.

Le numérique est utilisé comme un outil de travail par les professionnels et leur usage est strictement limité et encadré :

- Des photos et vidéos sont prises par l'équipe (appareil photo numérique) pour la documentation pédagogique (Journal Londe Contact) et la transmission aux parents, toujours dans le respect strict des autorisations
- Des diaporamas photos de leur quotidien grâce un vidéoprojecteur fond blanc sont proposés une à deux fois par an.
- La tablette tactilo pour le pointage des arrivées et départs est disposée en hauteur

L'usage du téléphone portable personnel est interdit en présence des enfants. Il doit être rangé dans le vestiaire du personnel.

Toutefois, la Direction peut exceptionnellement autoriser son utilisation comme support visuel (modèle) pour réaliser des décorations sur vitre, de préférence durant les temps de sommeil des enfants.

L'application de ce décret est un excellent support pour le soutien à la parentalité :

- L'équipe utilise les cafés parents comme occasion d'informer sur les risques liés à l'exposition précoce aux écrans et sur les recommandations nationales ("3-6-9-12").

- Nous promovons des alternatives concrètes au sein du foyer pour favoriser l'éveil de l'enfant (lecture, jeu symbolique, activités motrices).
- La Maison de la Souris Verte s'assure ainsi d'offrir un environnement qui protège le cerveau du jeune enfant et favorise son développement optimal.



CONCLUSION

Notre projet d'établissement est sincère ; mais il ne peut pas tout expliquer, tout évaluer et surtout ressentir l'ambiance bienveillante qui émane de ce lieu.

« La Maison de la souris verte » ce sera encore son Bâtir, ses aménagements, ses couleurs, ses décorations, sa fantaisie, sa spontanéité, ses bricolages pensées pour les professionnelles, les familles et l'Enfant.

La Maison de la Souris Verte n'est et ne sera pas une "bulle" isolée.

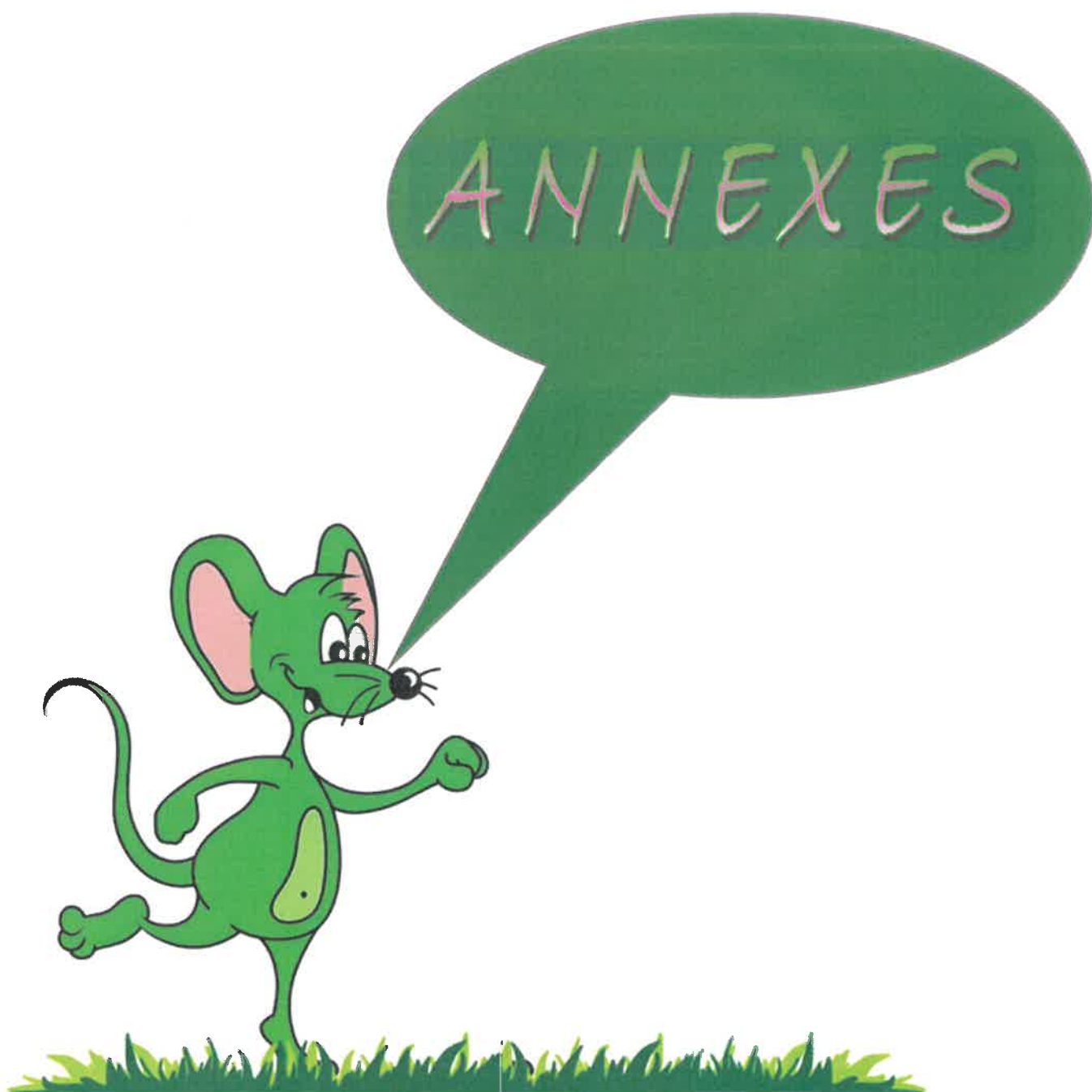
C'est une petite crèche ancrée dans la réalité de son territoire et attentive aux évolutions de notre société. Accueillir de jeunes enfants aujourd'hui, c'est les accompagner dans un environnement local et national qui change et progresse.

"Parce que le monde de l'enfance est en perpétuel mouvement, nous avons la conviction qu'une structure de qualité est une structure qui ose expérimenter.

Rien n'est figé : notre équipe s'autorisera encore à mener une pédagogie en mouvement, à tester des projets inédits et, avec humilité, à ajuster ses pratiques en acceptant le droit à l'erreur.

Mais nous continuerons d'exercer dans un cadre protecteur et rigoureux : celui de la réglementation de la petite enfance et, par-dessus tout de la sécurité affective et physique des enfants, des familles et des professionnels.

En osant essayer, se tromper et rebondir, nous continuerons d'offrir aux usagers un environnement dynamique, innovant, curieux et profondément humain."



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.**

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

**J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités**
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Maison de la souris verte



Lundi 4 juin 2018, la crèche a fait sa rentrée ! Quel enthousiasme de voir ce jour arriver après des semaines de préparation... nous étions prêtes pour réaliser ce qu'est notre cœur de métier : accueillir et veiller au bien-être de vingt tout-petits âgés de 10 semaines à 3 ans. Le lieu est coloré, ouvert, spacieux, ludique, adapté à leurs besoins, et les bébés peuvent s'y éveiller au milieu d'enfants plus âgés.

Un accueil en douceur

7h30, la sonnette du visiophone retentit...

Léo *, 12 mois, arrive le premier dans les bras de maman. Son vestiaire est prêt à accueillir le petit trousseau nécessaire pour une bonne journée. Sa maman se familiarise très vite avec la tablette "tactilo", outil ludique de pointage. Après le temps des petites informations sur son rythme de vie, la séparation se fait en toute sérénité.

Léo va dans nos bras accompagné de son doudou... mais il n'y reste pas bien longtemps, tout excité à l'idée d'explorer l'espace, les nouveaux jouets...

Tout au long de ces premières semaines d'ouverture, les arrivées et départs des familles, des enfants, de l'équipe éducative s'échelonnent de 7h30 jusqu'à 18h30 :

- nous nous familiarisons avec les habitudes de vie de chaque enfant, en association avec les familles ;

- nous apprenons également à travailler ensemble, dans une bonne ambiance, à mettre nos parcours professionnels si divers et si riches au service de cette structure...

Les journées se suivent et ne se ressemblent pas, malgré les temps routiniers du repas, du soin, du sommeil.

Eveil et jeux

Certaines propositions faites aux enfants ont déjà beaucoup de succès :

Admirer les numéros de bâton magique et de ruban arc en ciel qui font apparaître par exemple des mousses au chocolat quand les enfants sont sages ; s'amuser dans la piscine à balles où de nombreux trésors sont oubliés, ou jouer à la poupée, c'est mieux avec le vrai transat des bébés ; faire des clapotis lors des jeux d'eau ; profiter des jeux extérieurs ; expérimenter le parcours de motricité ; écouter l'imagier sonore, des histoires, chanter ; faire de la peinture, découvrir la pâte à billes, manipuler des textures sensorielles diverses, dessiner sur le grand tableau noir...

Les rythmes des enfants cohabitent, les affinités se créent, les petits conflits doivent être canalisés, les premiers fous rires sont partagés, les petits et gros chagrins sont écoutés et consolés, et les adaptations s'effectuent au mieux.

Les anecdotes commencent à se partager : Apolline* s'empresse de laisser son papa en entendant que c'est le temps du lavage des mains avec le robinet canard ; Noé* préfère regarder et imiter notre collègue Cédric bricoler plutôt que d'aller dans le jardin ; Camille* rit aux éclats quand les manches de son débardeur se transforment en oreilles d'éléphant qui se balançait comme la chanson...

"La Maison de la Souris Verte" sera une structure où les missions administratives, la réglementation, la veille sanitaire, les projets éducatifs, les partenariats feront partie intégrante du fonctionnement.

Le cœur de notre mission

Mais avant tout cela, c'est un endroit où nous souhaitons observer que les enfants trouvent leur place, nous font confiance ; c'est un endroit où nous souhaitons toujours nous émerveiller devant leurs acquisitions, l'expression de leurs émotions ; c'est un endroit où nous souhaitons rester sensibles à ces instants de spontanéité, de fantaisie, de partage... cœur de nos missions.

Depuis le 4 juin, cette alchimie se crée avec eux, avec le soutien des familles.

L'équipe Kahina, Audrey, Emilie, Nathalie, Emilie et bientôt Johanna.

*les prénoms des enfants ont été changés.




Miroiterie Uni-Verre

Vitrines

Verres

Verres

Verres

Verres

Verres

02 35 78 06 00

Agence d'Elbeuf

1 bis rue Jean Jaurès

76600 Elbeuf

Agence de Rouen

29 Av Jean Rondoaux

76100 Rouen


QUALITHERM

maintenances dépannage toutes marques de chaudières

contrat entretien
gaz & fuel

06 66 05 33 25

311 rue Théophile Gillès

76500 LA LONDE


Rendez-Vous d'Chasse



02 35 18 03 34

Crèche



Ce fut un bel été chez les souris vertes, avec des festivités qui ont laissé la part belle aux fous rires et aux moments de partage ...



Ainsi, le 4 juin au matin, nous avons célébré le 1^{er} anniversaire de « la Maison de la Souris Verte », avec la couleur verte en dress-code de rigueur ! Nous avons dégusté un petit déjeuner très copieux, en compagnie des enfants et de leurs parents, des collègues et de la municipalité. Ce fut une belle occasion de prendre le temps, tous ensemble, et de commencer la journée en forme. La Souris Verte a soufflé sa première bougie, ce qui n'est pas simple quand des petits « serial souffleurs » rôdent !

Fin juin, la « fête d'été » de la crèche fut l'occasion d'inaugurer notre magnifique jardin potager, projet collaboratif 100% récup et bidouille, avec les familles, enfants, collègues et élus. Un vrai bonheur ! Le chamboule tout à l'effigie des agents de la crèche, le parcours sensoriel des odeurs, la pêche miraculeuse aux petits cadeaux, le concours de tir à la corde, le parachute confettis ont enchanté petits et grands ... Et les mets sucrés ou salés et boissons préparés par les familles et l'équipe ont ravi les papilles de chacun.

Début juillet, le pique-nique dans les jardins de la mairie a permis un périple rigolo pour les 20 petits accompagnés de quelques parents et grands-parents lors de ce petit voyage à pied. Déjeuner sur l'herbe, jeux de ballons, musique, pour une journée ensoleillée dans un cadre agréable, puis sieste bien méritée après cette sortie intense !

De belles rencontres à la crèche...

Mathilde, la Responsable de la Bibliothèque, est venue à la rencontre des enfants de la crèche, accompagnée des lectrices et conteuses bénévoles.

Merci Martine, Marceline, Josette, Lydie, Jacqueline et Marie Jo pour votre présence enthousiaste, ce qui présage de beaux moments de lectures et de liens intergénérationnels durant les mois à venir...



Les parents des nouvelles petites souris vertes qui arriveront en septembre ont pu, en présence de leur enfant, passer une matinée découverte dans la salle de jeux pour commencer à se familiariser avec les lieux, faire connaissance avec l'équipe, les autres parents et enfants, en attendant les périodes d'adaptation individuelles... Les ados du Secteur Jeunes ont pique-niqué et joué avec les enfants dans le jardin de la crèche. Ce fut un agréable moment, convivial et ludique, à l'initiative de Karim. Merci...



Crèche



Un an !

Le 4 juin 2019, « La Maison de la souris verte » soufflera sa première bougie !

Cette première année d'ouverture a été ponctuée de moments, de rituels, de réflexions de l'équipe éducative pour permettre aux enfants accueillis et leur famille de se repérer, de se sentir bien dans cette belle crèche :

234 jours pour ...

Proposer aux bébés et aux plus grands des actions éducatives collectives et individuelles, des moments visant le plaisir d'apprendre, d'expérimenter, de patouiller, d'essayer, de se tromper, de toucher les matières, de prendre le temps, de découvrir, de toucher, de voir, de se rassurer, de partager, de goûter.

Ainsi, cuisine, peinture, manipulation semoule, fabrication pâte à modeler, pâte à sel, jeux d'eau, jardinage, chants, éveil moteur, motricité libre, lecture individuelle, danse, jeux chantés, kamishibai, déguisement, jeux de construction, d'empilement, d'encastrement, d'imitation, vélos, draisiennes, motos, et jeux dans le jardin extérieur composent notre quotidien !

234 jours pour...

- aménager constamment des espaces ludiques et favoriser le jeu en fonction des besoins des enfants,
- penser les espaces dédiés au soin, au repos, au repas, à l'accueil et favoriser la sécurité affective,
- décorer, personnaliser cette structure avec l'empreinte des adultes et enfants qui y vivent en moyenne 8 heures par jour...
- commencer à faire vivre notre projet éducatif qui valorise le respect du rythme de chaque enfant dans ses acquisitions et ses besoins fondamentaux, les expérimentations sensori-motrices,
- observer l'enfant, ses acquisitions,

- apprendre à interagir avec l'autre, sous le regard bienveillant, rassurant, encourageant, contenant, mais aussi cadrant de l'adulte,
- accueillir les émotions des jeunes enfants de la manière la plus juste et en coopération avec l'équipe et la famille,
- accorder une belle place à la fantaisie, à l'humour, le rire dans notre relation au quotidien avec les enfants ...et les parents aussi,
- débiter les partenariats avec les acteurs locaux, des champs culturels, éducatifs, sportifs, de la santé, et développer les temps conviviaux avec les familles,
- commencer à construire une cohésion humaine et professionnelle de l'équipe éducative et venir avec le sentiment du bien vivre au travail et la volonté de donner du sens, de penser l'accueil et l'accompagnement de ces tout-petits...

Au fil des mois...

- Séances hebdomadaires de motricité libre à la salle dojo de la maison des sports. Nous y emmenons tous les enfants par groupe d'âges. La motricité libre y est encouragée : se déplacer comme nous le souhaitons (en courant, en marchant, en rampant, à 4 pattes), choisir ses expériences (escalader, monter, sauter, danser) ;
- Accueil d'élèves en formation pratique dans le domaine de la petite enfance ;
- En octobre, Café Parents ;
- En novembre, visite de Côme, photographe, qui a immortalisé le groupe d'enfants pour le plus grand plaisir des familles. Spectacle graine de public à la Maison du Temps Libre ;
- En décembre et février, deux rencontres avec la classe de CM2 de Madame Labbay (à l'école et à la crèche). Le support du chant a permis aux petits de la crèche et aux plus grands de l'école de nouer un lien, de jouer ensemble...

Mille mercis aux élèves artistes pour avoir illustré nos cartes chansons avec originalité, fantaisie et couleurs ! Une coopération à renouveler...

Confection d'un gâteau pour la manifestation « Fête de la Lumière » au profit du Téléthon ; Fête de Noël, avec un temps convivial autour d'un buffet riche en douceurs salées et sucrées réalisées par l'équipe et les parents ; diaporama photos et d'autres petites surprises...

- En février, temps d'information « L'alimentation du jeune enfant de moins de 3 ans » par le docteur Egret (participation des parents et des assistantes maternelles)
- En mars, carnaval de la crèche au dojo de la Maison des Sports. Une belle occasion pour se réunir sur un de leurs moments préférés de la semaine ! Ce fut un temps festif et musical rythmé par les hits préférés de vos petits : « Justin le lapin », « La Famille Eléphant », « Monsieur Ours », sans oublier « La Ronde des légumes ». Soutien symbolique à la journée mondiale de la Trisomie 21 par tous les enfants, parents et professionnelles venus en paire de chaussettes dépareillées.
- En avril, participation de la crèche aux « Rendez-vous aux jardins » pour lesquels les enfants ont réalisé un potager dans une brouette ! Tout le nécessaire pour cette réalisation a été récupéré avec la contribution du service technique de la commune, des parents, et des membres de l'équipe. Ce projet a également lancé la saison du jardinage à la crèche, ce qui ravit les enfants, mais un peu moins les plantations beaucoup trop arrosées ! La brouette est revenue à la crèche pour s'intégrer dans ce beau jardin en cours d'aménagement avec du matériel de récupération

Maison de la Souris Verte



Un fonctionnement inédit !

Le 11 mai, quelques p'tites souris sont enfin sorties de leur hibernation « printanière » pour retrouver la crèche. Cette situation inédite a bousculé notre organisation de travail et nous a demandé, ainsi qu'aux parents et aux enfants, de s'adapter :

« Je vais être accueilli sans que papa et maman puissent entrer dans la crèche, ce n'est pas comme avant ! » ;
 « Je vais être accueilli par Kahina ou Audrey ou Emilie ou Nathalie ou Leïla, je les connais bien maintenant, mais cela fait longtemps que je les ai vues et en plus elles portent un masque, ce n'est pas comme avant ! » ;
 « Je vais être accueilli avec une quantité de mesures barrières, sanitaires, tout le long de la journée, c'est plus qu'avant ! »

Malgré cela, les tout-petits ont repris le chemin de la crèche comme si nous les avions quittés la veille ! Les 37 journées de fermeture que nous avons subies n'ont pas troublé cet enthousiasme sans faille à nous retrouver ainsi que les lieux et les copains. **Respect infini !**

Quel est le secret ? Quelques suppositions ... : la Covid-19 a clairement dû, elle aussi, s'adapter à la spontanéité de l'enfant. Et, en tant que professionnelles de la petite enfance, comment refuser la proximité demandée par l'enfant, comment empêcher les interactions sociales spontanées entre les enfants, leur besoin d'explorer les objets par la bouche, par le toucher... ? Eh bien nous avons réinventé nos pratiques avec une bonne dose de bon sens, beaucoup de lavages de mains (merci les paillettes) et E-n-O-r-mément de désinfections hi hi hi. Mais ça en valait la peine !

Une autre hypothèse pour expliquer cette sérénité enfantine : nous avons retrouvé des enfants qui ont tout naturellement grandi sous le regard bienveillant et très disponible de leur(s) parent(s) durant ce confinement ensoleillé dans le jardin familial.

Il a été très émouvant de retrouver les jeunes enfants qui rentreront bientôt à l'école maternelle après avoir bien « travaillé », en devenant « propres » sans couches. Il est très émouvant aussi d'entendre les p'tites souris s'exprimer avec un bagage de mots et de phrases plus chargé et devenir de sacrés orateurs, s'asseoir seuls, se déplacer à 4 pattes, se mettre debout ou avancer tout seuls.

Le 22 juin, nous avons eu la satisfaction de ne plus devoir prioriser les accueils et de revoir toutes les p'tites souris revenir ! La routine a presque repris son cours, avec des pratiques repensées en fonction de « cette crise sanitaire » !

Notre jardin potager a bien travaillé en ce printemps confiné : les fraises et les framboises étaient e.x.c.e.l.l.e.n.t.e.s et ont fait le bonheur des enfants. La pâte à modeler est redevenue 1^{ère} du classement des moments privilégiés et réclamés, avec une tendance forte pour la création de serpents et d'escargots. Dessiner de merveilleux bonhommes têtards sur le tableau noir, c'est cro chouette et cro facile.

La grande maison en carton a repris sa place dans la salle de jeux ; elle est le témoin des nouvelles complicités entre enfants. Mais comment fait-elle pour résister à l'utilisation intensive et forcenée de nos p'tites souris ?

La recherche et l'observation des insectes dans le jardin étaient une valeur sûre de la saison estivale, et les jeux

d'imagination de nos apprentis orateurs, formidables. Les draisiennes, le tractopelle avec son godet si bruyant, et les « motos » ont permis d'explorer la crèche et son jardin dans tous les sens.

En juillet, dans le respect des mesures barrières, nous avons accueilli Yann, guitariste, et Camille, chanteuse, de la compagnie « La Bande Sonore », afin de finaliser les séances d'éveil musical. Ils nous avaient présenté leur spectacle inspiré du livre « Petit Bleu Petit Jaune » lors de Graine de public 2019, à la Maison du Temps Libre. Nous y avions emmené les p'tites souris. Emballées par leur prestation, nous les avons sollicitées pour participer désormais à l'éveil musical de nos tout-petits ; Et, avant la fin de l'année 2020, un « raconte tapis sonore » verra le jour et sera présenté aux enfants. Ce sera une belle occasion de revoir les 12 enfants de la crèche qui sont entrés à l'école maternelle en septembre 2020.

Il est d'ailleurs temps de saluer ces 12 p'tites souris d'amour âgées de 3 ans et qui sont, pour la plupart, arrivées avant de savoir marcher... Bonne route de l'autre côté de la barrière à toi Pacôme, Rose, Lola, Lysana, Lola, Assia, Nathan, Inna, Victoire, Maïa et à vous 2 Raphaël et Lilio vers une autre école.

Bienvenue à Timothé, Adélie, Sohan, Liséa, Noé, Liam, Léonce, André, Charles, Auguste, Ella, Anaïs qui nous ont rejoints en septembre.

Merci à notre collègue infirmière, Audrey, qui a contribué à l'ouverture réussie en 2018 de « La Maison de la Souris Verte » ! Elle part maintenant vers de nouvelles aventures professionnelles.

Les pré-inscriptions pour un accueil régulier ou dits « occasionnels » sont ouvertes toute l'année (plus d'informations sur le site de la commune).

Crèche



Rentrer à la crèche pour la 1^{ère} fois...

Beaucoup d'enfants ont vécu la période d'adaptation avec leurs parents. Ce moment individualisé se déroule sur plusieurs jours et donne le temps aux parents d'apprendre à connaître le fonctionnement de la crèche, aux accueillantes de comprendre l'enfant, grâce aux informations précieuses données par les mamans, mais aussi par les papas. Chaque professionnelle de la crèche accueille les émotions de l'enfant et de ses parents avec respect, disponibilité, en oubliant souvent les protocoles. Les pleurs, la tristesse à la séparation, la joie de se socialiser, de vivre un moment privilégié ou des retrouvailles, le lien d'attachement, sont autant de sentiments qui sont exprimés et qui aident chacun à se sentir « sécurisé » à la crèche, sans maman et papa.



Où la deuxième fois...

Septembre, c'était aussi le retour des « anciens » ... Ils ont beaucoup changé : poussée de croissance (poussée capillaire et dentaire aussi), acquisition de la marche pour certains, de la propreté pour d'autres, évolution du langage et des interactions dans cette unité d'accueil où nourrissons, bébés, petits et grands vivent ensemble deux à dix heures par jour. Quel bonheur d'observer les affinités qui se créent ou se consolident, malgré des moments conflictuels tout à fait naturels... ah, les joies de la socialisation ! Il est essentiel pour nous de donner



de l'importance à ces instants de « grâce » où l'adulte, installé tel un phare, regarde le comportement de l'enfant seul ou au sein du groupe, sans d'autres objectifs que d'adapter son positionnement seul ou en équipe, mieux comprendre, poser des mots et des actions justes sur ce que vit cet enfant ...

« Matéo et Flora ont 17 mois, jouent chacun, seul, dans l'espace « jeux d'imitation » : il y a là la machine à laver hublot dans laquelle tous les trésors de la crèche trouvent refuge dont une boîte de récupération en forme cylindrique avec couvercle ... Flora joue avec cette boîte, la pose à l'intérieur de la machine, puis s'éloigne ... Matéo ouvre le hublot ... prend la boîte ... Flora voit la boîte dans les mains de Matéo ... Elle revient ... S'en suit une opposition physique sans danger et une discussion dans leur jargon... »
Que s'est-il passé ? Qui a finalement gardé l'objet ? Il faut se donner le privilège de les regarder pour finalement conclure que l'intervention de l'adulte n'est pas toujours nécessaire ».

C'est cela notre travail... avoir le souci de percevoir où, quand, l'enfant, au beau milieu des autres, a besoin d'une attention, d'une écoute, d'une parole afin qu'il le retienne et qu'il soit capable, à sa manière, de nous solliciter quand il a besoin.

Dans cette ambiance, la sauce a de nouveau pris entre les enfants, anciens et nouveaux, filles et garçons, nourrissons et plus grands ; et aussi avec Emilie, Nathalie, Emilie, Adeline, Audrey et Kahina et d'autres adultes qui viennent à la crèche de manière ponctuelle, contribuer au bien-être de ces chouettes p'tites souris. C'est le cas notamment de Mathilde de la bibliothèque : elle accueille les mangeurs d'histoires, vient également raconter, en lecture individuelle, des

supers albums et fait découvrir le merveilleux tapis de lecture.

...et instants magiques de récréation pour tous de ces derniers mois :

- Faire découvrir aux nourrissons le contact sensoriel avec la semoule extra fine.
- Jouer dans la voiture-cabane du jardin ou dans la grande maison en carton fabriquée à la crèche et peinte par les enfants qui le souhaitent.
- Se déguiser, escalader, grimper, débarrasser la table et faire rouler le chariot du repas.
- Découvrir tous les tours de magie possibles avec la couverture dorée qui brille.
- Danser au rythme de « Dansons la capucine version funk », curieusement... juste avant la sieste !
- Décorer la crèche en fonction de l'inspiration que nous donnent les enfants (Madame Souris qui aime dire des mots magiques sur nos vitres, dessiner sur les murs un tableau de véhicules de travaux, un des grands centres d'attraction de l'automne ! Fabriquer des mobiles sensoriels suspendus pour éveiller les cinq sens des petits).
- Se déplacer en nombre et en toute sécurité dans les rues de La Londe, grâce aux tours de lit donnés par une maman et aux talents de couturières de lectrices de l'association « Lire et faire lire » qui les ont transformés en jolies chenilles de promenade. « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

Toutes ces actions simples leur ressemblent et nous ressemblent, car nous y mettons beaucoup d'humour, de fantaisie et de bonne humeur.



Maison de la Souris Verte



L'équipe de la Maison de la Souris Verte a accueilli en septembre deux nouvelles collègues, Célia et Lison, jeunes professionnelles titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture, et 14 nouvelles souris en cycle d'adaptation. Elles sont âgées de 3, 7, 9, 10, 12 à 15 mois, plus de 18 mois, 2 ans et plus. Elles n'ont, pour certaines, jamais vécu des périodes de séparation avec leurs parents ou ont connu d'autres modes d'accueil. Elles vont dorénavant être accueillies à la crèche quelques heures, le matin, une fois par semaine pour certaines, ou tous les jours, toute la journée pour d'autres...

Pour les bébés de moins de 8 mois qui ne se déplacent pas encore, un espace « protégé » et adapté leur est aménagé dans l'unité d'accueil : une décoration pensée pour l'éveil sensoriel, des mobiles fabriqués mains, l'indispensable miroir, des tapis aux couleurs unies pour installer bébé au sol et lui proposer des jouets adaptés, un aménagement pour leur donner individuellement leur repas et la possibilité pour les autres enfants d'y accéder sous le regard sécurisant d'un adulte.

Chaque fois, ils nous émerveillent par l'expression intense de leurs éruptions, leur curiosité, leur humour, leurs expérimentations, leurs acquisitions, et par leurs interactions avec les



autres enfants quel que soit leur âge avec souvent des défis d'autorité sous notre regard bienveillant.

Une promotion d'acrobates... des Yamakasis !

Cet automne, le sport de prédilection de ce groupe de marchants et non marchants est l'escalade. Il semblerait que nous les préparions, bien malgré nous, mais pour leur plus grand plaisir, aux jeux olympiques de cette discipline ! Des espoirs de médailles sont plus que sérieusement envisagés... En effet, les enfants s'entraînent quotidiennement à grimper grâce au mobilier, aux fauteuils, tables ou chaises, tapis, blocs motricité à leur hauteur, mais aussi grâce à l'observation des copains.

Une promotion adoratrice de chaussures !

La température ambiante de la salle de jeux (notamment du sol) est très agréable. Il suffit d'associer cela à leur besoin de confort moteur pour bannir les chaussettes et les chaussons. Donc les enfants passent leur journée pieds nus dans la salle. Nous travaillons quant à nous avec des chaussures d'intérieur de notre choix (tongs, baskets, crocs) que nous quittons souvent à l'entrée de cette salle. Commence alors pour nous une chasse au trésor pour les retrouver car les essayages par nos p'tites souris sont très fréquents, ils accompagnent leur temps de jeux et nous procurent des fous rires. Un sac à chaussures



plates vient dorénavant compléter le dressing de déguisement.

Question philosophique : pourquoi, lorsque nous sommes jeune enfant, il est bien plus confortable de marcher avec des chaussures à l'envers ? Nous avons testé ...il semblerait que la magie disparaisse passé un certain âge.

Une promotion de danseurs !

« Ediké ediké cha la la, je rentre dans la ronde et je bouge mes épaules (...) »... « Coco coco laye laye, comment tu t'appelles ? ... Je m'appelle... (...) ». Cette ronde camerounaise et cette comptine sur les prénoms sont les tubes de l'automne à la crèche. Merci Janaé !

Dès que nous les écoutons, les p'tites souris arrêtent de se chamailler, elles cessent instantanément de jouer et dansent en rythme, mimant avec grand professionnalisme et joie les consignes, se donnent la main, nomment les copains (mention spéciale pour Andréa) ...

Une promotion d'apprentis curieux, rigolos prêts pour la vie en communauté !

Ils sont partants pour tout : couper les fruits pour le dessert du déjeuner, plier ou étendre le linge à leur

manière, faire de la peinture sur support ou sur leur corps ou partout, partout, jouer avec l'eau, recueillir dans un pot les graines de nos tournesols, faire du toboggan, courir, s'amuser dans le jardin, ranger les jouets à leur façon, chanter, danser, se rendre à la bibliothèque, participer avec



confiance à l'exercice d'évacuation incendie, courir après « Coucou le fantôme », partager la chambre avec des copains au rythme des rituels d'endormissement si différents, retrouver les doudous des copains, jouer avec les bébés qui se sentent très à l'aise dans cet espace pourtant bruyant, ne pas toujours écouter, accueillir les parents des copains et pourquoi pas essayer de se faire inviter, se retrouver parfois dans des tempêtes émotionnelles, manipuler la semoule extra fine, être consolés ou drolotés, accepter les actions, les ajustements éducatifs des professionnelles

Ils sont, somme toute, prêts pour la trépidante vie en collectivité !

Pour résumer, nous laisserons le dernier mot à une maman qui a dit : « Quand vous ouvrez la porte de la salle pour accueillir notre enfant, j'observe ce qui s'y passe ; ça ressemble à un beau bazar organisé ». C'est le plus beau compliment que nous puissions recevoir.

Un énorme bisou aux anciens désormais scolarisés juste à côté : depuis la rentrée scolaire, dans le jardin, pas une journée sans qu'ils ne viennent nous saluer rapidement, de leur propre initiative. Nous sommes heureuses de les voir si bien dans leurs chaussures.

Minute de silence ...

Lundi 2 novembre, 10h45, le groupe d'enfants rentrent du jardin, les enfants se préparent à aller manger ; c'est l'effervescence... nous improvisons un retour au calme. Une petite comptine « mon index est un bavard » : il dit plein de choses, mais aussi il sait faire chuuuuuuuuut sur la bouche ; les enfants, assis auprès de nous, sont alors les rois du chut. Comme par magie, plus aucun bruit, tout est presque calme, c'est rare. Il est 11h, aucun discours, aucune explication n'est nécessaire ; c'était le bon moment pour la minute de silence en hommage à Samuel Paty et les autres personnes victimes.

La Scène Aux Fleurs
Fleuristerie événementielle
Evelyn PEPIN
02 35 05 29 83 / 06 45 15 48 12
SITE : www.lescreauxfleurs.com
Email : evelyn.pepin@lecreauxfleurs.fr
Atelier : 11, rue des canadiens, 27610 St Omer de Tilleville
Service de transmissions florales. FLORAJET

Miroiterie Uni-Verre
Agence Elbeuf / Agence Rouen
02 35 78 06 00

www.miroiterie-uni-verre.fr

06 81 87 99 64
02 32 78 04 49
551 - Rue des Essons
Boulogne-sur-mer
Jérémy Bonnet
Electronicien
electronicien@free.fr
ELECTROSLAM
Alarme, Contrôle d'accès, Antennes,
Câblage informatique, Interphone, Vidéo
surveillance.

arena traiteur
— La saveur de vos événements —
Arnaud Lemoine
06 41 95 35 76
8, Place de la Pêche
27370 Saint Pierre du Boisguérard
Tel : 09 81 25 21 96 - contact@arena-traiteur.fr
www.arena-traiteur.fr

Boucherie Charcuterie Traiteur
Pascal LEFEBVRE
52 rue Alfred Sorel
76500 LA LONDE
02 35 77 40 90
boucherie.levhove.laionde@gmail.com
ARTISAN BOUCHER
Qualité et savoir-faire

AgoratTP
travaux publics
28, rue Florent Leveque - 76000 ORSELY
Tel : 02 35 09 82 87 - Fax : 02 35 09 89 41
www.agorat-tp.fr

ACTIVITÉS MUNICIPALES

La Londe Contact – Septembre 2021

La Maison de la souris verte



Bienvenue chez les p'tits dans une crèche où la vie avec 38 p'tites souris n'était pas un « long fleuve tranquille ». Mais ils ont rythmé avec bonheur nos journées tels « Les Indestructibles » et ont réussi à entretenir en nous « Le sens de la fête ! »

Ce COVID a certes bouleversé nos organisations, mais il n'a jamais vaincu cet esprit festif, curieux et passionné qui anime les enfants et les professionnelles de la Maison de la souris verte. Ce fut donc encore une année où la part belle fut faite aux livres et histoires, aux jeux d'eau ou de semoule extra fine, à la peinture, à la cuisine...

Petit retour sur quelques dates marquantes :

Le 15 décembre 2020, petits et grandes passent leur journée à la crèche en P.Y.J.A.M.A. Vous l'aviez rêvé, nous l'avons fait !

Ce fut une belle journée Pilou Pilou tous ensemble avant Noël dans une crèche décorée. Ce fut un défilé de pyjamas rigolos, élégants, girly, tendance... avec des petites bouillies aussi craquantes les unes que les autres. Et bien sûr, pas de journée festive sans bon repas :

- les enfants ont préparé une succulente salade de fruits de Yannick le primeur.



- un immense merci à Pascal, notre gentil boucher, et à son épouse qui nous ont offert des tranches de pâtés et de rillettes d'oie. Un souvenir artistique des p'tites souris « Les Rillettes de Pascal c'est un régal ! » orne les murs de leur boutique. Ces spécialités ont été tartinées sur les petits pains préparés par la boulangerie.

La nuit tombe sur le camp des Indiens Houtas... Un petit Indien Nagawicka... le 11 mars 2021, pour une journée Carnaval.

Cette année nous sommes partis faire un grand voyage dans le campement d'une tribu indienne : une journée sous le signe de la danse, des attrapes rêves, des tipis, des plumes...

Les enfants ont adoré imaginer des histoires entre copains dans les tipis du camp, être photographiés sur la belle salle de Cheyenne la jument, admirer le tourbillonnement des plumes ...



L'imagier géant du mouvement et des émotions

Dans le cadre du Festival Intercommunal « Graine de public », création d'imagiers géants sur le thème de l'action, du mouvement et, de façon sous-jacente, des émotions, avec deux séances de photographie et de danse hors du temps.

Ce fut une joie et un enchantement de regarder les enfants improviser des dialogues muets ou parlants, rire, entrer en interactions sincères avec les danseurs et les copains, regarder les prouesses des autres, sauter, courir, glisser, danser, se déplacer lentement, rapidement, silencieusement, souffler, ramper, explorer avec la spontanéité de leur énergie explosive, joyeuse et douce.

La Nature au cœur de nos propositions
Nombreux sont ceux qui disent que les enfants de la Maison de la souris verte sont chanceux de l'environnement extérieur qui leur est proposé.

En effet, pas une journée, une semaine, une saison sans qu'ils profitent pieds nus, en bottes, en sandales, de notre jardin potager 100% récup et collaboratif dans lequel ils sont très acteurs, de la visite de nos amis les oiseaux, d'un repas sur « notre aire de repos », des flaques d'eau, du toboggan, des vélos, dräisennes, voitures, du défilé des tracteurs, engins de travaux, bus...



Le 24 juin La fête à la Maison

Ce furent des retrouvailles dignes de la dernière page des BD d'Astérix avec un buffet banquet offert par les familles (tous d'excellents cuisiniers !), de la musique, un film diaporama photos de l'année très apprécié des parents et enfants et une belle petite surprise ! Chase et Rider de Pat Patrouille sont venus passer un petit moment complice avec les petits !

Vive la cantine !

Depuis le mois d'avril, Catherine, Chantal et Nathalie les cuisinières du restaurant scolaire préparent désormais les repas des « schtroumpfs ». Chaque jour, deux p'tits sont ravis d'accompagner un agent pour récupérer le déjeuner à l'aide de notre ouper charlot de transport ! Merci pour les bons p'tits plats délicieux, équilibrés et préparés avec tendresse. Les



enfants se régaler ! Le repas est, sans doute, le moment le plus calme de la journée à la crèche.

Mais les deux points les plus marquants resteront :

- l'exceptionnelle équipe d'incroyables débrouillards, cascadeurs, amateurs insatiables de défis motricité qu'ils sont tous,
- les fabuleux aventuriers de la socialisation, certes maladroits parfois, mais tellement ému par la simplicité qu'ils sont tous.

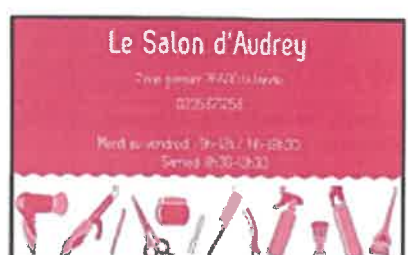
Ce n'est pas sans émotion que, fin juillet, nous avons dit au revoir à Florine, Lison et Malo les premiers bébés p'tites souris arrivés en 2018 à la crèche puis Andréa, Cassiopée, Janaé, Louis et Nathan arrivés en 2019 et pour finir Albane, Anaïs, André, Auguste, Charles, Nine, Nolan arrivés en 2020. Nous leur souhaitons sincèrement d'extraordinaires aventures à l'école maternelle.



Bienvenue à Nina, Mia, Anna, Manon, Karl, Wesley, Inès et Anaïs.

Et en ce mois de septembre, s'est parti pour de nouvelles aventures surprenantes !

Les inscriptions en accueil occasionnel sont ouvertes toute l'année. La commission d'attribution des places se réunira au mois de novembre pour statuer sur les accueils réguliers de septembre 2022.





5^{ème} rentrée - Septembre 2021/Octobre 2021 - avec de nouvelles aventures !

Adaptations

Bienvenue aux 9 adorables nouvelles petites souris âgées entre 3 mois et 2 ans !

La période d'adaptation demeure essentielle pour intégrer l'enfant et sa famille. Il faut être créatif pour créer plus qu'un processus d'habitation mais plutôt un vrai lien de confiance, un lien relationnel entre les parents, les enfants et l'équipe.

En fonction de mon âge, de mes besoins et de ma personnalité, je joue seul ou avec les autres, je me familiarise avec les différents espaces et les différents temps importants dans ma journée de tout-petit. Si j'ai besoin d'être porté, réconforté, rassuré par l'adulte, c'est important !

Mes parents et les professionnelles réajustent leurs pratiques et l'intégration en fonction de ce qui est bon pour moi. Et surtout... les inquiétudes liées à la séparation, mes pleurs, les craintes provenant de mes parents ou de l'équipe sont des émotions qui ont droit d'expression mais qui sont également dédramatisées !

Duos

Quant aux « anciens », ils sont revenus de leur pause estivale dotés des pouvoirs des super-héros.

Toujours aussi chouette et étonnant

de voir comment quatre semaines changent un enfant ! Leur valise de nouveaux mots et phrases s'est enrichie, leur agilité motrice s'est renforcée....

Nous avons observé, au beau milieu de cette unité d'accueil pédagogique, un phénomène nouveau. La naissance de plusieurs DUO complices : des duos inter-âges, familiaux, mixtes, sportifs, des duos de personnalités opposées qui aiment jouer ensemble, s'imiter, rire, se disputer aussi et se réconcilier...

Nous accueillons deux fratries de jumeaux. Est-ce que la relation mystérieuse et fascinante de jumeaux a un effet sur les interactions entre les enfants appartenant au même groupe ?

Rencontre parents/professionnels

Avant les vacances de la Toussaint, nous organisons notre habituel temps d'échange avec les parents.

Les anciens comme les nouveaux sont conviés après la fermeture, sans les enfants, en présence de toute l'équipe. Dans une ambiance conviviale, nous avons à cœur de partager le rôle et le parcours de chaque professionnelle de la crèche, permettre aux parents de faire connaissance et aussi de communiquer, débattre à propos du fonctionnement, du projet

éducatif, des actions mises en place. Nous sommes ravies du fort taux de participation des parents, de la qualité des échanges et aussi de la bonne ambiance. Le diaporama photo des enfants a décontenancé bien plus d'un parent !

Signer, une communication gestuelle associée à la parole

Cette méthode pédagogique simple et ludique trouve sa place à la crèche. Nous nous appuyons sur des outils théoriques reconnus que nous transmettons aux parents intéressés. Voilà ce qu'en dit Céline qui est à l'initiative de cette action avec Céline.

« Nous avons mis en place ce projet qui n'est pas à confondre avec la langue des signes. L'an dernier nous avons essayé d'initier les enfants... en vain. L'équipe n'était pas encore convaincue par ce projet et les enfants pas réceptifs. Puis, le projet a retrouvé un second souffle grâce à l'intégration de Céline, également formée, et à l'intérêt que portait une enfant âgée de 2 ans à cette communication. Notre trio a alors « embarqué » toute l'équipe et les enfants de tout âge ! C'est une communication qui aide bébé à pouvoir s'exprimer plus facilement avant d'avoir accès au langage verbal ; nous signons le mot en même temps que



nous le disons ; le principe du mot clé !
*Quand nous dirons : je vais te changer la couche car tu as fait caca. Nous allons seulement signer les mots couche et caca. Les bébés vont commencer à reconnaître les signes vers 6 mois et pouvoir les reproduire vers 8 mois environ. Chez les p'tites souris, le premier geste associé à un mot fut « froufroulé » (traduction de « s'il te plaît » hi hi hi). Puis sont venus de nombreux gestes en fonction des situations et parfois des demandes des enfants (merci, encore, câlin, danser, jouer, attendre, boire, manger, caca, pipi...)
 L'aménagement en unité d'accueil pédagogique avec la mixité des âges est un véritable atout. Les grands avec leur incroyable expressivité aiment reproduire les signes ; ils aiment montrer aux plus jeunes, les tout-petits observent beaucoup ; quelques parents nous rapportent qu'ils les reproduisent à la maison à bon escient. »*

Les bienfaits sont donc multiples : un formidable moyen de se faire comprendre. Cela leur permet d'éviter la frustration et d'éviter bien des crises ! Cela invite petits et grands à mieux se poser, s'écouter. La gestuelle étant très esthétique, elle développe le sens artistique...

Improvisation fantaisie, confiance et simplicité

On se dit souvent « à quoi bon leur acheter des jouets complexes, parfois trop chers et dont l'intérêt fond aussi vite que la neige au soleil ? » Pourquoi ne pas appliquer ce constat dans les propositions éducatives ? La simplici-

té et la fantaisie envahissent notre projet éducatif et impactent positivement nos pratiques et le bien-être de nos chères p'tites souris.

Focus sur deux actions parmi tant d'autres :

Kahina récupère une simple boule lumineuse rotative multicolore à effet kaléidoscope ! Elle est présentée aux enfants... mais elle n'a pas la même magie qu'en soirée. Qu'à cela ne tienne ! Elle leur propose de les emmener dans leur espace sieste que nous aménageons en dis-co-thèque ! Comment ? Stores baissés, extinction des lumières, musique sans oublier la star du moment... la boule à facettes. Et là c'est parti pour un extraordinaire moment de lâcher prise, de jeux de silhouettes, de danse, de fous rires au milieu des lits, sans conflits, sans peur,

sans l'envie de s'arrêter !

Une autre fois, on reproduit ce moment magique mais là on achève la fiesta par un temps calme : on prend le temps d'observer les effets de cette lumière sur le sol, le plafond, de loin, de prêt, à l'endroit, à l'envers...Ils en redemandent ! Magique !

Céline a confectionné un panneau d'activité sensoriel. Quelle chance ! C'est fascinant de voir le temps de concentration que les enfants peuvent accorder à ce grand panneau fixé au mur, rectangulaire, en contreplaqué, où cohabitent des objets de la vie quotidienne aussi improbables qu'un verrou, un vieux téléphone à touches, en passant par une barre sur laquelle des porte-clés sont accrochés, un clavier d'ordinateur, une fermeture éclair... Inutile de détailler l'apport bénéfique qu'elle engage sur le développement de la motricité chez les enfants. Merci encore Céline et ton gentil commis pour les idées, les trouvailles 100% récup et la passion déployée.

Merci aux parents et surtout aux p'tites souris pour nous suivre dans toutes ces p'tites merveilleuses folies. L'extraordinaire est simple, la simplicité est extraordinaire !



Maison de la souris verte



Avril - Juillet 2022. Des p'tites souris bien bavardes qui aiment vivre ensemble, adorent la fête et prêtes pour les changements !

Matinées passerelles avec l'école maternelle

Au mois de mai, nous avons organisé deux matinées d'adaptation avec Laurence et Tatiana, les enseignantes de petites sections maternelles.

Les futurs écoliers ont pu ainsi visiter l'école, faire une immersion dans les deux classes avec en support des ateliers créatifs ou moments de regroupement et surtout faire connaissance avec leur future maîtresse et leur Atsem (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Les toilettes de l'école ont eu beaucoup de succès chez les p'tites souris notamment la fontaine à eau (ah ah ah).

La récré, c'était très très chouette aussi et l'occasion de revoir les anciens copains de la crèche.

Un super accueil ! Un temps important pour aider les enfants à comprendre les changements et une envie réciproque de travailler ensemble...

21 juin 2022, encore une MEGA fête à la crèche, mais cette fois-ci avec les familles !

Fin d'après-midi...notre beau jardin se transforme et se fagote de chaises, tables multicolores, de décorations, de plats sucrés, salés, boissons préparés et apportés par les familles.

Papas, mamans, frères et sœurs, p'tites souris sont vêtus de rouge, de blanc, de rayures. Ce dress-code fait honneur à Charlie, célèbre personnage du livre qui a inspiré la thématique choisie pour notre incontournable fête d'été.

Un « cherche et trouve » grandeur nature !

Chaque professionnelle endosse avec humour et implication son rôle de cheftaine d'une équipe de parents, enfants. Un tirage au sort a déterminé la composition des équipes. Kahina, la directrice anime le jeu !



La mission vocale, si chaque équipe l'accepte (ah ah ah), est de résoudre 4 « trouvinites » pour chercher dans le jardin les objets mystérieusement cachés... Ces objets ont eu beaucoup d'importance cette année pour les p'tites souris. Bien entendu, promis, les cheftaines d'équipe ne connaissent à l'avance ni la nature des objets, ni les devinettes.

En voici une : Je brille - Je suis marocaine - Je suis convoitée et aimée par les p'tites souris durant toute l'année. Je suis « Les Rabouches » (nom donné par les enfants à des petites babouches bleues scintillantes qui composaient le trousseau de déguisement)

Cette chasse aux trésors était dynamique, rigolote à souhait, source de partage pour les petits et les grands.

Les p'tites souris se sont également bien amusées car les livres, les jeux de « cherche et trouve » ont fait leur bonheur toute cette année de crèche.

Que des gagnants à ce jeu grandeur nature, chaque enfant étant reparti avec un petit cadeau.

Remise des diplômes pour les futurs écoliers de maternelle

Nous ne pouvons pas laisser partir les 13 p'tites souris futures écolières, sans leur remettre un cadeau symbolique.

Nous avons donc confectionné avec temps, enthousiasme, nostalgie et cœur un album photo personnalisé et dédié. Il témoignait de l'affection et de la grande joie que nous avons ressenties à les accompagner avec la coopération, la confiance des parents durant 1 an, 2 ans et parfois 3 ans....

M. Jaouen a eu la gentillesse de remettre ce bel album à chaque enfant accompagné de sa famille. Défilé sur le tapis rouge, photocall (dispositif par lequel on invite les participants à poser dans ou



devant un décor spécifique), rires, yeux rougis par l'émotion palpable des parents et des professionnelles... Tous les ingrédients étaient réunis pour graver à jamais ce moment, comme merveilleux souvenir.

Un infini merci aux familles dont l'implication n'a jamais fait défaut !

Rendez vous pour la fête d'été 2023 et qu'elle soit aussi agréable à vivre.

Encore une incroyable année 2021-2022

Richesse d'actions éducatives, culturelles, sportives, de partenariat, de fêtes, de partage avec les familles et nos p'tites souris tellement attachantes de par leur exceptionnelle personnalité, leur joie de vivre, leur colère, leur aisance sociale et langagière...

C'était l'année où nous avons beaucoup chanté le « pétargo » (l'escargot), le « pistrateur » (l'aspirateur) a fait beaucoup de bruit, les reines des neiges nous ont cassé les oreilles, le « farman lose » de la crèche (flamand rose) est finalement resté à la crèche et surtout où tout était « difficile » (facile ? difficile ?) ...

Qu'ils passent à nos côtés 2 mois, 10 mois, 34 mois, ils marquent chacun de leur belle empreinte la Maison de la Souris Verte.

Au revoir les petits de maternelle, on continue de plus belle avec les petits devenus des « moyens- grands » et bienvenue aux 12 petits et grands nouveaux.

Les inscriptions en accueil dit occasionnel sont toujours possibles toute l'année, en fonction des disponibilités.

Les aventures des P'tites Souris

L'enfant est au cœur de la réflexion des parents et des professionnelles.

Ils œuvrent **ENSEMBLE** pour essayer d'offrir bien-être, joie de vivre, cadre et confiance dans le quotidien des p'tites souris, que ce soit à la crèche ou à la MAISON.

ENSEMBLE pour que les changements se vivent sereinement.

31 janvier 2023

Chers parents,

Maintenant, l'ambiance de Noël s'installe dans les magasins au mois d'octobre, nous mangeons la galette des rois avant le 31 décembre et ... parent d'un enfant de 2 ou 3 ans, nous nous préoccupons de la prochaine première rentrée scolaire dès le mois de janvier !

Ce futur changement important dans votre vie et celle de vos tout-petits peut amener son lot de petites angoisses et interrogations :

"Vie, il faut qu'il soit propre", "Tu es grand maintenant, tu vas aller à l'école", "Est ce qu'il parle bien ?", "Il est pressé d'aller à l'école, il est trop grand pour la crèche maintenant", "Est ce qu'il retrouvera ses copains de crèche" ...

Les enfants ressentent cette agitation émotionnelle et chaque année nous observons que cela impacte également leur quotidien à la crèche.

C'est bien le moment pour en parler ensemble, avec les autres parents, avec les professionnelles.

Nous avons donc le plaisir de vous inviter à participer à un **CAFÉ PARENTS** avec la coopération de notre collègue psychologue du développement du jeune enfant.

Ils ont participé nombreux à ce moment de grande qualité, d'écoute, de partage, de conseils, de confiance entre tous les participants.

Finalement, de manière inconsciente, c'est le sujet de la « propreté » qui a focalisé les échanges.

Ensemble, nous avons retenu que la temporalité des enfants n'est pas celle des adultes. Demain, dans six mois ça n'a pas de sens pour le jeune enfant. L'important c'est le « ici et maintenant » c'est le quotidien à la crèche à la maison. L'école c'est après ! Pour les aider à apprivoiser cette notion de temps, on peut leur parler des saisons.

Les acquisitions, les changements doivent se vivre dans un contexte émotionnel positif. L'affectif dans le développement de l'enfant impacte beaucoup leur comportement. Soyons vigilants dans nos représentations parfois fausses du ressenti de notre enfant. Plus on concentre l'attention sur les angoisses de l'enfant plus on risque de les installer.

Les mots peuvent être aussi maladroits et exercer une forme de pression chez le jeune enfant.

Plutôt que de dire "tu es grand maintenant, il faut que tu sois propre pour aller à l'école" mieux vaut dire "tu grandis, tu vas vivre des changements et on va t'aider pour que ça se passe bien".

Plutôt que de parler du pipi ou caca culotte comme "un accident" mieux vaut dire « ça arrive » ou simplement dire « il a fait caca, elle a fait pipi » !

Au-delà de l'importance du lâcher-prise, il y a aussi pléthore d'outils pour les accompagner : la littérature enfantine regorge de belles histoires où les héros sont souvent des animaux auxquels les enfants aiment s'identifier.

Nous invitons chaque enfant à se faire raconter l'histoire : « De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête »

Pour les plus grands, le jeu de société sur les émotions « Feelings » est très sympa.

Les parents étaient très désireux de continuer à discuter dans une très bonne ambiance ; aussi nous avons

prolongé avec plaisir la soirée pour ce temps qui a eu du sens. Nous en avons vraiment ressenti l'effet positif sur l'accompagnement des enfants et notamment sur l'acquisition de la propreté qui se vit en toute confiance, à leur rythme qui est propre à chacun.

ENSEMBLE pour les actions festives où la seule consigne est **S'A-MU-SER, RIRE** avec et pour les **p'tites souris**.

Fête de Noël, Pyjama party, actions solidaires, Carnaval ... Les parents répondent toujours présents, ils s'impliquent avec nous.

Les professionnelles font également preuve d'un dynamisme à toute épreuve, leur cerveau bouillonne pour faire de ces journées des moments de pur amusement.

28 mars, « les souris fit » (« Les souris en pleine forme ») ! Après le carnaval féerique de l'an 22, on s'était dit "On ne pourra pas mieux faire et mieux vivre".

Eh bien siii !!!! Cette année, place au Sport et ses valeurs...

Retour des incontournables red carpet et confettis.

Pour le reste, originalité et exclusivité !

Cérémonie d'ouverture : défilé de sportifs de très très haut niveau.

Les délégations de basketteurs, nageurs, footballeurs et gymnastes étaient très bien représentées.

Un tennisman a fait honneur au tournoi de Wimbledon, tout en élégance.

Un duo de cavaliers a montré son grand niveau, en selle sur les chevaux sauteurs.

Un bébé champion de Mountain Bike a troqué sa moto pour le parcours de motricité.





Comment ne pas admirer l'arrivée colorée, lookée, nostalgique et en musique de l'inoubliable duo Véronique et Davina (merci aux parents pour les fabrications plus vraies que nature des transistors année 80 et les déguisements si réalistes).

Le ballon d'or de l'arrivée en famille et du déguisement revient quand même à notre p'tite souris d'à peine 2 ans déguisée en ??? Une championne de Bobsleigh qui a rendu un incroyable hommage à ce film cultissime « Rasta rocket » (avez-vous la référence ?). Bravo aux parents et à leur enfant pour la mise en scène, le déguisement et le bobsleigh aux couleurs de la Jamaïque (magnifique fabrication artisanale offerte à la crèche).

- Dans quel lieu d'accueil petite enfance, peut-on se vanter d'être accueilli par un duo de sumo (Kahina et Manon), un archer (Célia), une championne de karaté (Émilie), une championne de bobsleigh (Émilie) et des reines de fitness des années 80 (Céline et Noémie) ?

- Dans quel lieu d'accueil petite enfance, peut-on du soir au matin, transformer la crèche en maison des sports bis ?

La beauté, le charme et l'originalité de cette journée se logeaient ainsi dans les détails, fabriqués par les grandes et p'tites souris, avec de la récup et beaucoup de créativité. Un couloir de mobiles balle de tennis, ballons de rugby, basket, foot, un but de hand construit grâce aux boîtes à mouchoirs, des anneaux olympiques floqués de souris vertes,

un podium (merci la palette de livraison de couches !), des coupes en gobelet pour chaque participant, des flammes olympiques en papier de soie, des cerceaux, des médailles, un chariot à roulettes détourné en panier de basket, un espace modules motricité, un parcours sensoriel, une grande et mini table de Ping-Pong, badminton et des ballons, des ballons partout partout...

- Dans quel lieu d'accueil petite enfance, peut-on se vanter de motiver des tout-petits dans une chorégraphie rythmée sur l'air du Coach de Soprano ? Bon, ce n'est vraiment pas si difficile que ça car ils adorent bouger, danser !

Le menu, élaboré par l'équipe, était également à la hauteur de l'événement même s'il n'a pas totalement fait l'unanimité chez les petits !

Velouté de betterave (un fiasco !) ; Rillettes de thon maison light (un régal particulièrement apprécié par les plus jeunes. Merci Pascal et Véro, nos amis de la boucherie) ; Bâtonnets de carottes et concombres ; Brochettes Mikado de fruits frais. Un goûter de cookies à l'avocat et pépites de chocolat (fait par les enfants).

Un remerciement à tous les parents et grands-parents et particulièrement à ceux qui ont passé une partie de la journée aux côtés de leurs enfants et relevé nos défis Ping-Pong, badminton, course en sac ou combat de sumo chorégraphié

Les p'tites et les grandes souris ont tout donné, nous avons adoré notre CARNAVAL !

VICTIMES DE LA MODE

Comme leurs aînés du collège, les p'tites souris créent des tendances. Les années passent à la crèche et les goûts, les couleurs, les coiffures changent aussi vite !

Après la folie des tresses il y a un an, le club des couettes a pris de l'ampleur. Il est tout à fait inoffensif, tout le monde veut y adhérer, il est de plus en plus populaire et il est très contagieux. Il y a même des papas qui essaient d'y intégrer leur fille en s'imaginant Apprenti Coiffeur.

Dès que quelques centimètres de cheveux poussent ... C'est parti... Tout le monde est contaminé : les brunes, les blondes, les cheveux raides, les bouclettes et les frisettes et même parfois les adultes...

La mode des « babouches - rabouches » est aussi passée aux oubliettes.

Maintenant place aux vieilles serviettes et vieux bavoirs qui deviennent des capes de super héros : Filles, garçons ils sont convaincus d'avoir des super pouvoirs, ils nous collent les pieds, nous transforment en robot et ils accompagnent leur jeu par des bruitages particuliers que seul un être exceptionnel peut comprendre...

Par contre, tout comme la petite robe noire, il y a un intemporel à la crèche ... C'est la poche de froid. Dès que nos petits aventuriers de la motricité ont un bobo, c'est l'objet qu'ils réclament ... bien avant leur doudou. Ils se dirigent devant la porte de la cuisine, pointent leur doigt vers le frigo, au cas où nous n'aurions pas compris (hi hi hi). Nous les soupçonnons parfois d'exagérer leur bibi pour obtenir ce médicament miraculeux et apaiser les pleurs et la tristesse.

Maintenant, en atelier pâte à modeler, au lieu de fabriquer des petits escargots, on les observe en train de créer des poches de froid (ah ah ah).

Mais ils sont toujours passionnément à la recherche de l'escargot dans notre jardin.

Ils méritent nos préoccupations, nos interrogations, notre réflexion et notre passion car ils sont formidables.



Les histoires des p'tites souris continuent



Les noces de Bois

Dimanche 4 juin 2023, la crèche fête son 5^{ème} anniversaire. Elle se repose de son intense semaine : des bruits quotidiens de jouets, des petits et grands pas, des pleurs, des fous rires tellement, des cris joyeux ou tristes, des disputes, des câlins, des bisous. 1039 jours, 106 enfants, 90 familles, 12 articles Londe contact, 77 Go de souvenirs, plus de 100 m² dédiés pour les enfants, 23 places au quotidien, des centaines de couches, de repas et de biberons, d'accueils réguliers, dits occasionnels, d'urgence ou atypiques...

Que de chiffres !

Nous en aurons vraiment vécu ensemble des incroyables aventures : les pyjamas parties, les carnivals au Brésil, chez les Indiens, en Princes et Princesses, au rythme sportif des Souris fit, les fêtes de Noël et d'été, les moments déguisement, les matinées

disco, les disputes, les journées sans horloge, les rendez-vous jardin, les sorties à la Bibliothèque, à la Maison des Sports, en bus, dans les jardins de la Mairie, les ateliers danse, la journée Outdoor, la tristesse, les « pestacles » mis en scène par l'équipe, le pipicacathlon, les perles de langage des p'tites souris compilées dans un cahier d'anecdotes, le marathon du dodo, les goûters déjeuner anniversaire des p'tites souris, les adaptations, les séparations, les retrouvailles, les nombreuses expérimentations, les exercices incendies et de confinement, les anniversaires des grandes souris, les « cherche et trouve », les visites à l'école, les essayages de chaussures, le padlet du confinement Covid, les discussions et les conseils, les sorties en gilets jaunes aidés de la chenille de promenade, les colères, les ateliers nature, les rituels, le jardinage, les réunions d'équipe, la dégustation des fraises et framboises, la mythique et inoubliable sortie Va nu pieds au Parc Saint-Cyr, le projet culturel danse contemporaine, les cafés parents, l'accompagnement des stagiaires, les pipis et cacas culottes, les albums photos, les défis parents avec « le kdo pourri », les ateliers jeux d'eau, les pestacles Graine de public, l'imagination, la semoule extra fine, les intégrations et départs d'agents, les rêves et parfois les cauchemars, les partenariats socioculturels et solidaires avec le Territoire et la Com-

mune, le voyage quotidien pour récupérer le repas du midi, la peinture, la récup, la bidouille, la cuisine, les histoires, les ateliers du rien, les pique-nique, les travaux et bricolages de Cédric, Kevin et Axel, les décors, les déjeuners dehors, la piscine à balles, les jouets, les chansons, le CD des sons, la pâte à modeler, la structure gonflable, l'arrosage de l'orchidée, les câlins, les bisous, les fous rires, la fantaisie, la joie...la joie, la joie.

Un inventaire à la Prévert ?

Derrière ces numéros et cette liste, une équipe de Professionnelles, d'Agents Territoriaux dynamiques, impliqués et surtout bienveillants.

Nous partageons avec les familles et leurs enfants du temps pour créer ce lien de confiance essentiel. Nous avons réussi ensemble à faire de cette petite crèche une véritable grande maison secondaire, accueillante, avec une âme, pour les p'tites souris et aussi les gens qui y passent ou qui y travaillent.

La série La Maison de la Souris Verte ne s'achève pas !

Nous remplissons pour une 6^{ème} saison avec les mêmes scénaristes mais une nouvelle distribution de très très jeunes acteurs et actrices de leur vie ! Nous sommes certaines que ces nouvelles p'tites souris seront aussi curieuses, créatives, attachantes que les précédentes promotions, qui donnent souvent de leurs nouvelles... pour notre plus grand plaisir.



—Des agents secrets au service de sa majesté la crèche—

Le saviez-vous ?

Stéphanie est psychologue du développement de l'enfant. Elle anime des cafés de parents et des séances d'Analyses des Pratiques Professionnelles qui rassemblent les professionnelles de la crèche.

Stéphanie pose le cadre. C'est un espace de paroles et d'écoutes respectueuses des positionnements professionnels ou des postures éducatives de chaque parent. C'est le quotidien, vécu par les tout petits à la crèche et parfois à la maison, qui est discuté. Pas de volonté de juger les principes éducatifs. Nous le savons tous... le sommeil, l'alimentation, les pleurs, la socialisation, l'agressivité, les peurs, l'attachement, les émotions, le développement harmonieux du jeune enfant sont sources de questionnements, de doutes.

Nous y partageons donc une envie de trouver des solutions ensemble en équipe, et si besoin d'y associer les parents.

Stéphanie nous écoute beaucoup... puis on dirait qu'elle se cache tous les jours dans la crèche, qu'elle connaît très bien les enfants et les parents.

Comment fait-elle ?

Ses conseils ne sont jamais une recette clé en mains pour régler les difficultés, ils se diffusent et nous permettent d'avancer, de cheminer, de réadapter nos pratiques, de changer notre regard sur une situation.

On le dit souvent... mais comme les parents, les professionnelles ont aussi parfois « la tête dans le guidon ». Nous créons aussi un lien d'attachement avec les p'tites souris en les accompagnant plusieurs heures par semaine, parfois 3 ans.

C'est pour cela que ce regard compétent, bienveillant, distancé est très utile.

Estelle est infirmière puéricultrice, elle est Référent Santé Accueil Inclusif à la crèche.

Notre partenariat est tout récent ; nous retravaillons en étroite coopération tous les protocoles santé, soins, hygiène. Réunions d'équipe en présentiel pour comprendre et mettre en application toutes ces procédures réglementaires ; énormément de concertations téléphoniques ou par mail en fonction de l'actualité sanitaire de la crèche.

Deux partenariats qui respectent la réglementation, mais surtout deux professionnelles qui nous nourrissent de leurs compétences et expériences.

Agence Souris Travail recrute ...le 7 mars

Si vous relisez les journaux « Londe Contact » du printemps des années précédentes, vous y trouverez le même enthousiasme, la même fierté à vous conter notre carnaval immersif !

C'est incontournable à organiser, à vivre et à conter !



Une maman dit même que « c'est la journée festive de l'année », à ne pas rater pour les enfants et les professionnelles.

Cette année, « Découverte des métiers » !



La troupe des grandes souris met son cerveau en ébullition à partir de janvier pour concocter une journée festive mémorable !

Les fabrications et décorations en carton ont fait leur retour....

Pour cette troupe de bricoleuses, rien n'est impossible et le mot d'ordre c'est GIGANTISME : un bus F9, une voiture de police, des camions de pompiers, un étal de marchande.

Pourquoi ? Pour les voir jouer, s'amuser ...

Ces jouets simples sont restés dans le lieu de vie pendant des semaines après le carnaval. Ils ont donné, aux p'tites souris, la liberté d'exprimer davantage leur imagination, déjà foisonnante. Ils nous ont rendu des spectatrices encore plus admiratives.

L'immersion, c'est la création d'un cabinet médical bondé par les p'tites souris qui avaient beaucoup de bibis, bobos à soigner, c'est une pièce de vie entièrement transformée en mini ferme... L'immersion, c'est animer pour mettre à l'honneur certains métiers.

Le chef cuisinier a présenté en direct sa recette si simplement délicieuse de rose des sables.

Le maître magicien Sou'rini a présenté deux tours de magie devant des enfants émerveillés ... par la simplicité des tours.

La plus belle récompense ? Voir l'originalité des déguisements des enfants (pilote d'avion, hôtesse de l'air, fermière, docteurs, infirmières, pilote de course, policier, chefs cuisiniers, pompiers, travailleurs du bâtiment, fermières...)

La plus belle récompense ? Voir l'implication des familles. Beaucoup nous ont accompagnés toute la matinée et notamment la famille pompiers avec le papa (vrai pompier de Paris) la maman et son enfant.

Les confettis ont accompagné la journée ! Une maman se souviendra de sa réunion de travail du jour ! Une voiture bleue ne s'est toujours pas remise du torrent de couleurs déversés dans tous ses recoins intérieurs et extérieurs.

A la fin de la journée tout le monde est rentré f-a-t-i-g-u-u-é mais vous savez quoi ? ... Nous recommencerons l'année prochaine

Avez-vous des idées ?

Vous souhaitez des renseignements pour inscrire votre enfant en accueil régulier ou occasionnel ?

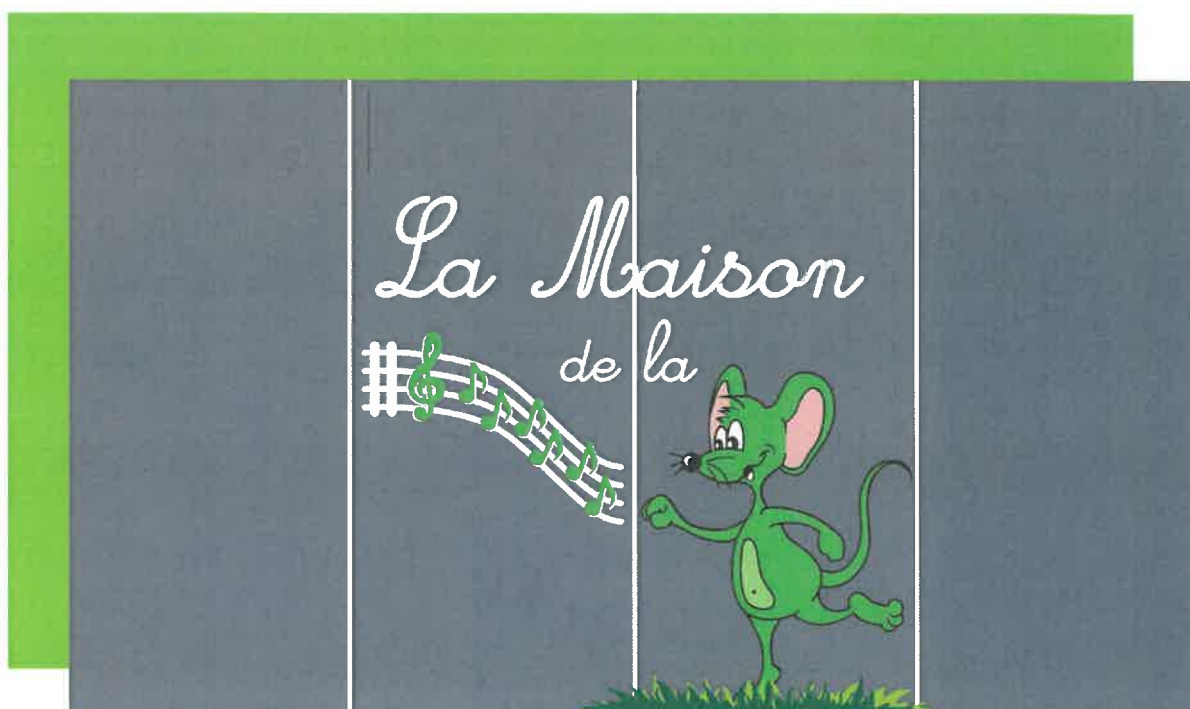
Vous pouvez contacter la directrice par téléphone au 02.35.81.38.11 ou par mail à maisondelasourisverte@mairiealonde.fr

Pour les parents souhaitant visiter la crèche, nous préparons une vidéo dont le lien sera disponible sur le site de la commune, dans les mois à venir.



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « **LA MAISON DE LA SOURIS VERTE** »



Mise à jour : délibération du Conseil municipal -10 mars 2026

40 Rue des fusillés

76500 La LONDE

02 35 81 38 11

maisondelasourisverte@mairielalonde.fr

www.mairielalonde.fr

PREAMBULE

L'établissement fonctionne conformément :

- Aux articles L2324-1 L2324-4 du code de la santé publique relatif aux établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans ; R2324-30 (contenu) et R2324-31 (affichage).
- Aux articles R.2324-16 à R.2324-48 du Code de la Santé publique relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- A l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relatif aux services aux familles
- A l'article. L 214-1-1 DU Code de la santé publique
- A l'arrêté du 8 novembre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement d'accueil du jeune enfant

Modifié par le décret n°2007- 230 du 20 / 02 / 2007

Modifié par le décret n°20106613 du 07 / 06 / 2010

Modifié par le décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux EAJE

- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable ; dernière modification : lettre circulaire CNAF n°2011-10 du 29 juin 2011.
- A l'arrêté d'autorisation d'ouverture du maire du 15 Mai 2018
- A la délibération du 26 Mars 2018 et du 21 mars 2024

Aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

I - PRESENTATION DE LA STRUCTURE

« **La Maison de la Souris Verte** » est un établissement d'accueil des jeunes enfants (petite crèche), géré par la Commune de LA LONDE.

L'établissement a recueilli l'avis d'autorisation d'ouverture de Monsieur le Maire de la commune de La Londe, Président du CCAS, à la date du 15 Mai 2018.

L'établissement bénéficie de l'agrément du Président du Conseil Départemental depuis le 11 Juin 2018.

Il délègue au responsable du service de protection maternelle et infantile (PMI) pour valider :

- ⇒ Les capacités d'accueil
- ⇒ Les prestations proposées
- ⇒ L'adéquation des locaux
- ⇒ Les conditions de fonctionnement de la structure
- ⇒ L'effectif du personnel

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) participe au financement du fonctionnement de la structure par le versement de la Prestation de Service Unique (PSU), dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale et de la prestation du Bonus Territoire, la commune / le CCAS ayant signé une convention territoriale globale (CTG) avec la Caf.

La tarification PSU est appliquée pour les parents dont les enfants relèvent du régime général ou régimes assimilés.

L'établissement est habilité à fonctionner pour **une capacité totale d'accueil de 20 enfants***

*Son agrément est modulé à 15 enfants le mercredi et les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps).

Accueil en surnombre

Conformément à l'arrêté du 8 novembre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre, nous pourrions accueillir simultanément jusqu'à 23 enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi et jusqu'à 17 enfants simultanément le mercredi.

Le taux d'encadrement retenu par le gestionnaire est de « **un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour huit enfants qui marchent** ».

II - FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

« *La Maison de la Souris Verte* » est un établissement d'accueil collectif non permanent.

Il a pour mission d'accueillir des enfants de 2 mois ½ à la veille de leurs 4 ans* en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence et jusqu'à la veille de leurs 6 ans* en accueil occasionnel ou d'urgence.

Il veille à garantir la santé, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants, dans un lieu adapté où la mixité des âges est privilégiée.

*La Commune est dotée d'un service d'accueil de loisirs, périscolaire et extrascolaire à partir de l'entrée à l'école maternelle avec un fonctionnement horaires et jours d'ouverture identique à l'EAJE.

A cet effet, à l'exception d'un cas de force majeure justifié, nous y encourageons les inscriptions à partir de l'entrée de l'enfant à l'école maternelle.

1. MODALITES D'ACCUEILS PROPOSES

La structure propose des types d'accueil souples et évolutifs afin de répondre au mieux aux besoins des parents.

Quelle que soit la nature de l'accueil, un contrat d'accueil financier est obligatoire.

- **L'accueil est régulier (à temps plein ou partiel ou avec planning atypique)** lorsque les besoins des parents sont prévisibles et récurrents.

Un contrat d'accueil s'établit, en concertation, entre les parents et le directeur de l'établissement, en fonction :

- Des besoins en heures des parents ;
- De l'intérêt et du rythme de l'enfant ;
- Des obligations de fonctionnement inhérentes à la structure
- Des circulaires de la Caf relatives à la prestation de service unique

Il concerne les enfants de 2 mois ½ jusqu'à leur scolarisation.

- **L'accueil est occasionnel** lorsque les besoins des parents sont ponctuels et non récurrents.

L'enfant est connu de l'établissement.

L'accueil de l'enfant ne se renouvelant pas à un rythme régulier, la signature d'un contrat d'accueil mensualisé n'est pas nécessaire et se fait au réel du temps de présence.

Il concerne des familles qui ont des besoins de garde précis (rendez-vous, en vue d'une socialisation de l'enfant, ou encore sur indication particulière d'un service partenaire).

L'offre d'accueil (heures et jours de présence) est proposée en fonction des possibilités du service. Les parents en sont informés dès l'inscription de leur enfant.

- **L'accueil est d'urgence** lorsque les besoins des parents ne peuvent pas être anticipés.

L'enfant n'a jamais fréquenté la structure et le besoin d'accueil est court dans le temps.

La signature d'un contrat d'accueil peut se faire au réel du temps de présence.

2. OUVERTURE ET FERMETURE DE LA STRUCTURE

➤ Ouverture

De 7h30 à 18h30 (sauf les samedis, dimanches et jours fériés), en adéquation avec le contrat d'accueil signé par les parents et la direction.

➤ Fermeture au public

- 4 semaines consécutives au mois d'août
- Le pont de l'Ascension.
- 2 semaines pendant les vacances scolaires de Noël

Les dates de fermetures annuelles sont fixées par la Commune.

Les parents sont informés par courriel et affichage à l'accueil avant le début de l'année civile.

Après accord du Maire ou de son représentant, les horaires d'ouverture de l'établissement peuvent être modifiés suite à une situation locale ou à des circonstances exceptionnelles.

III - LES COMPETENCES MOBILISEES

L'équipe éducative est pluridisciplinaire, composée de 6 agents communaux en présence directe auprès des enfants.

Tout professionnel (permanent, remplaçant, vacataire) ou stagiaire doit fournir **une attestation d'honorabilité**. Elle est délivrée en application du décret n°2024-643 du 28 juin 2024 relatif au

contrôle des antécédents judiciaires des personnes intervenant auprès de mineurs mentionnés, à l'article L.133-6 ou L-42163 du code de l'action sociale et des familles.

Les professionnels exercent :

FONCTIONS	FORMATION INITIALE	TEMPS DE TRAVAIL
1 directeur	Educatrice de Jeunes Enfants	0.5 ETP DIRECTION 0.5 ETP EJE
4 auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture	3.2 ETP
2 animatrices petite enfance	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	1.6 ETP
Agent entretien des locaux	6 Professionnelles diplômées de l'EAJE	1.2 ETP
1 référent santé accueil inclusif	Médecin ou infirmière puéricultrice ou IDE qualifiée petite enfance	20h/an
1 professionnelle en charge des analyses des pratiques professionnelles	Psychologue du développement de l'enfant	Prestations de 6h minimum/an

1. LES FONCTIONS DE LA DIRECTION

Le directeur de l'établissement est éducateur de jeunes enfants, diplômée d'État.

Il justifie des qualifications définies par la réglementation en vigueur, pour exercer ces fonctions (Art.R2324846 du CSP). - R2324-34-1 aux articles R. 2324-20 et R. 2324-22

Par délégation du gestionnaire, il a pour missions de :

- Garantir le bien-être et la santé des enfants dans une culture de la bientraitance.
- Garantir la mission de prévention de la structure, dans sa dimension sociale et éducative.
- Accompagner l'équipe de professionnels dans une culture du bien vivre au travail et aussi dans leurs droits et devoirs d'agents territoriaux
- Concevoir, animer et garantir la mise en œuvre du projet d'établissement, en coopération avec l'équipe.
- Accueillir, orienter et coordonner la relation aux familles.
- Assurer la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs
- Assurer la veille sanitaire en liaison avec le référent santé accueil inclusif
- Assurer la gestion administrative, logistique, budgétaire, financière et comptable de la structure.

2. LA CONTINUITE DE DIRECTION- Article R.2324636

L'organisation prévoit la présence journalière du directeur.

Lors de son absence, les agents éducatifs sont chargés d'assurer la continuité de la fonction de direction, en se portant garants du respect du projet d'établissement, de l'exécution des consignes de sécurité et des procédures d'urgence, dans la limite de leurs compétences.

Les professionnels rendent compte alors de toutes difficultés ou de tout événement potentiellement à risque au gestionnaire.

La continuité de la fonction de direction est obligatoirement assurée par un professionnel présent en poste, diplômé, qualifié avec plus d'un an d'expérience auprès des jeunes enfants.

En présence du directeur, chaque agent éducatif assure une continuité de la fonction de direction par délégation de missions du champ éducatif, de la santé et de la sécurité.

La chaîne hiérarchique des responsabilités est connue du personnel et déterminée en fonction de l'ancienneté du diplôme et de l'expérience.

3. LES AGENTS QUALIFIÉS AUPRES DES ENFANTS

Ils ont pour missions en collaboration avec le directeur de :

- Prendre en charge les enfants et favoriser les conditions nécessaires à leur bien-être.
- Accompagner les parents dans leur fonction parentale.
- Contribuer à l'élaboration du projet d'établissement et à la cohérence d'un travail d'équipe.
- Assurer l'intendance de l'environnement de l'enfant et des locaux techniques (linge, locaux, jouets, office de restauration) et l'entretien des locaux en l'absence d'un agent d'entretien.

4. L'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Cette fonction est assurée par les 6 agents éducatifs, selon un planning de tâches défini et organisé, dans le respect des taux d'encadrement auprès des enfants.

Il assure l'entretien, l'hygiène des locaux, du mobilier, du matériel éducatif et du linge.

Il effectue seul ou en équipe les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux.

Il signale au directeur tout dysfonctionnement dans le cadre de ses missions

5. LE REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF-Articles R. 2324-39 et R.2324-40

Le référent « Santé et Accueil inclusif » peut être une personne titulaire du diplôme d'état de puéricultrice ou infirmier ou médecin avec expérience en matière de santé du jeune enfant. Il exerce des vacations de 20h par an.

Ses missions sont :

- 1- **Informier, sensibiliser et conseiller** l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- 2- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants **les protocoles d'urgence, d'hygiène, de soins, en cas de maltraitance (R. 2324-30) ;**
- 3- Apporter son concours pour la mise en œuvre **des mesures nécessaires** à la bonne adaptation, **au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins** dans l'établissement ou le service ;
- 4- Veiller à la mise en place de **toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé** nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- 5- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre **d'un projet d'accueil individualisé** élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- 6- Assurer des **actions d'éducation et de promotion de la santé** auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que parents puissent être associés à ces actions ;
- 7- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, en coordination avec le responsable de l'établissement, **au repérage des enfants en danger ou en risque** de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- 8- Contribuer, en concertation avec le responsable de l'établissement, **à l'établissement des protocoles annexés** au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- 9- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des parents, en liaison avec le médecin de famille, à son initiative ou à la demande du responsable de l'établissement, à un **examen de l'enfant** afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
- 10- Délivrer **le certificat médical de moins de 2 mois attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.**

6. LES STAGIAIRES

Ils seront admis, suite à un entretien, et impliqués dans la vie de la structure, dans le respect du règlement intérieur, des objectifs fixés par la convention de stage, du règlement et du projet d'établissement.

Chaque professionnel est désigné à tour de rôle pour être tuteur référent, sous la responsabilité de la direction. Ils ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement légal.

7. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Ils sont qualifiés pour animer des activités ponctuelles ou régulières enrichissant l'environnement de l'enfant, en fonction des projets du service (atelier motricité libre à la maison des sports – intervenante à la médiathèque Marlène Jobert- animations nature – interventions artistiques en partenariat avec le service culture ...)

Concours d'une psychologue

Tel que défini par l'article R.2324-37, du CSP rendant obligatoires des temps d'analyse de la pratique en EAJE ;

Tel que défini par l'arrêté du 29 juillet 2022 article 7 qui précise les qualifications et l'expérience obligatoires des personnes animant les séances d'analyse de la pratique.

Une psychologue du développement de l'enfant intervient 6h minimum par an auprès de l'équipe de l'établissement pour assurer des réunions « analyses de pratiques professionnelles », hors de la présence des enfants et des « cafés parents » sur des thèmes éducatifs.

En coopération avec les parents ou représentants légaux et les professionnelles, elle peut procéder à une observation de l'enfant puis la restituer aux parents, afin de les accompagner au mieux dans leur fonction parentale.

Ce professionnel qualifié garantit la confidentialité des échanges.

IV. LES MODALITES D'ADMISSION DES ENFANTS

1. LE PRINCIPE DE L'OUVERTURE A TOUS

La structure concourt à l'accueil des enfants :

- Ayant des besoins spécifiques, en situation de handicap, atteint d'une maladie chronique
- Dont les parents sont dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Le référent santé ou le directeur (en l'absence du Rsai) donnera son accord avant toute admission. Chaque situation sera étudiée avec attention en concertation avec les parents, l'équipe pluridisciplinaire, les professionnels extérieurs chargés du suivi et de l'accompagnement de l'enfant.

Dans le cadre de l'accueil, un bilan se fera régulièrement avec l'équipe et la famille.

2. LES MODALITES ADMINISTRATIVES

➤ La pré-inscription

La personne qui inscrit l'enfant doit être titulaire de l'exercice de l'autorité parentale.

La pré-inscription ne vaut pas admission.

La procédure pour une pré-inscription est accessible et expliquée sur le site internet de la commune (www.mairielalonde.fr) ou en contactant le directeur de l'établissement (mail ou téléphone)

Les pré-inscriptions sont possibles pour les familles londaises et familles en provenance de communes extérieures (le plateau du Roumois et le territoire elbeuvien).

Les demandes d'admission sont déposées directement auprès du directeur de la structure.

Les dossiers seront examinés en **commission d'admission** statuant sur l'ensemble des dossiers constitués pour la période considérée.

La commission d'admission Petite Enfance de « La Londe » régle les demandes en fonction des souhaits des parents, des capacités disponibles d'accueil de l'établissement et des orientations du projet d'établissement, validé par la Caf.

Le règlement intérieur de cette commission est accessible sur le site internet de la commune.

Elle réunit un collège d'élus, de techniciens et de parents représentants.

Elle aura lieu, au minimum une fois par an, en fonction du nombre de demandes exprimées.

Toute modification de la demande entre la pré-inscription et l'inscription fera l'objet d'un réexamen du dossier en commission d'admission.

La commission d'admission ne statue pas sur les accueils dit occasionnels et d'urgence ; ils sont étudiés par le directeur de l'établissement, en fonction des plages horaires disponibles.

➤ **L'admission**

L'enfant ne sera définitivement admis qu'après :

- Le retour du coupon réponse confirmant la décision favorable de la commission.
- La remise du dossier administratif complet.
- La remise, dans les quinze jours suivant l'admission, du certificat médical de moins de 2 mois attestant de l'absence de toutes contre-indication à l'accueil en collectivité.
- Un entretien des parents avec le directeur.
- Une familiarisation progressive de l'enfant.
- La signature du contrat d'accueil financier.

➤ **Constitution du dossier administratif**

Les documents du dossier seront inscrits dans le logiciel fourni par la société ABELIUM : MIKADO.

Documents à fournir par les familles (originaux et photocopies)

- Formulaire de consentement pour le traitement des données personnelles
- Formulaire de consentement pour participer à l'enquête FILOUE (CNAF)
- Copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de trois mois et livret de famille.
- En cas de séparation ou de divorce, le jugement précisant l'identité du détenteur de l'autorité parentale et du droit de garde
- N° allocataire Caf
- Déclaration de ressources de la famille justifiées par « Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires (Cdap). En l'absence de justificatif de ressources disponibles, sera demandé l'avis d'imposition sur les ressources N-2.
- Avis d'imposition pour les familles ne dépendant pas du Régime Général (Msa) ou habitant hors département de la Seine maritime
- Attestation d'assurance en responsabilité civile.

- Copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales (certificat du médecin ou pages du carnet de santé) et copies mises à jour en fonction du calendrier vaccinal.
 - Certificat médical de moins de 2 mois attestant de l'absence de toutes contre-indication à l'accueil en collectivité.
 - Ordonnance médicale de non contre-indication à la prise d'un antipyrétique, (paracétamol /dose poids), valide 1 an pour la durée de l'année scolaire.
- **Autorisations à remplir et signer par les familles**
 - L'administration des médicaments sur ordonnance
 - Les soins et conduites à tenir en cas d'urgence.
 - Les sorties et transports organisés par l'établissement.
 - La prise et la diffusion de photos et vidéos de votre enfant.
 - Les personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant
 - L'utilisation du service Cdap. Celle-ci est sécurisée par un identifiant et mot de passe.
 - L'engagement des familles à respecter le règlement de fonctionnement.
 - Fichier Filoué- Consentement nominatif de transmissions de données statistiques sur la famille à la Caf
 - **Assurances**

Dans les cas où sa responsabilité civile pourrait être engagée, la structure a souscrit un contrat d'assurance définissant les garanties pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes.

En cas de dommages corporels, l'assurance de la structure intervient en complément des prestations des organismes sociaux compétents. Les parents sont tenus de justifier la souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile dès l'admission de leur enfant dans la structure.

3. LES MODALITES MEDICALES

La visite médicale d'admission attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité est obligatoire.

Elle sera assurée par le médecin traitant de l'enfant ou le référent santé accueil inclusif de l'établissement lorsqu'il est médecin :

Dans le cadre de l'examen par le médecin- référent santé accueil inclusif

Les enfants sont examinés en présence d'au moins un parent. Ces visites permettent au référent santé accueil inclusif de s'assurer que les conditions d'accueil favorisent un développement harmonieux et l'adaptation de l'enfant au sein de la structure et de répondre aux éventuelles questions des parents.

Les parents sont informés à l'avance de cette visite, le carnet de santé devra être présenté.

V - LES CONDITIONS D'ARRIVEE ET DE DEPART DES ENFANTS

A l'intérieur de la structure, il est rappelé qu'en présence des parents ou tout autre personne autorisée à l'accompagner ou le reprendre, les enfants sont toujours sous leur entière responsabilité.

Leur responsabilité est également engagée pour tout fait commis par un enfant les accompagnant.

1. L'ACCES A L'ETABLISSEMENT

Il est équipé d'une caméra et d'un visiophone.

Les parents doivent veiller à respecter les règles de sécurité de l'établissement (fermeture des portes intérieures et extérieures, **accès aux locaux techniques interdits...**).

Les personnes autorisées à reprendre l'enfant ont accès aux locaux de vie des enfants, sous réserve de justifier de leur identité, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité physique et affective de l'enfant.

2. REGISTRE D'INSCRIPTION

MIKADO est fourni par la société ABELIUM. Ce logiciel permet un système automatisé de pointage des présences.

La tablette TACTILO est installée dans l'espace accueil de l'unité afin d'enregistrer la présence de l'enfant, en présence du parent.

Un code personnel sera attribué à chaque famille.

L'agent éducatif chargé de l'accueil de l'enfant compose le code à **l'accueil de l'enfant, en présence du parent**, dès les premières transmissions et au départ de l'enfant, **en présence du parent, après le temps de transmission**.

3. LES TRANSMISSIONS

A son arrivée, l'enfant est confié à un professionnel en charge de l'accueil.

Au préalable, des échanges d'informations quotidiens et individuels sont importants entre la famille et l'équipe éducative pour le bien-être de l'enfant. Elles concernent notamment les habitudes de vie de l'enfant utiles pour le bon déroulement de la journée.

La démarche est identique pour le départ de l'enfant.

Dans l'intérêt de l'enfant et du bon fonctionnement de la structure, il est indispensable de communiquer à la direction tout changement de situation professionnelle, familiale, de domicile, de lieu de travail et n° de téléphone des personnes ayant l'autorité parentale.

4. LES ABSENCES DE L'ENFANT – ARRIVEE ET DEPART DE L'ENFANT

Toute absence imprévue, quelle qu'en soit le motif devra être signalée le jour même **avant 8h30 (par téléphone)**.

Le respect de cette règle permet de mieux gérer la réservation des repas, de proposer la place à un enfant inscrit en accueil dit occasionnel, d'accepter une demande de créneaux supplémentaires ou d'accueil dit d'urgence.

Accueil dit régulier : Les parents devront fournir par écrit (mail) la planification des congés annuels de leur enfant, sur la période du contrat (absences prévues dans le contrat). Ils devront être communiqués dès connaissance de ceux-ci et au plus tard 15 jours avant l'absence de l'enfant. A défaut, les absences de l'enfant seront facturées.

La planification des congés par les familles le plus tôt possible permet à la direction de faciliter les demandes de réservations des créneaux pour les accueils occasionnels ou d'urgence.

Accueil dit occasionnel : l'annulation de la réservation d'une place devra être communiquée avec un délai de prévenance de 1 jour (par courriel). Dans le respect de cette condition, l'absence ne sera pas facturée.

Dans le cas où le besoin d'accueil de l'enfant est jusqu'à 18h30, il est demandé à la famille d'arriver **10 minutes** avant la fermeture de la structure.

Les parents doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que les horaires prévus dans le contrat, par respect :

- pour la vie personnelle des agents
- pour le taux d'encadrement et la capacité d'accueil réglementaire
- pour éviter une trop longue attente et une incompréhension chez l'enfant.

5. LA REPRISE DE L'ENFANT

Toute personne exerçant l'autorité parentale peut venir chercher l'enfant sans autorisation.

Pour les parents séparés détenteurs tous les deux de l'autorité parentale, seule une ordonnance du juge aux affaires familiales autorisera la non remise de l'enfant.

Toute autre personne majeure figurant sur une autorisation peut venir chercher l'enfant. Il sera demandé une pièce d'identité.

L'autorisation doit être un document écrit, signé du parent et valable de date à date.

Le parent doit être joignable en cas de problème.

Si aucune personne habilitée à reprendre l'enfant ne se présente à l'heure de fermeture et dans l'impossibilité de joindre les parents, la direction prendra les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant (appel au commissariat pour procéder à la recherche des parents).

Les membres de l'équipe de l'établissement ne sont pas autorisés à emmener un enfant accueilli à son domicile.

VI - LE CONTRAT D'ACCUEIL

Le contrat d'accueil financier est discuté au cours de l'entretien avec le directeur de la structure.

Il concerne tous les types d'accueil (régulier, régulier sans mensualisation, occasionnel, adaptation, urgence)

Le contrat est valable pour l'année civile en cours, à partir de la date d'entrée de l'enfant et renouvelé chaque 1er janvier.

Sur une année civile, afin de faciliter la planification des horaires et des absences prévisionnelles des familles, il est d'usage de proposer deux contrats d'accueil :

- Période 1 : du 1^{er} janvier au 31 juillet ou 30 juin
- Période 2 : du 1^{er} septembre au 31 décembre

Il est établi, en début de mois, après une période d'essai (contrat dit « occasionnel »), en heures.

Il prend en compte :

- Les besoins exprimés par les parents et définis lors de la validation de la demande en commission d'attribution des places
- Les déductions des fermetures de l'établissement
- Les périodes d'absences supplémentaires de l'enfant prévues par les parents (congés en heures).
- Il prend également en compte le respect des textes réglementaires communiquées par la Caf, qui peuvent évoluer. Les horaires du planning prévisionnel seront élaborés en demi-heure cadran.

La vie quotidienne de la crèche doit s'adapter aux nombreuses arrivées et départs échelonnés des enfants avec leur famille.

Pour des raisons de taux d'encadrement, du respect de la sécurité affective et physique de l'enfant, de son intégration et de sa participation à la vie de la crèche, à l'exception d'un cas de force majeure justifié, d'un PAI ou des périodes de familiarisation, le planning des contrats devra respecter les arrivées et départs sur les plages horaires suivantes :

- Arrivées entre 7h30 et 9h30 le matin au plus tard : pour l'organisation des siestes des petits, des ateliers éducatifs et des sorties.
- Départs du matin à 11h (pour les accueils dit occasionnels) -12H30 ou 13h : pour organiser la période des repas échelonnés des enfants, en toute sécurité.
- Départs à 15H30 ou à partir de 16h30 jusqu'à 18h20.

En cas d'événement majeur modifiant la situation familiale ou professionnelle, le contrat d'accueil peut être modifié, en accord avec les parents et la directrice de l'établissement.

1. LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

La tarification horaire de la participation familiale est exclusivement fixée par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

Elle est basée sur un taux d'effort horaire qui est dégressif en fonction du nombre d'enfants.

La participation familiale est alors calculée en fonction des éléments suivants :

- Ressources annuelles
- Nombre d'enfants à charge
- Taux d'effort.

Ces éléments peuvent être modifiés seulement par la Cnaf, ce qui ferait l'objet d'une information aux familles.

En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) verse une subvention au gestionnaire (la Prestation de Service Unique -PSU), qui permet de réduire la participation des familles.

Cette tarification couvre le temps d'accueil, les soins d'hygiène et les repas (à l'exception des laits infantiles fournis par les parents).

Les ressources à prendre en compte

La Commune de La Londe, gestionnaire de l'établissement, utilise le service Cdap Seine Maritime (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires).

C'est l'outil, via le dossier allocataire Caf, mis à disposition des professionnels pour la consultation des ressources à prendre en compte et ainsi déterminer la tarification horaire grâce au taux d'effort correspondant.

Dans le cas où la famille s'opposerait à la consultation du dossier ou que leur dossier ne figure pas sur le Cdap, elle devra fournir une copie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-2.

Les natures de revenus retenus sont :

- Le cumul des ressources avant abattement déclarées par l'allocataire et son conjoint au cours de l'année N-2
- Les revenus d'activité professionnelle et assimilés (les frais réels et abattements fiscaux ne sont pas déduits)
- Les pensions, retraites et rentes (dont les pensions alimentaires reçues)

- Les autres revenus imposables ainsi que les heures supplémentaires et les indemnités journalières d'accident du travail et de maladie professionnelle bien qu'en partie non imposables

Les prestations familiales légales ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

>Taux d'effort - Barèmes applicables depuis le 1^{er} janvier 2021 -Accueil collectif

Nombre d'enfants	Taux d'effort	Taux d'effort pour enfant avec situation de handicap
1	0,0619 %	0,0516 %
2	0,0516 %	0,0413 %
3	0,0413 %	0,0310 %
4 à 7	0,0310 %	0.0206%
8 et plus	0.0206%	0.0206%

Toute modification des barèmes fera l'objet d'une information, dans le strict respect des consignes communiquées par la Cnaf.

Le calcul du Tarif horaire = revenus mensuels nets X taux d'effort horaire

Application d'un plancher et d'un plafond de ressources :

Les tarifs plafond et plancher sont fixés et publiés annuellement par la Cnaf chaque début d'année civile.

Les ressources planchers et plafonds sont modifiées en fonction des informations communiquées par la Caf (consultables sur le site www.caf.fr)

Par ailleurs, la Commune de La Londe a choisi d'appliquer le barème jusqu'à hauteur du plafond de ressources communiqué par la Cnaf.

Ils peuvent donc avoir un impact sur la tarification horaire et par conséquent sur le calcul du contrat.

En cas de ressources inférieures au plancher communiqué annuellement par la Cnaf, le montant plancher est retenu.

En cas d'opposition des familles pour l'accès au service Cdap et sans production de tout autre justificatif de ressources, les ressources plafond sont appliquées à la famille.

Les parents doivent informer les services de la Caf puis la direction de la structure des changements de leur situation familiale ou professionnelle.

La base « ressources » peut être modifiée, dès le mois suivant, en conséquence pour calculer les droits.

➤ Les cas particuliers

Présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'AEEH :

Lorsque l'enfant est à la charge de la famille, même si ce dernier n'est pas accueilli au sein de l'établissement, cela permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Application du tarif horaire plancher pour les situations suivantes (conformément à la lettre circulaire 2019-005 du 5 juin 2019) :

- Famille ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher.
- Famille d'accueil s'occupant d'enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance et accueillis dans l'établissement
- Pour les non allocataires sans avis d'imposition, ni fiche de salaire.

2. LES MODALITES DU CALCUL DU REGLEMENT DE LA FACTURE

Tous les accueils reposent sur le paiement des heures réservés

LA MENSUALISATION

Elle concerne les accueils dits réguliers avec planning fixe et récurrent.

Les familles règlent la même dépense tous les mois hormis d'éventuelles demi-heures complémentaires ou déductions (cf. chapitre VI- 3), de telle sorte qu'il y ait sur l'année ou sur la période de fréquentation un lissage des participations familiales.

La mensualisation peut ainsi se répartir soit sur 12 mois si l'enfant est accueilli toute l'année, soit sur le nombre de mois d'accueil de l'enfant s'il est accueilli une partie de l'année ou si les plannings professionnels des parents le justifient (contrats des enseignants).

A partir de ces éléments, le directeur définit le forfait financier mensuel selon le calcul suivant

Nombre d'heures réservées par la famille (les absences prévues et les jours fériés sur les jours de garde sont déduits) / Nombre de mois d'ouverture de la structure ou de présence de l'enfant

Seul un avenant ou contrat peut modifier le forfait en raison de changement de situation familiale ou professionnelle : toutefois, si modifications il y a, elles ne sauraient être récurrentes.

Une période d'essai est recommandée : elle vient à la suite de la période de familiarisation, qui, elle, vise à faciliter l'intégration de l'enfant au sein de l'établissement.

➤ Les cas particuliers

-Le contrat régulier sans mensualisation, dit régulier atypique, peut être appliqué en fonction de la situation professionnelle ou familiale spécifique justifiée.

Dans ce cas, il est demandé aux parents de communiquer par écrit le planning prévisionnel du mois suivant avant le 20 du mois précédent, dans le respect du fonctionnement.

Toute modification de réservation de la place devra être communiquée avec un délai de prévenance de 7 jours (par courriel). A défaut, les absences de l'enfant seront facturées.

-Dans la situation d'une **garde alternée**, un contrat d'accueil financier pour chacun des parents pourra être établi.

-Facturation des périodes de familiarisation et de l'accueil dit occasionnel

Les temps de familiarisation (temps de présence parents inclus) et d'accueil dit occasionnel sont facturés en durée réelle (avec la règle de l'arrondie).

3- REGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

La structure est dotée du logiciel ABELIUM MIKADO permettant de calculer les heures de présences de l'enfant et ainsi d'établir la facturation destinée aux familles et à la CAF au titre de la PSU.

Mention légale obligatoire Cnaf.cf. Circulaire n°2014-009 et n° 2019-005

« Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants.

Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement.

Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis.

Des contrôles peuvent être diligentés par la Caf. »

➤ Dépassement d'horaires

Demi-heures complémentaires

Toute admission effectuée, hors des horaires prévus dans le contrat, est soumise à accord préalable de la direction ou en son absence des agents assurant la fonction de continuité de direction.

Ces demi-heures complémentaires sont dûes à l'arrivée et au départ, sur la base du tarif horaire établi pour la famille.

Toute demi-heure est dûe à partir de la 16^è minute à l'arrivée et à partir de la 16^è minute au départ. Elles sont facturées et comptabilisées en présence.

Si l'enfant est absent sur le temps réservé, l'absence ne sera pas décomptée (sauf cas de déductions)

Cas des congés non pris

Les congés restant en heures seront régularisés sur la dernière facture de la période contractuelle de l'année (forfait mensuel en heures +nombre de congés restant en heures x Tarification horaire)

➤ **Déductions de facture**

- Maladie de l'enfant sur présentation du certificat médical parvenu dans les 48H, correctement libellé et daté (déduction dès le 1^{er} jour si contexte épidémique vécu à la crèche – déduction à partir du 2^e jour calendaire pour tout autre situation de santé).
- Situation de crise sanitaire : les déductions seront appliquées en fonction des textes réglementaires. Ces informations seront transmises aux parents.

Déductions dès la première heure d'absence :

- En cas d'éviction de l'enfant par décision de la direction ou du référent santé accueil inclusif
- En cas d'hospitalisation de l'enfant (sur présentation du bulletin d'hospitalisation)
- Jours ou horaires de fermeture exceptionnelle de l'établissement*

*Si la fermeture exceptionnelle est liée à un mouvement de grève, le délai de prévenance de 48 h sera appliqué.

*En raison d'un effectif prévisionnel **exceptionnellement** réduit à 5 enfants maximum ou d'une impossibilité justifiée à respecter le taux d'encadrement réglementaire, le gestionnaire peut prononcer une fermeture de la structure. Les modalités seraient communiquées et expliquées aux familles dès que possible.

➤ **Modalités de paiement de la participation mensuelle**

La facture sera envoyée par la direction de l'établissement, par voie dématérialisée, à l'adresse mail signalée par les parents comme adresse de facturation.

Elle est due à terme échu, à la fin de chaque mois et **payable jusqu'au 19 de chaque mois**. Le non-paiement d'une facture entraînera la mise en recouvrement par le Trésor Public.

Les modalités de règlement : par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par versement en numéraire de – de 300€ (faire l'appoint) directement auprès de la direction de l'établissement, régisseur de l'établissement.

La structure est aussi dotée d'un accès au portail famille de la commune permettant le paiement en ligne.

Le paiement CESU est possible.

La directrice de l'établissement se tient à l'écoute des parents pour tout renseignement concernant le détail de la facture. Courriel de contact : maisondelasourisverte@mairielalonde.fr

4. RADIATION ET RUPTURE OU CHANGEMENT DU CONTRAT D'ACCUEIL

En cas de départ définitif de l'enfant avant la date prévue, les parents doivent en informer la direction par écrit avec un mois de préavis.

En cas d'inadaptation du contrat, il sera revu. Toute demande de modification de contrat devra être signifiée par courrier auprès du directeur de l'établissement au minimum un mois avant la date d'application souhaitée.

Dans le cas d'une demande de changement de contrat, un calcul des heures réellement réalisés devra être effectué et une régularisation en euros devra être appliquée si les congés prévus n'ont pas été pris sur la période.

Toute fin ou modification de contrat s'applique en fin de mois.

VII - VIE QUOTIDIENNE DE L'ENFANT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

1. RYTHME DE VIE DE L'ENFANT

Les rythmes de vie proposés aux enfants (temps d'éveil, de repos, de repas, de soins) seront portés à la connaissance des parents au travers du projet d'établissement.

Le projet d'établissement est disponible par affichage dans la structure ou sur le site internet de la commune.

Il est composé du projet d'accueil, du projet éducatif ainsi que du projet social et de développement durable.

Ce document est élaboré par la direction de l'établissement suite à un travail de réflexion avec l'équipe éducative et en coopération avec le gestionnaire.

Il est expliqué et discuté avec les parents dès la visite d'inscription puis lors des différents cafés parents ou temps de transmission individuelle.

Ce projet met en œuvre les valeurs d'un cadre bienveillant et la charte national d'accueil du jeune enfant. Il fait l'objet régulièrement d'une réflexion sur les pratiques éducatives, le positionnement professionnel défendu et l'inscription de la structure dans un territoire et dans les évolutions économiques et sociétales.

LA FAMILIARISATION

Cette période est essentielle à l'enfant, préalable indispensable à l'admission définitive de l'enfant quel que soit son âge et les modalités de son accueil.

C'est un moment privilégié pendant lequel l'enfant, sécurisé par la présence de ses parents, de l'objet transitionnel (le doudou) :

- Va se familiariser à son nouvel environnement
- Créer des liens avec la personne privilégiée pour ce moment

Le professionnel :

- Aidera l'Enfant et les parents à se séparer mutuellement
- S'assurera de connaître ses habitudes de vie (rituels d'endormissement, rythme de

sommeil, repas, santé...) par l'échange avec la famille.

Le déroulement du temps d'adaptation est programmé d'un commun accord entre les parents et l'équipe.

2. LES REGLES DE VIE QUOTIDIENNE

➤ Les objets personnels

La structure se dégage de toute responsabilité en cas de perte de vol ou de détérioration des objets personnels.

Nous recommandons de marquer des vêtements de l'enfant à son nom.

Le marquage de certains éléments personnels est obligatoire (bottes, chapeaux, biberons, tétines, doudou).

Dès le premier jour d'accueil, les parents fourniront le trousseau utile pour le confort de leur enfant et qui sera précisé lors du rendez-vous avec le directeur.

Les boucles d'oreilles, y compris prothèses, et tout autre bijou, les colliers dentaires, les petites pinces à cheveux ou attaches tétine sont interdits car ils peuvent être à l'origine d'accidents.

Le gestionnaire décline toute responsabilité quant aux pertes ou échanges qui pourraient intervenir.

➤ L'hygiène – Annexe n°2

Les soins d'hygiène de l'enfant doivent être assurés par la famille, ainsi que le premier repas du matin.

L'enfant doit arriver à la crèche propre, habillé de vêtements confortables et la couche du soir changée.

Dans la journée, la couche de l'enfant sera changée régulièrement en fonction de ses besoins.

➤ Fourniture de couches et produits de soins

La structure fournit les couches, les produits de soins, durant la présence de l'enfant.

En cas d'intolérance ou allergie avérée, il sera demandé aux parents de fournir les couches et les produits.

Il n'y aura pas de déductions possibles, ni d'achats de la marque souhaitée par les parents.

➤ Fourniture des repas – voir Annexe n°4

Le petit déjeuner doit être assuré par les parents avant l'accueil du matin.

Les repas du midi et le goûter sont fournis par le gestionnaire en fonction des horaires d'accueil de

l'enfant.

Les repas des bébés sont assurés en fonction du rythme de sommeil et du planning de départ de l'enfant, en temps individualisé avec un professionnel.

La diversification alimentaire est un partenariat.

Elle est mise en place :

- selon les indications données par les parents
- en fonction des préconisations données par les instances de santé (services de PMI, référent santé accueil inclusif, médecin traitant de l'enfant)
- en concertation avec l'équipe éducative formée au sujet de l'alimentation
- en raison de risques d'allergies, c'est aux parents de proposer la première fois tout aliment.

Les professionnels actualiseront les propositions en fonction de l'évolution des habitudes et besoins alimentaires.

Lors de la diversification jusqu'avant l'acquisition des morceaux, la structure propose pour les bébés, essentiellement des repas sous forme de petits pots industriels répondant aux normes en vigueur.

Cependant, certaines familles peuvent avoir des besoins ou des préférences particulières. Afin de garantir le bien-être et la sécurité de tous les enfants, il est possible que **les parents fournissent le panier-repas de leur enfant** dans les situations suivantes :

- Lorsqu'une allergie alimentaire a été diagnostiquée et confirmée par un certificat médical ;
- Lorsque les parents ne souhaitent pas que leur enfant consomme les petits pots industriels proposés par la collectivité.

Un protocole rigoureux a été élaboré par le RSAI pour accompagner les familles dans cette démarche et préciser, en toute transparence, les modalités permettant d'assurer la qualité, la sécurité et le plaisir du repas pour chaque enfant accueilli.

La fourniture d'un panier- repas constitue une dérogation au Paquet Hygiène fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Elle ne peut se concevoir que dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité prévues par la réglementation, pour la conservation de ces repas fournis. Ces conditions visent à éviter tout risque supplémentaire de toxi-infection alimentaire.

La fourniture du panier- repas par les parents ne donne pas droit à une déduction.

Cette dérogation ne concerne que les paniers repas bébés, sur la période diversification sans morceaux.

Le lait infantile 1er ou 2ème âge est fourni par les parents, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire : **boîte neuve avec opercule fermé.**

Le lait maternel peut être également apporté. Un protocole de recueil, de conservation et transport du lait maternel est établi.

Les repas des grands sont assurés à partir de 11h15.

L'horaire du goûter des grands est assuré en fonction de l'organisation des départs échelonnés exprimés par les parents (entre 15h30 et 16h30).

Le menu de la semaine est affiché dans l'espace accueil des familles.

Un professionnel de la crèche participe à la commission MENU qui se déroule toutes les 6 semaines.

Les repas (texture morceaux) sont diversifiés, équilibrés et adaptés à l'âge des enfants ; ils sont préparés et livrés en liaison chaude dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur.

Les parents sont tenus d'informer de tout changement de régime alimentaire de leur enfant.

Les parents ne peuvent pas fournir de panier - repas morceaux (à l'exception d'un PAI alimentaire*)

Les anniversaires peuvent être fêtés avec tous les enfants à la crèche. Pour se faire, les agents éducatifs animent une fois par mois un atelier cuisine durant lequel le plat d'anniversaire est préparé avec les enfants. L'achat des produits alimentaires est à la charge de la structure.

L'équipe favorise la participation des familles pour l'élaboration des repas sucrés salés des temps festifs partagés.

Chaque famille peut alors rapporter un gâteau type industriel ou fait maison par les membres de l'équipe de l'établissement dans le respect de la réglementation HACCP. Les procédures sont communiquées à l'inscription.

La structure conserve pendant 5 jours un plat témoin rapporté à ces occasions.

PAI : En cas de régime très spécifique (intolérances, allergies...) un projet d'accueil individualisé est mis en place en concertation avec les parents, le médecin de l'enfant, le référent santé accueil inclusif et le directeur (en l'absence du Rsai)

Si dans le cadre du PAI, le repas est fourni par les parents, il n'y a pas de déductions possibles.

En dehors de ces cas exceptionnels, tout autre nourriture extérieure sera interdite.

➤ Les sorties – Voir Annexe n°5

Dans le cadre du projet éducatif, les enfants peuvent y participer avec autorisation des parents. Elles consistent notamment en sortie à la bibliothèque, à la maison des sports et en promenades à pied et/ou en poussettes, selon la météo et le nombre de personnes encadrantes.

La procédure d'encadrement pour les sorties hors de l'établissement consiste en deux professionnels minimums pour 5 enfants qui ne marchent pas et deux professionnels minimums pour 10 enfants qui marchent.

De façon ponctuelle, ces sorties peuvent nécessiter l'utilisation d'un véhicule de la collectivité ou des transports en commun, dans le respect des règles de sécurité routière.

Dans ces deux cas, les parents seront avertis et le directeur pourra faire appel aux familles pour l'accompagnement et l'aide à l'encadrement.

La procédure d'encadrement des activités dans l'espace extérieur privatif de la crèche consiste dans le respect du taux d'encadrement choisi (soit un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour huit enfants qui marchent) et dans le respect des

procédures des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS)

➤ Les photos et vidéos

Les parents sont amenés à donner leur accord préalable pour la prise et diffusion de photos, de vidéos, par la signature d'une autorisation.

➤ La sécurité

L'établissement met en œuvre les normes du référentiel bâtiminaire relatif aux exigences applicables en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage au sein des établissements d'accueil du jeune enfant des structures d'accueil du jeune enfant.

Différentes indications de précaution en lien avec la sécurité sont affichées et/ou communiquées dans l'établissement, et doivent être respectées.

Les animaux sont interdits dans l'établissement ainsi que dans les jardins sauf dans le cadre d'activités pédagogiques organisées par l'établissement. La participation de l'enfant sera conditionnée par une autorisation parentale préalable.

La présence des fratries est tolérée et respectée et ce sous l'unique responsabilité des parents. En aucun cas, elle ne doit représenter un facteur de risque.

Les portails et portes d'entrées doivent être impérativement refermés.

Les poussettes, sièges autos des familles peuvent rester dans l'établissement (dans le SAS et ou vestiaire accueil) à condition qu'ils n'encombrent pas les voies de déplacements.

Le gestionnaire décline toute responsabilité quant aux pertes, vols, échanges ou dégradations qui pourraient intervenir.

Les obligations liées au PPMS (plan particulier de mise en sécurité) sont mises en application.

Des exercices d'évacuation incendies ainsi que des mises en situation de confinement et des réunions PPMS sont organisés au minimum deux fois par an. Chaque exercice donne lieu à la rédaction d'un rapport expliqué aux professionnels et accessible par les instances de contrôle.

Le plan de maîtrise sanitaire est expliqué à tous les professionnels puisqu'ils assurent des missions de contrôle de la production alimentaire et d'hygiène des locaux. Des procédures de traçabilité et de contrôle sont mis en place pour garantir cette sécurité sanitaire.

Sommeil des enfants :

Le sommeil des enfants dans les trois unités fait l'objet d'une attention et d'une vigilance par les mesures de préventions suivantes : surveillance du sommeil, couchage sur le dos, dans une turbulette (pour les enfants de moins de 24 mois), dans un lit conforme aux normes, dans une pièce avec température ambiante entre 18°C et 21°C et régulièrement aérée.

VIII - LA SANTE DE L'ENFANT – DISPOSITIONS SANITAIRES

1. MALADIES ET OU ACCIDENTS SURVENUS AU DOMICILE DES PARENTS

Chaque matin, à l'arrivée de l'enfant dans la structure, les parents doivent informer un membre de l'équipe de tout problème de santé survenus à leur domicile : fièvre, prise de médicaments, chutes, vomissements...

Le directeur, ou les autres agents éducatifs en son absence, se réserve le droit d'apprécier si l'état de santé de l'enfant est compatible avec sa présence en collectivité et décident d'assurer l'accueil. En cas d'inquiétude, le référent santé accueil inclusif sera consulté pour avis.

2. LES VACCINATIONS

Pour chaque enfant admis, le directeur de l'établissement s'assure de la remise par les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux à l'établissement d'une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales conformément aux dispositions de l'article R.3111-8

Tout enfant vivant en collectivité est soumis aux vaccinations en fonction d'un calendrier prévu par les textes légaux.

L'extension de l'obligation vaccinale la Diphtérie-Tétanos-Polio (DTP) pour tous les enfants de moins de 2 ans nés après le 1er janvier 2018 s'étend à la Coqueluche, l'Hépatite B, la Rougeole, les Oreillons, la Rubéole, les infections à Méningocoque de groupe C, l'infection à Pneumocoque et l'Haemophilus influenza B.

A partir du 1^{er} janvier 2025, la vaccination contre les méningocoques ACWY remplace celle contre le méningocoque C. Ce nouveau calendrier vaccinal est affiché à la crèche.

Pour la mise à jour du dossier et la mise en conformité avec la réglementation :

Tout rappel de vaccination devra être signalé par la présentation de l'attestation fournie par le médecin précisant la mise à jour des vaccinations ou du carnet de santé et sa photocopie.

3. MOTIFS ET MODALITES D'EVICION DE L'ENFANT- Voir Annexe n°2 bis

Le directeur peut prononcer une éviction qui peut être motivée

- Selon le guide des conduites à tenir en cas de maladies transmissibles dans une collectivité d'enfants (« Guide pratique-Collectivité de jeunes enfants et maladies infectieuses- Assurance Maladie-Novembre 2006 »). Ce guide est consultable en crèche et disponible pour tous parents souhaitant en prendre connaissance.

- Lorsqu'un enfant, à son arrivée, ou dans la journée, présente des signes pathologiques incompatibles avec la vie en collectivité (état fébrile, de douleur, d'inconfort qui nécessiterait le calme, la présence d'un parent)

En l'absence du directeur ou du Rsai , les professionnels assurant les fonctions de continuité de direction et informés des procédures, sont en mesure de refuser l'accueil.

En cas de fièvre supérieure à 38,5 °C, le parent sera appelé et en fonction de la situation de santé de l'enfant, il peut être demandé de venir récupérer son enfant.

La direction doit être prévenue de toute affection contagieuse (y compris au sein de la famille) afin de prendre toutes les dispositions sanitaires nécessaires.

4. MODALITES DE DELIVRANCE DES MEDICAMENTS - Annexe n°3

Traitements et soins médicamenteux (R.2111-1).

L'ensemble des professionnels, maîtrisant la langue française, chargés des enfants peut administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant à la demande des parents

Le professionnel s'assure que :

- Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical
 - Les parents ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux et expliqué au professionnel le geste qui lui a demandé de réaliser
 - Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par les parents conditionné dans un état d'hygiène correct et dans son emballage d'origine
 - Le médicament a déjà été administré une première fois (pour écarter tout risque d'allergie)
 - L'ordonnance médicale (ou sa copie) correctement libellée est fournie le temps du traitement
- La posologie administrée et la durée du traitement respectent l'ordonnance médicale

AUCUN MEDICAMENT (y compris homéopathie) NE SERA ADMINISTRE SI CES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTEES

Une température supérieure ou égale à 38.5°C peut justifier une action thérapeutique par l'administration de paracétamol si l'enfant tolère mal l'état fébrile et en fonction des transmissions faites par les parents.

Les antipyrétiques pourront être administrés, sur présentation d'une ordonnance de non contre-indication, renouvelable chaque année. La structure fournit le paracétamol.

Les soins d'hygiène courant

Ils sont pratiqués par l'équipe éducative. Ainsi, dans le cas de suspicion d'érythème fessier ou de besoin d'une désobstruction rhino pharyngé (lavages de nez), les crèmes à principe actif et le sérum physiologique (en dosettes) pourront être administrés, sans présentation d'une prescription médicale.

Toutefois, les professionnels recommandent un usage adapté de ces produits. L'ensemble des professionnels se tiennent à disposition des parents pour tout conseil.

Tous les produits fournis par les parents sont soumis à l'approbation de la direction de la structure. Une autorisation parentale de soins spécifiques doit être complétée et signée par les parents.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Dans le cas d'un traitement spécifique liée à une maladie chronique, les parents devront faire une

demande écrite de PAI (projet d'accueil individualisé) auprès du Rsai et de la direction.

Le PAI sera mis en place par avec le médecin de l'enfant, le référent santé accueil inclusif et le directeur de l'établissement, en présence des parents.

Pour la sécurité de l'enfant, les professionnels doivent être informés de toutes administrations de médicaments en dehors des temps d'accueil (prise de paracétamol, d'antibiotiques, de traitements homéopathiques).

5. PROCEDURE EN CAS D'URGENCE ET HOSPITALISATION- Voir annexe n°1

Un protocole indiquant la conduite à tenir en cas d'urgence est rédigé par le référent santé de la structure. Celui-ci sera appliqué en cas d'accident ou d'urgence nécessitant ou non l'hospitalisation de l'enfant.

Les parents sont tenus informés dans les meilleurs délais des circonstances de l'accident et des dispositions qui ont été prises.

Il leur est demandé de laisser leurs coordonnées complètes ainsi qu'un autre numéro de téléphone d'urgence en cas d'absence.

En aucun cas, un enfant blessé ne sera transporté dans un véhicule de l'équipe.

IX - INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA STRUCTURE

1. MODALITES D'INFORMATION DES PARENTS

Le Projet d'établissement, les décisions du gestionnaire et toutes les informations relatives à la vie intérieure de la structure sont publiées par affichage accessible aux familles au sein de l'établissement et par voie dématérialisée (communication par mail)

L'équipe sera à disposition des parents pour donner toutes informations complémentaires sur leurs droits dans le respect de la vie privée et du secret professionnel.

Suite à la commission d'admission, un premier rendez-vous est fixé avec le directeur. Ce premier accueil individualisé a pour objectif, d'élaborer la trame du contrat d'accueil financier, mais surtout de trouver les articulations pour créer une relation partenariale de confiance dans l'intérêt de l'enfant.

Les temps importants du 1er rendez-vous : visite de la structure, présentation de l'équipe éducative, explication du fonctionnement de la structure, présentation des grands axes du projet d'établissement, préparation de l'adaptation.

2. MODALITES DE PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA STRUCTURE

L'équipe est garante d'un **accueil** des familles, individuel et collectif, de **qualité**.

➤ Modalités de l'accueil individuel

- La familiarisation.
- Les transmissions avec un membre de l'équipe.
- Les souhaits d'entretien individuel de la part des parents ou de l'équipe et/ou du directeur dans un lieu ouvert ou dans un lieu qui permet la confidentialité.

➤ Modalités de l'accueil collectif

- Temps d'échanges informels avec collation.
- Instances de concertation (conseil crèche, aménagement de groupe de paroles, réunions thématiques éducatives avec intervenants ...).
- Temps festifs.
- Participation aux temps de vie avec les enfants.

➤ FILOUE -TRANSMISSION DE DONNEES

La convention d'objectifs et de gestion signée entre la CAF et l'Etat engage le gestionnaire d'établissements d'accueil du jeune enfant à transmettre, via le fichier « Filoué », des données statistiques et anonymisés sur les familles des enfants accueillies.

Ce circuit d'échanges a des fins statistiques mais peut aussi dans certains cas constituer un outil d'aide à la décision supplémentaire dans le domaine de la petite enfance (identifier les besoins d'un territoire).

Pour participer à cette enquête, le consentement nominatif des parents ou représentants légaux est requis par le biais d'un formulaire à compléter.

Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement de fonctionnement dont un exemplaire leur sera remis au moment de l'inscription et en signant son acceptation sur le contrat d'accueil.

X – LES DOCUMENTS ANNEXES AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT –

Article R2324-30

Annexe 1°-Mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence

Annexe 2°et 2bis -Mesures préventives d'hygiène générale et d'hygiène renforcée à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou tout autre situation dangereuse pour la santé

Annexe 3°-Protocole pour les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers

Annexe 4°-Protocole en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

Annexe 5°-Protocole pour les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif pour les mesures de sécurité

XI - MODIFICATIONS OU REVISION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le Maire de la Londe se réserve le droit de modifier ou d'adapter le présent règlement, les termes du contrat avec les usagers, selon les besoins du service ou les nécessités de la gestion.

Il sera transmis pour avis au Médecin départemental de PMI et à la CAF.

Le présent règlement prend effet à la date de la signature de la fiche « d'autorisation-connaissance du Règlement de fonctionnement ». Elle engage les parents à respecter les clauses de ce document.



Règlement intérieur

Commission des attributions des places

Multi accueil petite enfance « La Maison de la Souris Verte »

Préambule

Une commission d'attribution des places est instituée au sein de « La Maison de la Souris Verte », structure multi accueil petite enfance de la commune de La Londe.

Cette commission est régie par un règlement qui permet de réaffirmer auprès des usagers de la Petite Enfance, la politique de la Commune et d'observer l'application des valeurs principales que sont la transparence, l'équité, la mixité sociale et la confidentialité de son service public.

Rôle de la commission

La commission d'attribution des places ouvrant les critères définis page 4, étudie les dossiers de demandes et statue sur l'attribution des places **en accueil régulier** au sein du multi-accueil.

La commission d'attribution des places ne statue pas sur l'attribution de places en accueil occasionnel.

La commission établit une liste d'attente destinée à permettre l'admission d'enfant en cas de désistement de famille retenue initialement, et en cas de libération de places entre deux commissions.

Composition

Cette commission est composée de trois collèges et de 8 membres

Un collège d'élus

Le Maire et/ou son représentant,

L'élue (e) en charge de l'éducation et de la jeunesse et/ou son représentant.

Un collège de techniciens

La directrice générale des services,

La directrice de la crèche,

La directrice adjointe de la crèche.

Un collège de deux parents représentants l'équipement

Dans un souci de confidentialité, les noms des familles qui ont fait une demande d'accueil ne seront identifiés que pour les collèges d'élus et de techniciens.

Chaque demande sera associée à un numéro de dossier correspondant à la date de préinscription.

L'équipe de direction anime la réunion, assure la tenue d'un compte rendu des échanges et présente les dossiers de demande de place.

Le Maire ou son représentant préside la commission.

La commission pourra inviter des partenaires ou des représentants des institutions partenaires (Caisse d'allocations familiales, Protection maternelle Infantile).

Engagements de la commission

La commission s'engage à respecter :

***L'équité** : ouverture du multi accueil à toutes les familles, dans le cadre des critères déterminés et dans l'optique d'une réponse au plus près des besoins des familles.

***La transparence** : le règlement intérieur qui précise le fonctionnement de la commission est à disposition des parents dès l'inscription et consultable sur le site internet de la ville.

***L'optimisation des places** : un examen des éléments du dossier/famille, nécessaire au traitement du dossier, pour permettre le meilleur arbitrage possible et garantir la diversité des temps d'accueil, la mixité des âges et la mixité sociale.

***La confidentialité** de l'ensemble des éléments énoncés lors de la commission pour le traitement des dossiers.

***La mixité sociale** : veiller à concilier les demandes des parents en activité professionnelle avec les demandes des parents engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelles bénéficiant de minima sociaux.

Périodicité

La commission se réunit 2 fois par an en octobre et en avril.

Une commission peut être organisée en dehors de ces périodes, en fonction des dossiers de demandes et des places disponibles.

Critères d'admission

L'âge minimum requis de l'enfant est de dix semaines au moment de l'adaptation.

L'âge maximum requis de l'enfant est de 3 ans au moment de l'adaptation (5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique* (conformément au règlement de fonctionnement de la structure).

Mixité des âges

La priorité étant de respecter à la fois les taux d'encadrement et garantir un accompagnement individualisé de qualité, l'équipe de direction pourra justifier le refus d'une demande priorisée par les différents critères.

En effet, le nombre d'enfants de moins de 12 mois ne devra pas représenter plus d'1/3 de la capacité d'accueil quotidienne.

Classement des demandes en vue d'une présentation en commission

La création du dossier de demande de place

Les informations sur la procédure à suivre, les pièces justificatives nécessaires sont communiquées sur le site internet de la commune.

L'équipe de direction recense les éléments qui permettront à la commission d'étudier la demande.

Il sera demandé aux familles de présenter les documents pour justifier de leur situation au moment de l'inscription de la demande.

Ces pièces justificatives seront de nouveau demandées et conservées si l'avis de la commission est favorable.

L'objectif est de recueillir des informations qui permettront de définir l'ordre dans lequel les dossiers seront présentés à la commission.

Outil d'aide à la décision

L'ordre de présentation est défini par *les critères de pondération* indiqués sur le tableau ci-dessous.

CRITERES « Accueil Régulier »	Points attribués	Justificatifs
CRITERES LIES A LA DEMANDE DES PARENTS		
Amplitude horaire de la demande liée aux besoins professionnels	1 point par heure hebdomadaire de présence	La grille des besoins renseignée lors de la pré-inscription Le contrat de travail
Nombre de jours demandés	10 points par jour de présence	La grille des besoins renseignée lors de la pré-inscription
CRITERES LIES AU LIEU DE RESIDENCE		
La Londe	25 points	Justificatif de domicile
Saint- Ouen du Tilleul ou Orival	15 points	Justificatif de domicile
Plateau du Roumois	10 points	Justificatif de domicile
Agglomération Elbeuvienne	10 points	Justificatif de domicile
CRITERES LIES A LA SITUATION DE L'ENFANT		
Enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	25 points	Justificatif MDPH/CAF ou CPAM ou MSA
CRITERES LIES A LA SITUATION DE FAMILLE		
Parents mineurs	20 points	Livret de famille
Grossesse multiple	20 points	Livret de famille
Fratrie	15 points	Livret de famille
Famille monoparentale	15 points	Majoration de la prime d'activité
CRITERES LIES A LA SITUATION PROFESSIONNELLE		
1 ou 2 parents en reprise d'une activité professionnelle après une perte d'emploi, ou en formation dans le cadre d'un reclassement	30 points	Attestation du futur employeur, de scolarité, de formation
Les 2 parents travaillent ou sont étudiant ou suivent une formation	25 points	Attestation employeur ou Contrat de travail
Organisation professionnelle avec horaires atypiques pour le travail ou le trajet professionnel	20 points	Attestation employeur ou Contrat de travail
Travailler pour la commune de La Londe. *Ce critère ne se priorise pas de manière absolue.	15 points	Attestation employeur

La situation de congé parental ne permet pas l'inscription d'une demande en accueil régulier.

Cette inscription est étudiée dans le cadre d'une demande en accueil occasionnel.

Pour garantir le respect des engagements de la commission, d'autres éléments objectifs seront examinés, en toute confidentialité, pour définir l'ordre de passage.

Cas des demandes de renouvellement

Pour donner suite à un avis défavorable, les demandes de renouvellement sans changement de situation familiale et/ou professionnelle seront prioritaires lors de l'examen des dossiers de la nouvelle commission.

Modalités de l'attribution des places

Pour garantir le respect des engagements, un fonctionnement en plusieurs étapes est établi :

- a). Définition et recueil de la demande par un membre de l'équipe de direction de la structure lors d'une permanence sur rendez vous
- b). Traitement des demandes en vue d'une présentation en commission
- c). Attribution d'une place /avis défavorable /placement sur liste d'attente si souhait de renouvellement
- d). Validation de l'admission et accueil de l'enfant et sa famille ou refus

Le recueil de la demande

Suite à la réception du dossier complet, un mail de réponse fera figure d'attestation de préinscription.

Si l'enfant n'est pas né à la date de l'entretien, la demande de préinscription devra obligatoirement être confirmée, dans le mois qui suit la naissance.

Le traitement des dossiers

La recevabilité des dossiers est vérifiée avant la commission.

Seuls les dossiers complets (présentation de tous les justificatifs) pourront être présentés à la commission.

Les dossiers examinés lors de la commission seront traités selon un ordre défini par les critères de pondération définis dans le tableau.

Les points ne peuvent constituer le seul critère d'attribution d'une place ; c'est un outil d'aide à la décision.

Les places proposées répondront au besoin initial énoncé par la famille.

Tout changement dans la situation de la famille ou dans la nature de la demande (jours, horaires) devra être signalé avant la date de commission.

L'admission pourrait être remise en cause et la place attribuée à une famille placée sur liste d'attente si les informations traitées lors du passage en commission ne sont pas sincères.

Par respect pour les autres familles, si le mode de garde souhaité change avant le passage en commission, la famille est invitée à en informer l'équipe de direction pour retirer leur dossier avant le passage en commission.

Révision des dossiers

Pour les enfants déjà accueillis :

Les dossiers seront réexaminés tous les ans.

Les familles devront fournir, au mois de novembre de chaque année, les pièces justifiant de leur situation,

Commission des attributions des places multi accueil petite enfance -
« La Maison de la Souris Verte »

permettant l'examen du renouvellement pour le 1er janvier.

Admission

Si l'avis est favorable

La décision est notifiée par courrier.

La famille doit confirmer en retour l'acceptation de la décision de la commission.

La famille doit alors prendre contact, dans les 8 jours avec l'équipe de direction de la structure.

Les familles sont tenues de respecter la date d'entrée de l'enfant, fixée lors de leur demande et confirmée lors de la proposition d'attribution.

En l'absence de réponse, dans le délai imparti, la place réservée est à nouveau disponible et proposée à une autre famille, sur liste d'attente.

Si l'avis est défavorable

La décision est notifiée par un courrier.

La famille doit confirmer sa demande de renouvellement pour une commission ultérieure.

Au -delà de 3 mois-sans nouvelle de la famille- la demande sera annulée.